

## PRÉAMBULE

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée délibérante est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Présenté par le président de l'EPCI à l'assemblée délibérante, le rapport porte sur :

- Les orientations budgétaires envisagées
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de l'encours de dette
- La structure et l'évolution des dépenses de personnel.

La première partie de ce rapport présente la rétrospective financière 2020-2023 de Grand Cognac. Une seconde partie aborde le contexte financier et la projection d'atterrissage 2024 dans lequel s'inscrit la préparation du budget 2025 et sur lequel s'appuient les hypothèses d'évolution financière à l'horizon 2030. Enfin, la troisième partie fixe les grandes orientations par politiques publiques pour l'année à venir.

Le rapport sur les orientations budgétaires a été préparé sur la base des éléments connus au 1er octobre 2024. Le budget primitif, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante en février 2025, tiendra quant à lui compte du contexte économique, social et réglementaire en vigueur au moment du vote. Dans le cadre de ce rapport, une attention particulière est portée aux éventuelles évolutions législatives à venir.

\*\*\*\*\*

## HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ [contact@grand-cognac.fr](mailto:contact@grand-cognac.fr)

♦ [www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)



<b>1ERE PARTIE : RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2020-2023 – UNE SITUATION FINANCIERE QUI SE MAINTIENT A UN NIVEAU SATISFAISANT</b>	<b>4</b>
<b>1. LE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>5</b>
A. CHARGES ET PRODUITS DE GESTION : ÉVOLUTION 2020-2023	5
B. ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	11
C. EPARGNE ET ANNUITE : l'évolution de la capacité d'autofinancement	14
<b>2. LES BUDGETS ANNEXES DE GRAND COGNAC</b>	<b>17</b>
A. LES BUDGETS IMMOBILIERS : BÂTIMENTS À VOCATION ECONOMIQUE OU MEDICALE	17
B. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET D'HABITAT	18
C. TRANSPORTS	18
D. DÉCHETS	19
E. GEMAPI	19
F. EAU-ASSAINISSEMENT	20
<b>3. PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS</b>	<b>23</b>
A. LA DETTE CONSOLIDÉE	23
B. CAPACITE DE DESENDETTEMENT ET D'AUTOFINANCEMENT	24
<b>2EME PARTIE : CONTEXTE FINANCIER DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2025</b>	<b>25</b>
<b>1. CONTEXTE FINANCIER</b>	<b>25</b>
A. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE (source note de conjoncture La Banque Postale)	25
B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (source : présentation cabinet Klopfer, AMF)	25
<b>2. NIVEAUX D'EPARGNE ET CAPACITE D'INVESTISSEMENT 2025-2030</b>	<b>26</b>
<b>3. CADRAGE BUDGÉTAIRE POUR 2025</b>	<b>27</b>
A. CADRAGE DU BUDGET PRINCIPAL	27
B. CADRAGE DES BUDGETS ANNEXES	27
<b>3EME PARTIE : LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>29</b>
<b>1. POLE « TERRITOIRE ATTRACTIF ET SERVICES A LA POPULATION »</b>	<b>29</b>
A. L'ENFANCE-JEUNESSE	29
B. LE SPORT	31
C. LA POLITIQUE CULTURELLE	32
D. TOURISME : de la structuration au développement de l'économie touristique locale	35
E. LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE	36
F. LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE	37
G. LES OBJECTIFS DE COMMUNICATION ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	38
<b>2. LE POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>39</b>
A. LA POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE REDYNAMISATION DES CENTRALITES DU TERRITOIRE	39
B. L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	41
C. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	41
D. POLITIQUE DE LA VILLE : CONTRAT DE VILLE 2024–2030 « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »	42
E. LE DEVELOPPEMENT DURABLE	42
F. LA REPRISE DE LA COLLECTE DES DECHETS	45
G. LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS	45
H. POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	46
I. LES TRAVAUX ET LA MAINTENANCE	48
<b>3. POLE RESSOURCES ET MOYENS DES SERVICES</b>	<b>50</b>
A. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	50
B. LES SYSTEMES D'INFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	53
C. LES RESSOURCES HUMAINES	53

## Propos liminaire

La dégradation des finances publiques est aujourd'hui plus que jamais au cœur de nos préoccupations et les récentes annonces du Gouvernement de ponctionner 5 milliards d'euros directement sur les recettes des collectivités territoriales et plus de 9 milliards en y intégrant des mesures spécifiques comme la diminution des remboursements du FCTVA ou la diminution de l'enveloppe "fonds vert" présage d'une situation difficile pour celles-ci, qui se retrouvent, une fois de plus, au centre de la tourmente.

Si l'idée d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques est louable et nécessaire, l'engagement du gouvernement de réformer la gestion budgétaire et de réduire le déficit structurel implique des décisions difficiles. Il est alors crucial de rappeler que les collectivités locales, qui représentent un acteur majeur de l'investissement public, de la gestion des services publics de proximité et de l'aménagement du territoire, se trouvent aujourd'hui dans une position critique.

Ces dernières années, les collectivités ont dû, en effet, faire face à une série de contraintes budgétaires : gel voire diminution des dotations de l'État, évolution du financement de certaines missions (suppression de la CVAE, de la taxe d'habitation...), et une pression fiscale croissante sur leurs habitants. À cela s'ajoute une réalité d'augmentation des coûts de fonctionnement, notamment liés aux rattrapages successifs du pouvoir d'achat des agents publics, à l'inflation des matériaux et des services et aux exigences de la transition énergétique. Dans ce contexte, l'idée d'un "assainissement" des finances publiques qui viserait notamment le bloc local, risque d'aggraver la situation des collectivités locales, déjà fragilisées par ces multiples facteurs.

Par ailleurs, la crise que traverse actuellement l'industrie du cognac est révélatrice des défis croissants auxquels notre territoire fait face, dans un contexte géopolitique et économique de plus en plus tendu,

En effet, le cognac, se trouve aujourd'hui pris en étau entre les Etats-Unis et la Chine. Outre les mesures de rétorsion prises par la Chine à la suite à la décision de l'Union européenne d'imposer une nouvelle taxe sur les véhicules dont les batteries sont fabriquées en Chine, le résultat des élections américaine laisse craindre un retour des mesures protectionnistes en cas de renouveau des tensions transatlantiques.

Cette double pression, met en péril non seulement les exportations, mais aussi la réputation du cognac sur les marchés internationaux. La crise actuelle pourrait entraîner des répercussions bien au-delà du secteur viticole, affectant tout un écosystème qui englobe viticulteurs, négociants, artisans et entreprises industrielles et de services. La communauté d'agglomération elle-même pourrait s'en trouver affectée dans les prochaines années en raison de l'impact de la crise sur ses recettes fiscales et parafiscales, cependant elle a le devoir de s'engager, avec ses partenaires, pour préserver l'écosystème local.

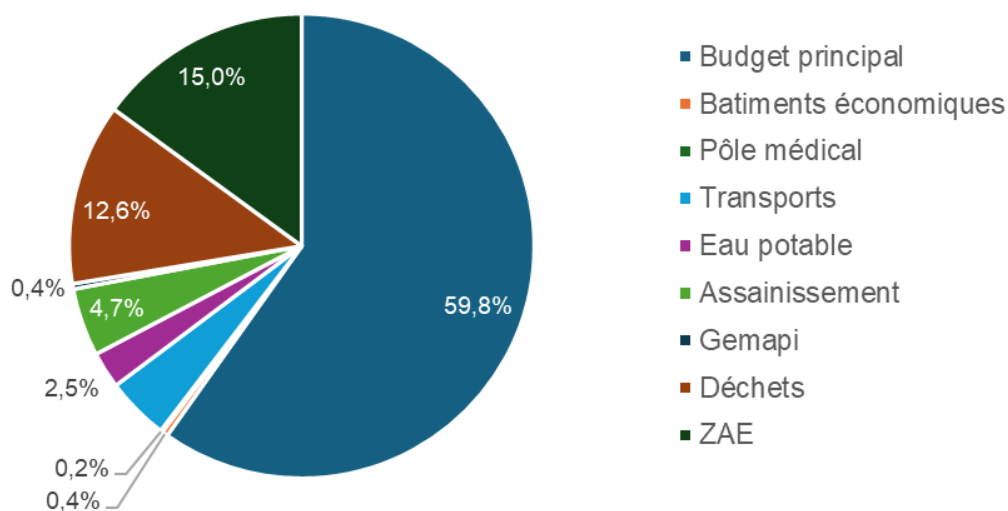
Malgré ce contexte, la Communauté d'agglomération du Grand Cognac, soucieuse de continuer à investir dans des projets structurants essentiels pour rattraper ses retards ou valoriser ses atouts, mais aussi de réussir la reprise de la compétence collective des déchets ménagers et offrir les meilleurs services aux familles du territoire, examinera le 11 décembre prochain un rapport d'orientations budgétaires responsable mais résolument tourné vers l'avenir.

## 1ère PARTIE : RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2020-2023 – une situation financière qui se maintient à un niveau satisfaisant

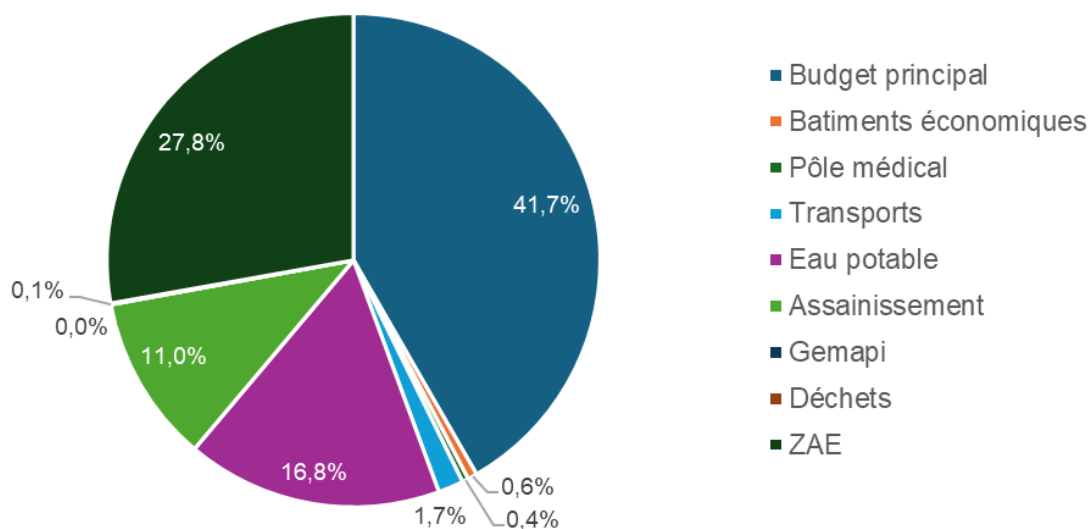
L'analyse financière rétrospective permet d'identifier les éléments concourant à l'équilibre financier à partir d'agrégats. Son objectif est d'évaluer dans quelle mesure la situation financière passée influe sur le présent et l'avenir de l'agglomération.

La surface financière<sup>1</sup> de Grand Cognac à la clôture 2023, était de 145,2 M€<sup>1</sup> en recettes et de 135,8 M€ en dépenses, répartis entre le budget principal et les 22 budgets annexes. Il est proposé d'examiner en premier lieu, la rétrospective du budget principal, puis celle des budgets annexes, et enfin de procéder à l'observation des principaux indicateurs consolidés.

### Poids des dépenses de fonctionnement par budget en 2023



### Poids des dépenses d'investissement par budget en 2023



<sup>1</sup> Surface financière : total des dépenses et recettes réelles et d'ordre des deux sections, hors restes à réaliser et reports au 31/12/2023

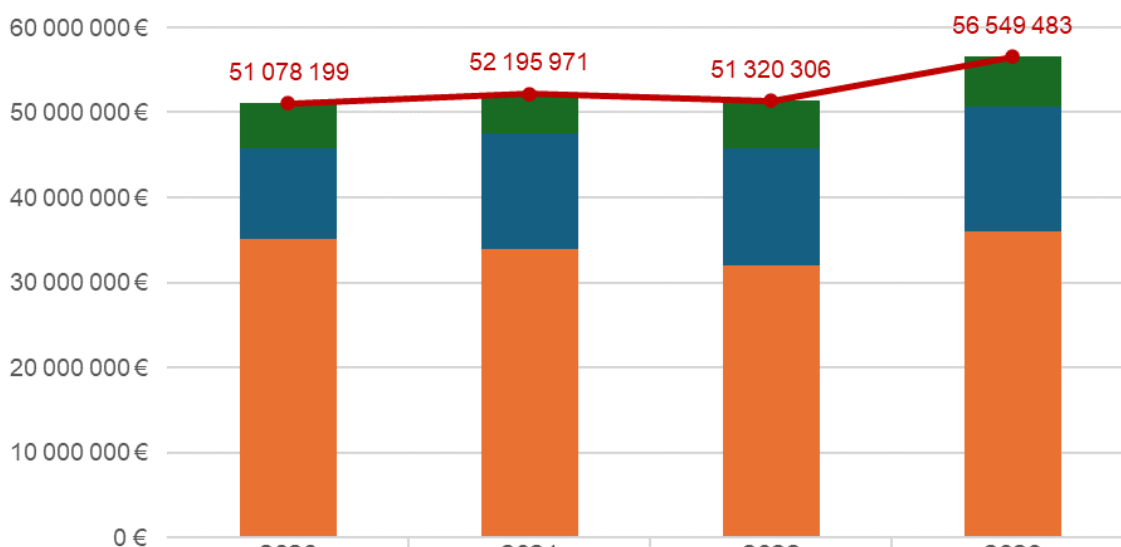
## 1. LE BUDGET PRINCIPAL

### A. CHARGES ET PRODUITS DE GESTION : ÉVOLUTION 2020-2023

#### 1. LES RECETTES DE GESTION

Les recettes de gestion correspondent aux recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels. Elles ont progressé de 11,8% entre 2020 et 2023.

Evolution des produits de gestion courante 2020-2023



	2020	2021	2022	2023
Produits des services	5 299 621	4 696 733	5 535 002	5 847 707
Dotations et participations	10 596 812	13 504 111	13 805 887	14 644 328
Fiscalité	35 181 767	33 995 127	31 979 417	36 055 425
Recettes de gestion	51 078 199	52 195 971	51 320 306	56 549 483

#### a. Les produits fiscaux

Alors qu'ils représentaient plus de 60% des recettes de gestion de Grand Cognac en 2020, les produits fiscaux n'en représentent plus que 20,6% en 2023.

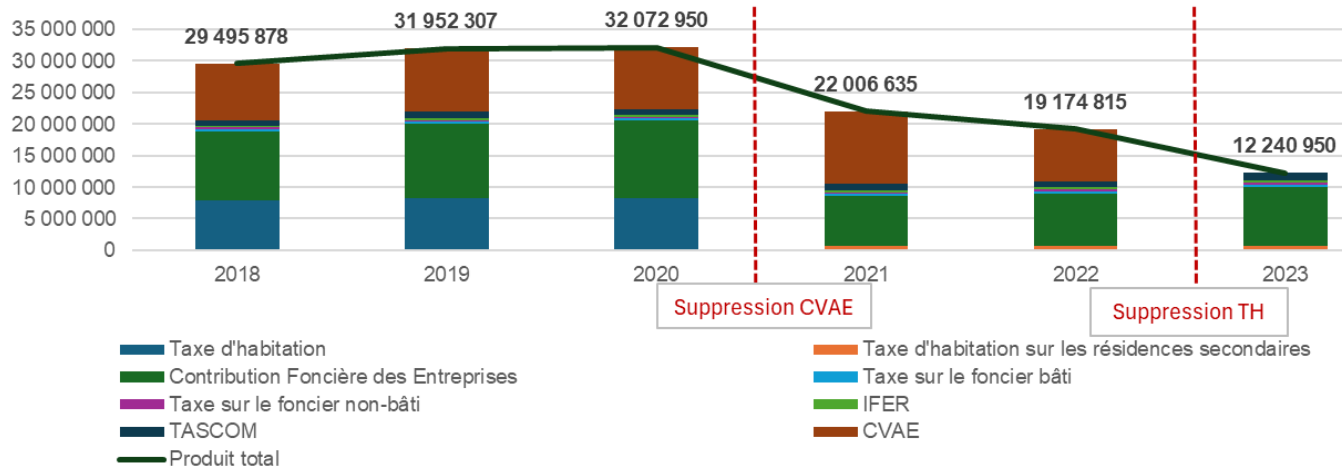
Le principal facteur explicatif réside dans la succession des réformes fiscales, ayant toutes comme dénominateur commun le remplacement d'impôts perçus par les collectivités par des compensations versées par l'Etat :

- La suppression progressive de la taxe d'habitation à partir de 2021, remplacée par le reversement d'une fraction de TVA. En 2020, cette recette représentait 8,2M € pour Grand Cognac, soit plus de 16% des recettes de gestion,
- La suppression de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), également remplacée par le reversement d'une fraction de TVA. Cette recette forcément mouvante liée à l'activité et à l'inflation, représentait entre 8,3 et 11,5M € entre 2020 et 2022.

Ces réformes exposent à des risques de réduction de l'enveloppe par l'Etat, tel qu'envisagé dans la préparation de la loi de finances 2025 (cf infra).

Grand Cognac doit donc construire son budget et appréhender sa trajectoire financière dans un contexte marqué par une forte réduction de ses marges de manœuvre sur les recettes, et un fort niveau d'incertitude sur la pérennité des montants de compensation versés par l'Etat.

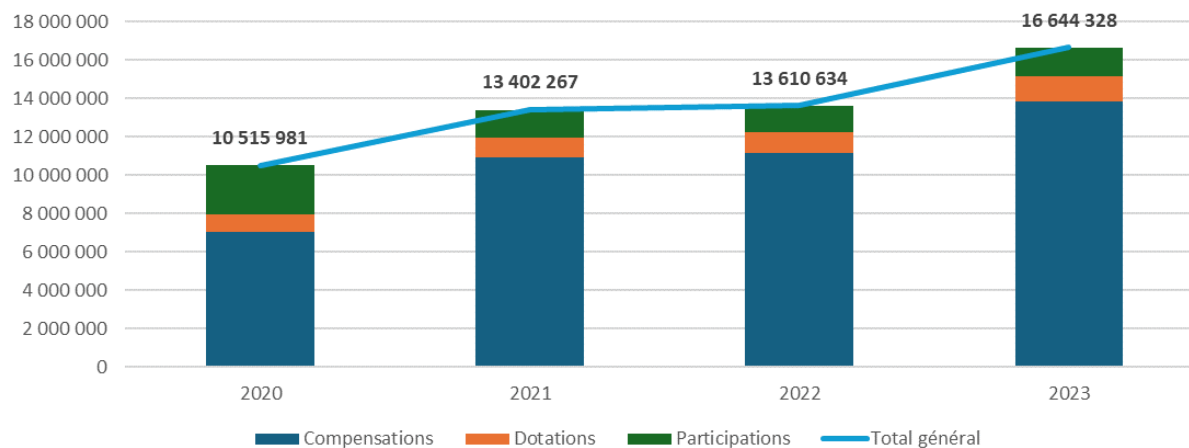
## Evolution des impôts directs et indirects perçus depuis 2018



### b. Les dotations et participations

Sous l'effet des réformes fiscales précisées ci-dessus, les dotations et participations sont en forte progression entre 2020 et 2023 (+96%).

## Evolution des dotations et participations entre 2020 et 2023

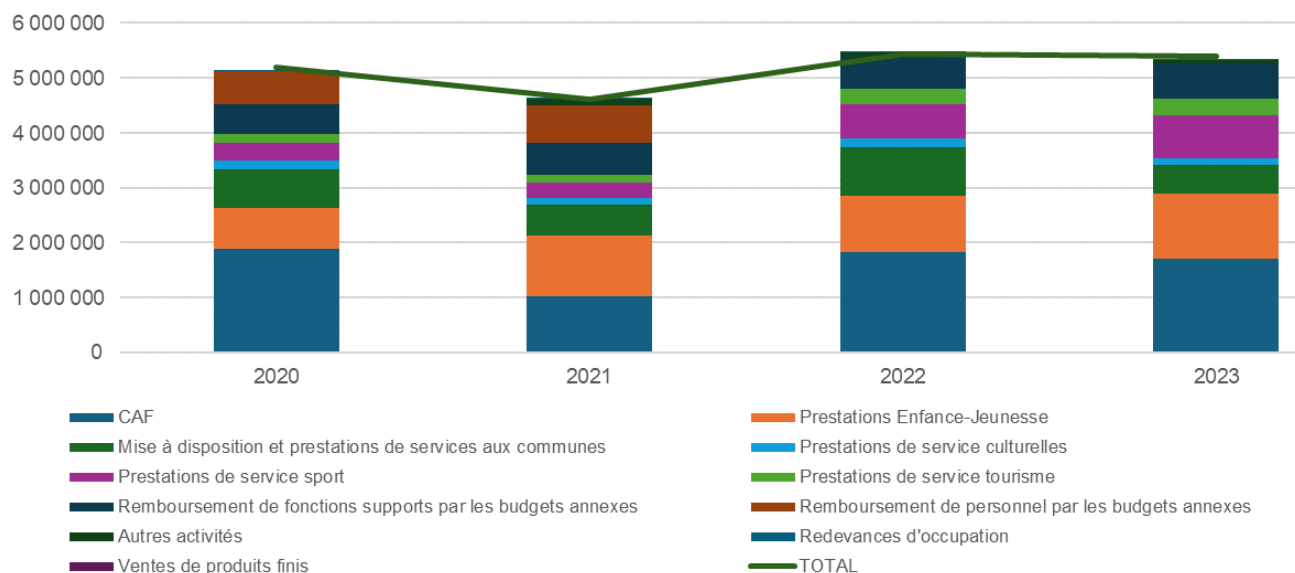


### c. Les produits de services, du domaine et des ventes

La compétence petite enfance, enfance, jeunesse représente, en moyenne sur la période, la moitié des produits des services. Ces produits se composent du tarif appliqué aux familles et du complément de la CAF sur la part des familles.

Les autres prestations proposées dans les équipements sportifs, touristiques et culturels, confirment le rebond observé en 2022, après des exercices 2020 et 2021 difficiles, malgré le choix de l'assemblée d'une répercussion faible de l'inflation dans les tarifs des services proposés par Grand Cognac, afin de protéger le pouvoir d'achat des familles.

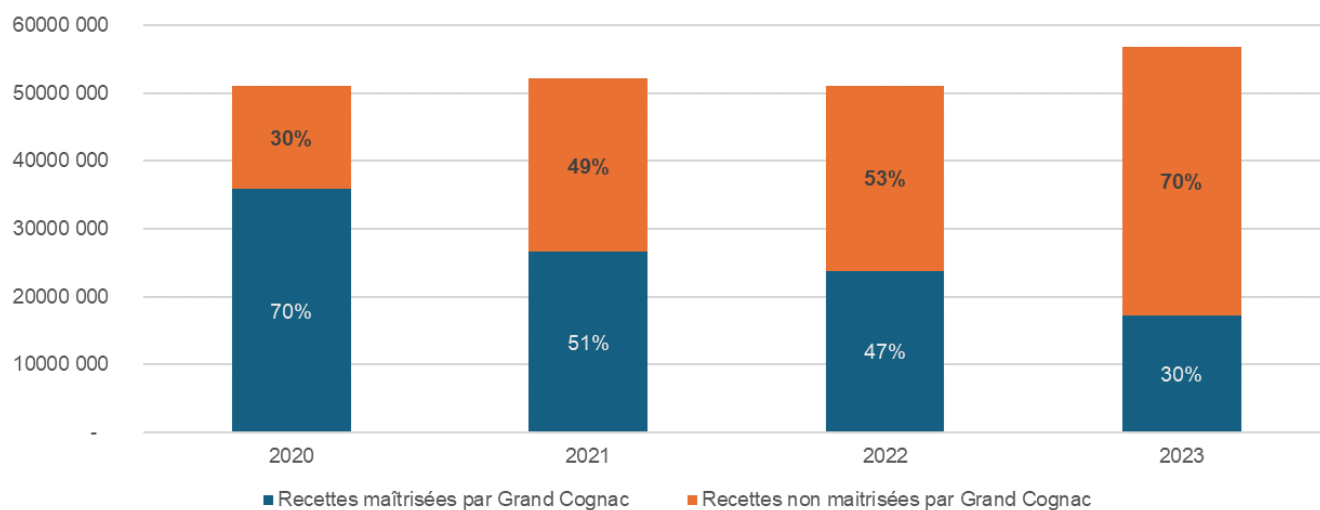
## Evolution des produits des services entre 2020 et 2023



### d. Recettes de fonctionnement – Conclusion

Bien qu'ayant connu une augmentation globale de plus de 10% en trois ans, les recettes de fonctionnement sont de moins en moins liées à la situation économique du territoire, et de moins en moins maîtrisables par Grand Cognac.

### Répartition des recettes de fonctionnement de Grand Cognac



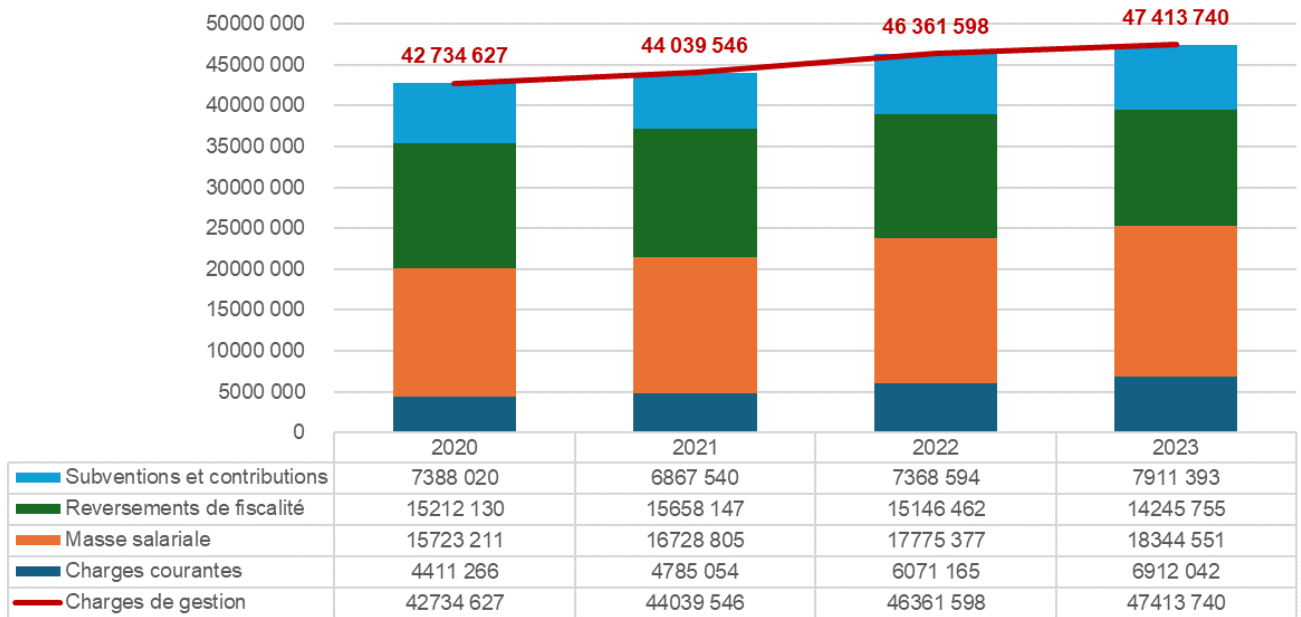
Alors qu'en 2020, plus des deux tiers des recettes étaient directement maîtrisées par Grand Cognac, ou directement dépendantes de la situation économique du territoire, la suppression de la CVAE et de la taxe d'habitation a réduit cette part à 30% en 2023, notamment du fait de la perte de pouvoir de taux.

Cette évolution rend les collectivités plus vulnérables aux choix politiques nationaux sur les enveloppes de compensation et de redistribution.

## 2. LES CHARGES DE GESTION

Les charges de gestion correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement hors soldes financiers et exceptionnels. Elles ont progressé de 10.9% entre 2020 et 2023 et recouvrent en partie les relations de la Communauté d'agglomération avec ses communes membres.

## Evolution des charges de gestion courante 2020-2023



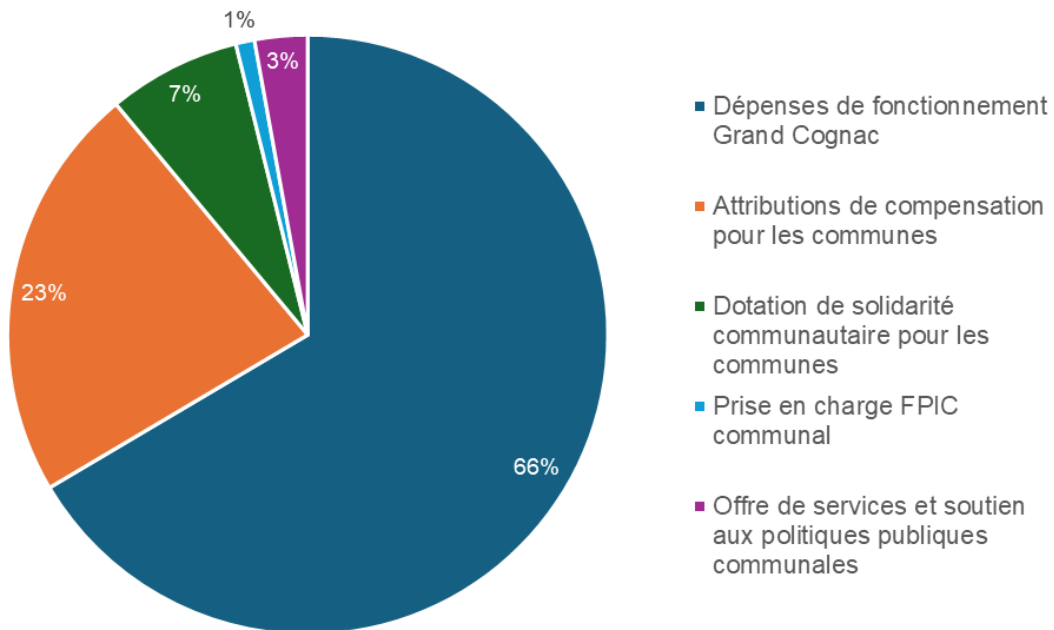
### a. Les reversements de fiscalité et la solidarité communautaire

Près de 30% des charges de gestion sont dues aux reversements de fiscalité dont :

- 90% sont versées aux communes membres via la Dotation de solidarité communautaire (DSC) et les attributions de compensations, auxquelles il convient d'ajouter la part versée en investissement à partir de 2023.
- 10% de contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Au total, les dépenses de reversement et de solidarité communautaire représentent le tiers des dépenses de fonctionnement de Grand Cognac.

## Reversements et solidarité comunautaire en 2023





### b. Les charges de personnel

Après une période de stabilité de la masse salariale entre 2019 et 2020 liée à l'absence de nouveaux transferts de compétence, et à une activité moindre de certains secteurs en raison des confinements, une évolution de masse salariale a été constatée à partir de 2021, du fait du dégel du point d'indice des fonctionnaires en plusieurs étapes afin de participer à l'effort du secteur public pour améliorer le pouvoir d'achat des agents publics et de la primes spécifiques de pouvoir d'achat décidée par l'Etat et versées par Grand Cognac à ses agents en 2024.

La consolidation de certains services ou compétences a nécessité par ailleurs des recrutements spécifiques autour des thématiques du développement durable et de la biodiversité mais aussi dans le domaine de l'animation avec la création de près de 150 places d'accueil en l'espace de deux ans imposant le recrutement de nombreux animateurs supplémentaires afin de répondre aux besoins des familles ou encore le développement des espaces France Services.

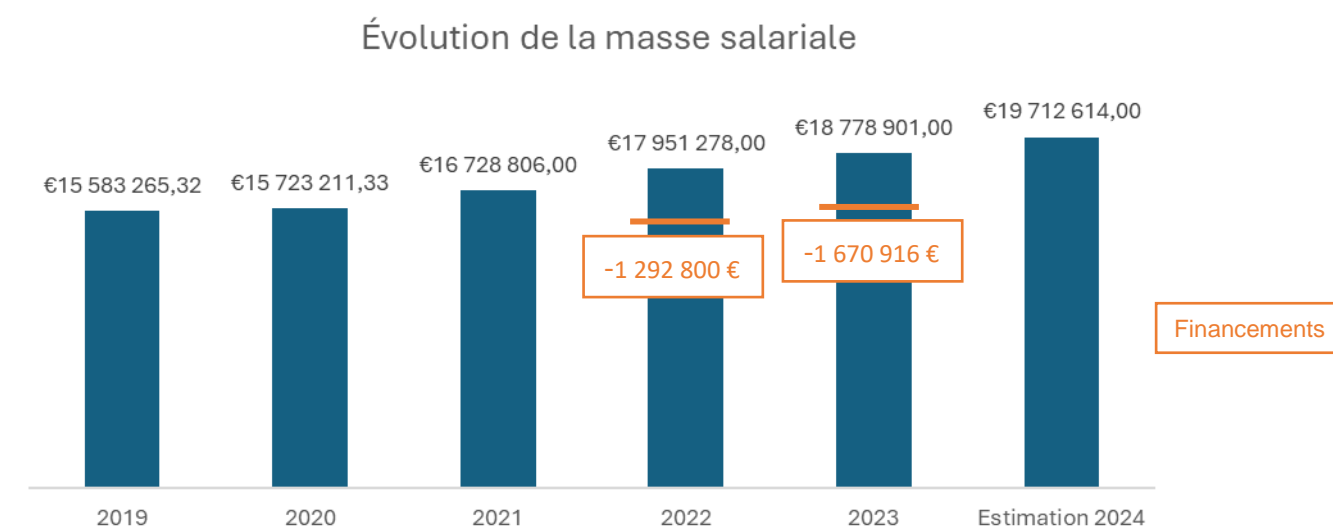
Ces postes spécifiques ont cependant fait l'objet d'une recherche active de co-financement par les partenaires (CAF, Conseil régional, Etat...) afin d'en limiter l'impact net sur les charges générales de l'agglomération, pour un montant total de recettes de plus de 425 000 € :

- Animation Natura 2000 : 35 000 €
- Projet Alimentaire Territorial : 51 674 €
- Espaces France Services : 30 000 €
- Conseillères numériques : 90 000 €
- Aides à l'accueil d'apprentis : 18 000 €
- Chargé de projet Petite ville de Demain (cofinancement ANAH) : 16 650 €
- Chef de projet Economie-emploi-formation : 21 500 €
- Chef de projet Action cœur de ville (cofinancement ANAH et ville de Cognac) : 54 500 €
- Cofinancements de la CAF pour les postes de coordinations des structures enfance-jeunesse : 107 847 €.

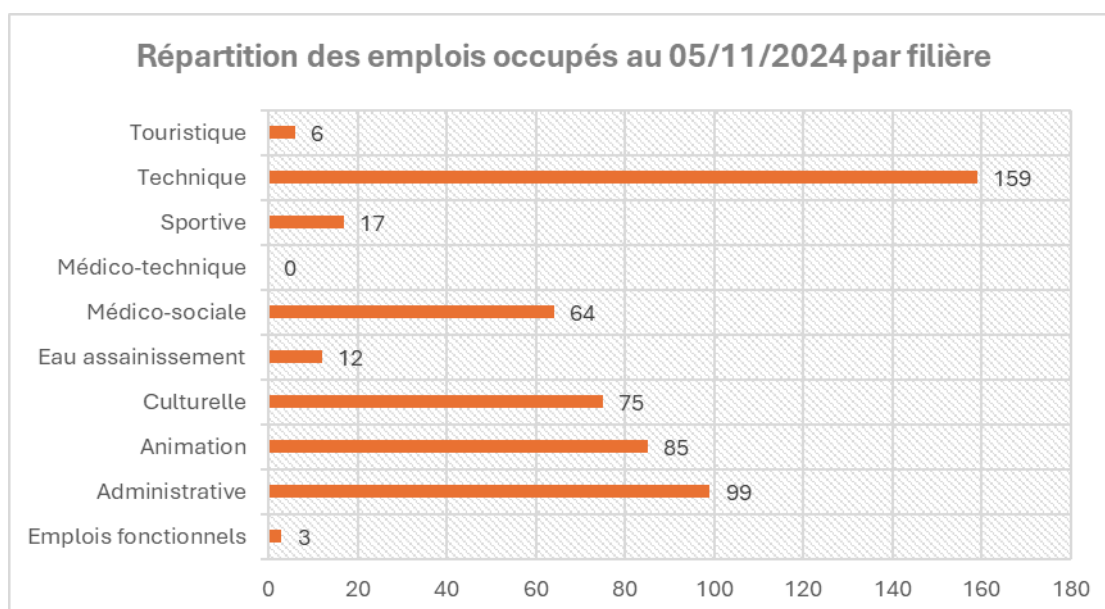
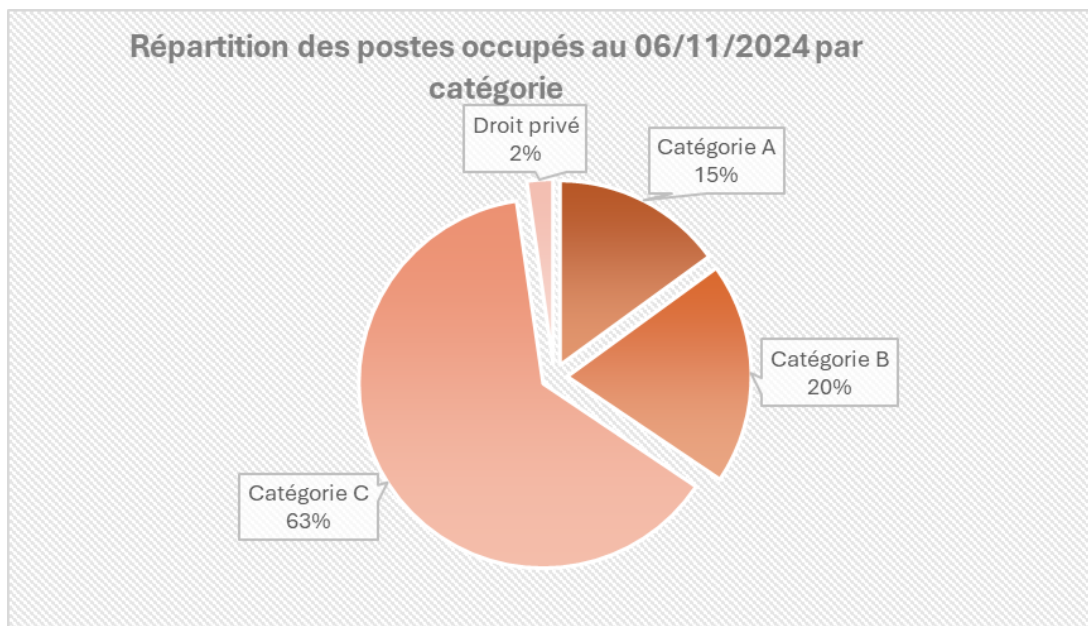
A ces aides directes s'ajoutent les refacturations pour un montant total de 1 245 745 € en 2023 :

- Le remboursement des mises à disposition, principalement celles des agents « enfance » pour le temps périscolaire 517 812 €
- Le remboursement des frais de fonctions support par les budgets annexes 631 145 €
- Les travaux en régie 96 788 €.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la masse salariale de Grand Cognac depuis 2019 :



Les effectifs de Grand Cognac sont quasiment stables avec 401 postes permanents pourvus au tableau des effectifs au 24 juin 2024 (338 par des agents titulaires et 63 par des contractuels), et 166 postes non-permanents ouverts pour répondre aux besoins saisonniers et aux remplacements ponctuels.

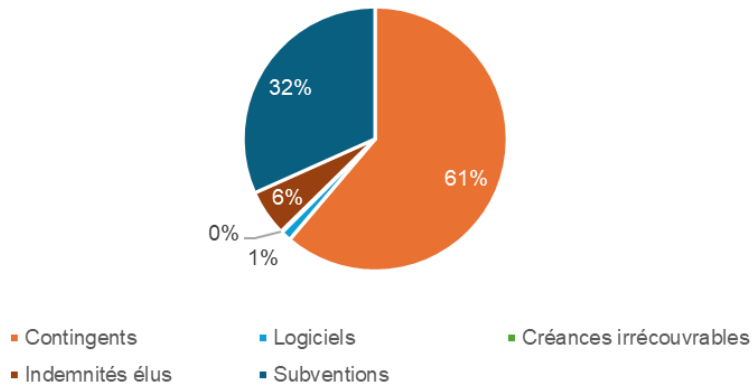


#### *c. Les subventions et contributions*

Les contributions correspondent principalement aux contingents SDIS, PETR et Très Haut Débit. Elles totalisent plus de 4,8 M€ par an soit près de deux tiers des participations.

Les subventions versées, pour majeure partie aux associations, connaissent une hausse de 4% en 2023, principalement du fait d'un accroissement du service offert aux familles par les associations animatrices des centres de loisir.

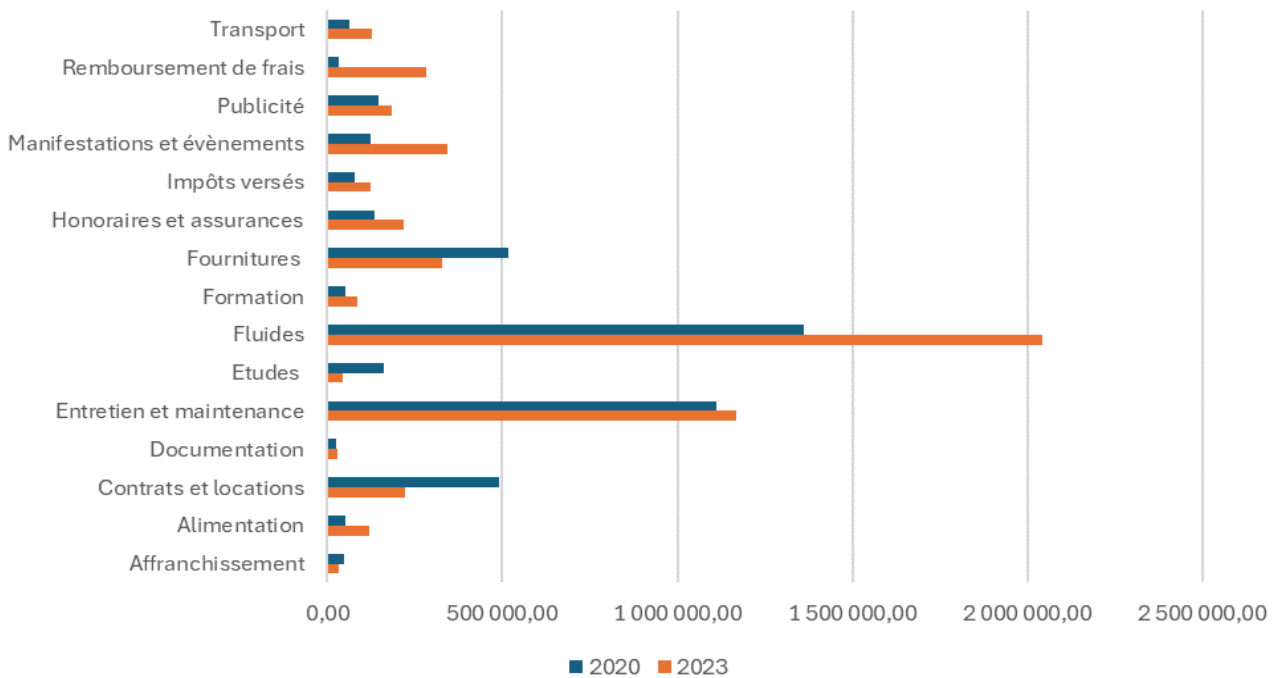
## Répartition des participations en 2023



### d. Les charges courantes

L'inflation a fortement impacté Grand Cognac, dont les charges courantes enregistrent une augmentation de 57% entre 2020 et 2023, dont 13.9% entre 2022 et 2023. Cette augmentation d'environ 2,5 M € est due pour plus de la moitié au coût des fluides, de l'entretien.

## Evolution des charges courantes entre 2020 et 2023

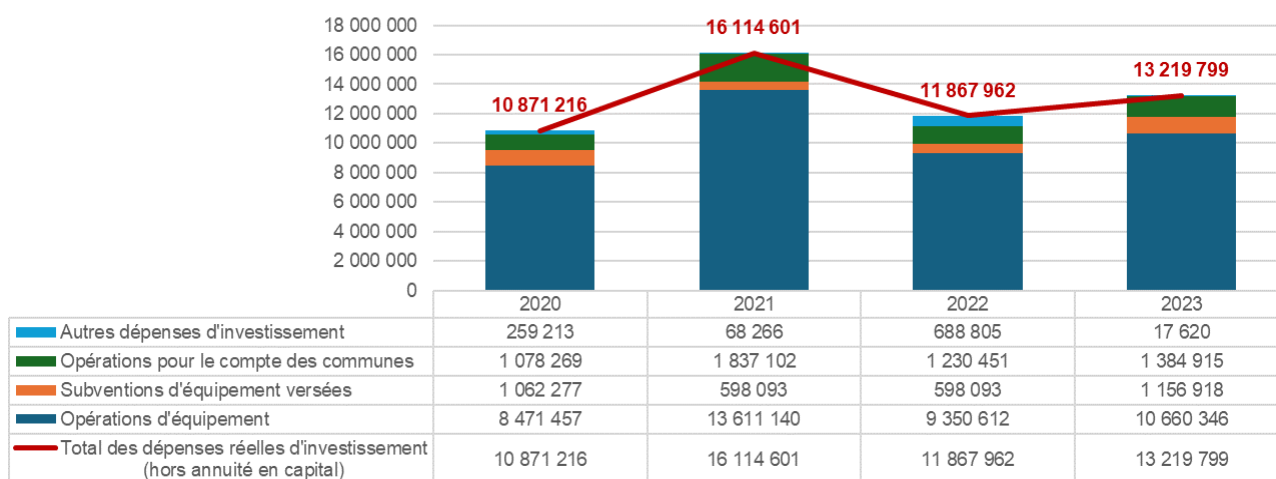


## B. ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

### 1. LES DÉPENSES

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) totalisent plus de 50 millions d'euros, sur la période 2020-2023.

## Evolution des dépenses réelles d'investissement hors emprunts



### a. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement se composent des opérations menées par Grand Cognac d'une part, et des subventions d'équipements versées d'autre part. Avec un taux d'équipement de 152 € par habitant en moyenne sur les 4 ans, Grand Cognac se place bien au-delà de la moyenne nationale située autour de 100 € par habitant.

Les subventions d'équipements observées sur la période sont majoritairement versées aux communes sous la forme d'attributions de compensation et de fonds de concours

Le coût total des opérations d'équipement s'élève, entre 2020 et 2023 à 42,1 M € soit près de 80% des dépenses réelles d'investissement. Ces opérations sont gérées de manière pluriannuelle par autorisations de programmes ce qui permet de maîtriser le poids des projets sur le budget annuel en prévoyant l'étalement des dépenses sur plusieurs années.

Le montant de l'autorisation de programme (AP) représente le coût stabilisé du projet et constitue la limite maximale d'engagement des dépenses autorisées qui s'y rapportent. Chaque AP est découpée en crédits de paiement annuels (CP) qui permettent de réaliser les dépenses selon le calendrier des opérations.

Le bilan financier des APCR, par politique publique est le suivant :

	Montant des AP	Montant réalisé en 2023	Montant total réalisé au 31/12/2023	Total restant à réaliser
<b>Administration-ressources</b>	<b>17 408 303</b>	<b>2 055 168</b>	<b>3 699 622</b>	<b>13 708 681</b>
Extension hôtel d'agglomération	8 200 000	1 446 933	1 701 753	6 498 247
Fonds de concours aux communes (DSCI)	5 083 293	241 051	241 051	4 842 242
Informatique	4 125 010	367 184	1 756 817	2 368 193
<b>Aménagement</b>	<b>736 036</b>	<b>234 776</b>	<b>736 037</b>	<b>0</b>
Voirie de zones	736 036	234 776	736 037	0
<b>Aménagement durable</b>	<b>2 420 000</b>	<b>215 072</b>	<b>1 077 592</b>	<b>1 342 408</b>
Réserve foncière	1 220 000	0	0	1 220 000
Voie des Quillettes	1 200 000	215 072	1 077 592	122 408
<b>Attractivité des services</b>	<b>5 150 000</b>	<b>629 605</b>	<b>1 854 509</b>	<b>3 295 491</b>
Mobilier / équipement	3 800 000	629 605	1 854 509	1 945 491
Signalétique	1 350 000	0	0	1 350 000
<b>Culture</b>	<b>25 210 672</b>	<b>2 763 994</b>	<b>5 673 744</b>	<b>19 536 928</b>
Château de Bouteville	6 166 900	1 610 270	3 798 894	2 368 006
Musées	1 502 772	763 986	803 328	699 444
Pôle culturel	14 735 000	217 485	870 101	13 864 899
Porte St-Jacques	2 806 000	172 253	201 420	2 604 580
<b>Développement durable</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>
Schéma cyclable AP	1 000 000	0	0	1 000 000
<b>Développement économique</b>	<b>9 767 615</b>	<b>1 277 978</b>	<b>7 531 673</b>	<b>2 235 942</b>
Aménagements urbains des Vauzelles	6 042 615	0	6 008 220	34 396
Compensation foncière-préfinancement SAFER	750 000	82 330	308 045	441 955
Contournement Jarnouzeau	500 000	0	0	500 000
Requalification fief du roy	2 475 000	1 195 648	1 215 409	1 259 591
<b>Eaux pluviales</b>	<b>2 600 000</b>	<b>14 336</b>	<b>141 629</b>	<b>2 458 371</b>
Eaux pluviales	2 600 000	14 336	141 629	2 458 371
<b>Enfance-Jeunesse</b>	<b>2 500 000</b>	<b>23 825</b>	<b>25 001</b>	<b>2 474 999</b>
Crèche à Châteauneuf	2 500 000	23 825	25 001	2 474 999
<b>Enseignement sup.</b>	<b>1 974 449</b>	<b>0</b>	<b>1 974 449</b>	<b>0</b>
Université des spiritueux - Segonzac	1 974 449	0	1 974 449	0
<b>Sport</b>	<b>39 542 763</b>	<b>403 760</b>	<b>27 552 787</b>	<b>11 989 976</b>
Centre aquatique des Vauzelles X'EAU	21 988 700	154 013	21 942 713	45 987
Création stand de tir	3 200 000	48 080	48 080	3 151 920
Parc des sports et projets associés - Cognac	8 123 000	83 913	448 615	7 674 385
Plaine des sports à Jarnac	3 974 063	4 813	2 889 445	1 084 618
Rénovation piscine de Jarnac	2 257 000	112 942	2 223 935	33 065
<b>Tourisme</b>	<b>11 979 435</b>	<b>128 665</b>	<b>5 264 186</b>	<b>6 715 249</b>
Aménagement du site de Juac à St-Simon	1 969 000	58 894	58 894	1 910 106
Bateau à passagers	725 000	6 640	702 817	22 183
Equipements touristiques / BPA	200 000	0	0	200 000
Fleuve	3 300 000	0	0	3 300 000
Flow vélo	5 000 000	52 930	3 896 903	1 103 097
Pôle tourisme à Cognac	585 435	0	585 435	0
Sentiers de randonnée	200 000	10 202	20 138	179 863
<b>Travaux-maintenance</b>	<b>19 694 547</b>	<b>986 873</b>	<b>6 778 415</b>	<b>12 916 132</b>
Accessibilité du patrimoine communautaire	450 000	8 277	31 300	418 700
Aménagements intérieurs de bâtiments	1 960 000	206 863	852 150	1 107 850
Entretien du patrimoine communautaire	8 244 547	402 474	3 380 264	4 864 283
Matériel technique	665 000	22 888	366 326	298 674
Relocalisation des ateliers techniques	2 300 000	67 135	78 979	2 221 021
Végétalisation et aménagement paysager	500 000	0	0	500 000
Véhicules	610 000	136 162	406 439	203 561
Voiries communautaires	4 965 000	143 073	1 662 957	3 302 043
<b>Urbanisme-habitat</b>	<b>9 627 423</b>	<b>532 656</b>	<b>2 685 180</b>	<b>6 942 243</b>
Création aire de grands passages	600 000	24 414	61 914	538 086
Documents d'urbanisme communaux	515 000	19 402	459 909	55 091
PIG et OPAH-RU	2 306 400	5 142	5 142	2 301 258
PLUi	1 156 650	277 165	881 973	274 677
RAJH résidence habitat jeunes	700 000	0	600 000	100 000
Soutien amélioration habitat privé PIG	567 625	99 873	437 493	130 132
Soutien aux bailleurs sociaux	2 881 748	91 661	193 748	2 688 000
Subvention équipement habitat communes	900 000	15 000	45 000	855 000
<b>Total général</b>	<b>175 411 711</b>	<b>10 687 380</b>	<b>71 181 891</b>	<b>104 229 820</b>

Le montant total des AP engagées se monte à 175.4 M €. Avec un taux de réalisation de 40.6% au 31 décembre 2023, les dépenses restant à financer à l'horizon 2028 s'élèvent à 104.2 M €.

*b. Les dépenses pour compte de tiers*

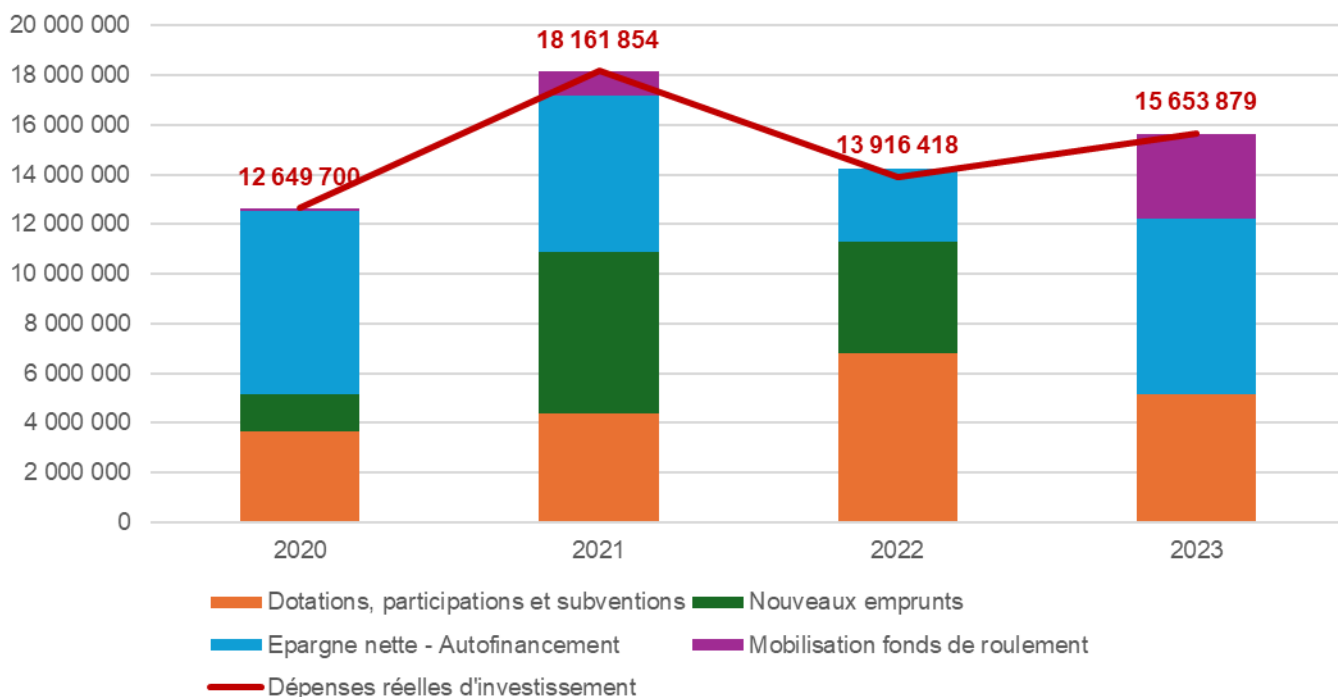
Grand Cognac assure, sous mandat des communes, la maîtrise d'ouvrage pour les gros travaux d'entretien de la voirie communale. Ainsi plus d'1 million d'euros de travaux sont réalisés dans ce cadre et concernent 25 à 30 communes chaque année.

**2. LES RECETTES**

Les dépenses d'investissement sont financées par les subventions et dotations, l'emprunt et l'autofinancement, lui-même composé :

- De l'épargne nette dégagée sur l'exercice,
- Le cas échéant, de la mobilisation du fonds de roulement.

**Evolution du financement des dépenses d'investissement**



Les recettes de dotations, participations et subventions représentent, en moyenne sur la période, environ 33% des dépenses d'investissement.

Grand Cognac n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023, en raison de plusieurs facteurs :

- Un bon niveau d'épargne sur l'exercice ayant permis d'autofinancer une part importante des investissements,
- Un important fonds de roulement au 01/01/2023 qu'il a été possible de mobiliser,
- Une remontée des taux bancaires rendant moins intéressant le recours à l'emprunt.

**C. EPARGNE ET ANNUITE : l'évolution de la capacité d'autofinancement**

Analyser la capacité d'autofinancement de Grand Cognac permet d'évaluer sa solvabilité future. Les indicateurs privilégiés pour mener cette analyse sont les niveaux d'épargne.

*a. L'épargne de gestion*

Différence entre recettes et dépenses de gestion, l'épargne de gestion permet de déterminer la capacité courante de financement de la collectivité, avant remboursement de l'annuité de la dette. Indicateur important, il s'agit cependant d'un solde naturel, qui ne tient néanmoins pas compte de l'endettement.





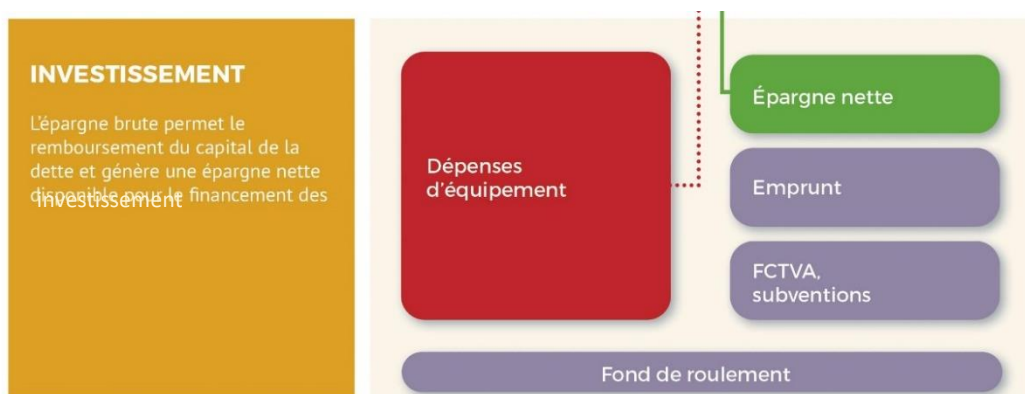
*b. L'épargne brute ou Capacité d'autofinancement brute*

Elle s'obtient en retranchant les intérêts de la dette et les soldes exceptionnels à l'épargne de gestion. Elle permet de mesurer l'autofinancement brut de la collectivité.



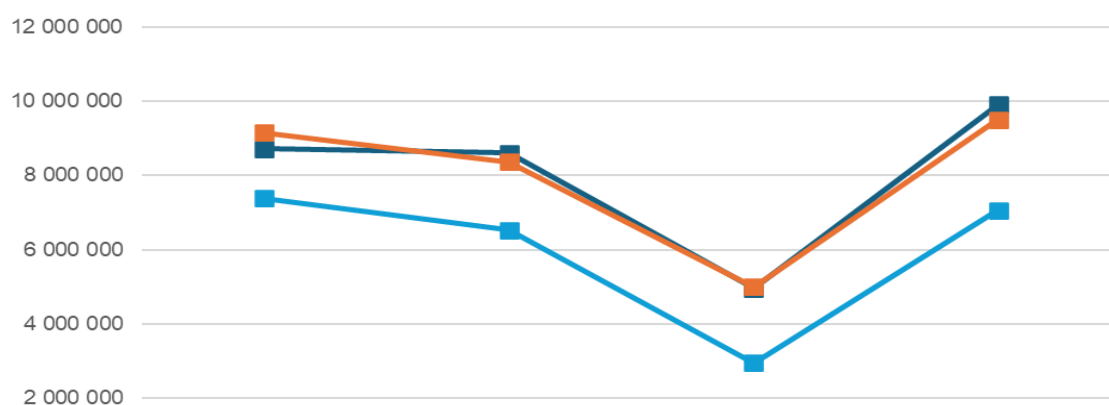
*c. L'épargne nette ou Autofinancement disponible*

Agrégat permettant de déterminer le montant disponible pour investir, on mesure l'épargne nette en diminuant l'épargne brute du remboursement en capital de la dette.



Le schéma ci-dessous illustre l'évolution des niveaux d'épargne du budget principal :

## Evolution des montants d'épargne 2020-2023

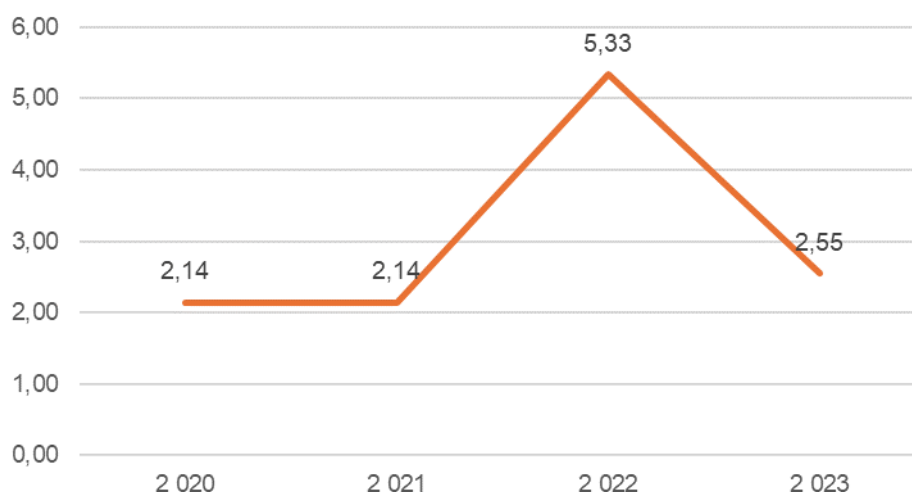


	2 020	2 021	2 022	2 023
Epargne de gestion	8 715 216	8 613 349	4 958 709	9 908 382
Epargne brute	9 159 878	8 369 810	4 994 708	9 504 436
Epargne nette	7 381 395	6 527 218	2 946 252	7 070 356

Les niveaux d'épargne, satisfaisants sur la période, ont permis de supporter les aléas successifs subis par l'agglomération notamment en recettes fiscales. Observant un fléchissement notable de ces indicateurs en 2022, provoqué par la combinaison des pertes de recettes fiscales (CVAE) et de la crise de l'énergie, l'assemblée a pris des mesures correctrices mises en place dès la fin 2022.

Les plus marquantes sont la réduction des consommations de fluides et la nouvelle répartition de la DSC entre fonctionnement et investissement. Ces mesures ont permis de retrouver en 2023 des niveaux d'épargne comparables à la période précédant la crise énergétique et le choc inflationniste.

## Capacité de désendettement



Cette tendance se confirme sur la capacité de désendettement, qui retrouve, en 2023, un niveau comparable à 2021 du fait du redressement des volumes d'épargne.



## 2. LES BUDGETS ANNEXES DE GRAND COGNAC

Afin d'analyser la situation financière de l'agglomération, il convient d'observer également la rétrospective financière des budgets annexes. Les 22 budgets annexes sont porteurs de forts enjeux pour le territoire :

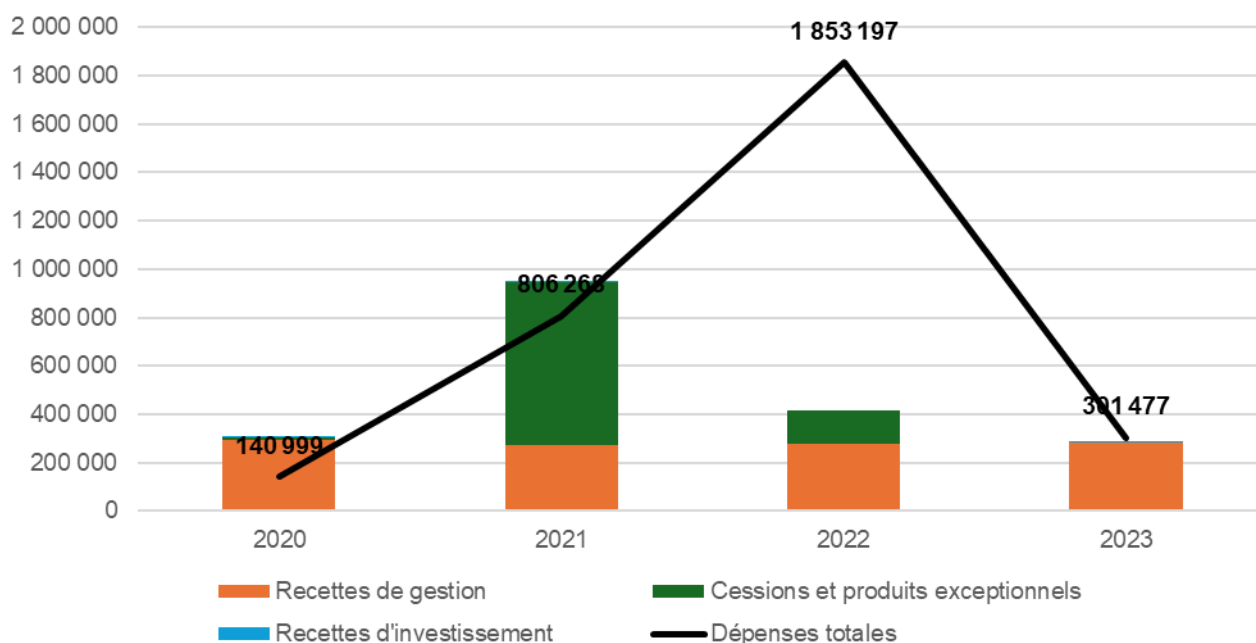
- Eau potable, assainissement, prévention des inondations et des milieux aquatiques ;
- Création de foncier et d'immobilier d'entreprise ;
- Développement des mobilités ;
- Lutte contre la désertification médicale ;
- Gestion et réduction des déchets.

### A. LES BUDGETS IMMOBILIERS : BÂTIMENTS À VOCATION ECONOMIQUE OU MEDICALE

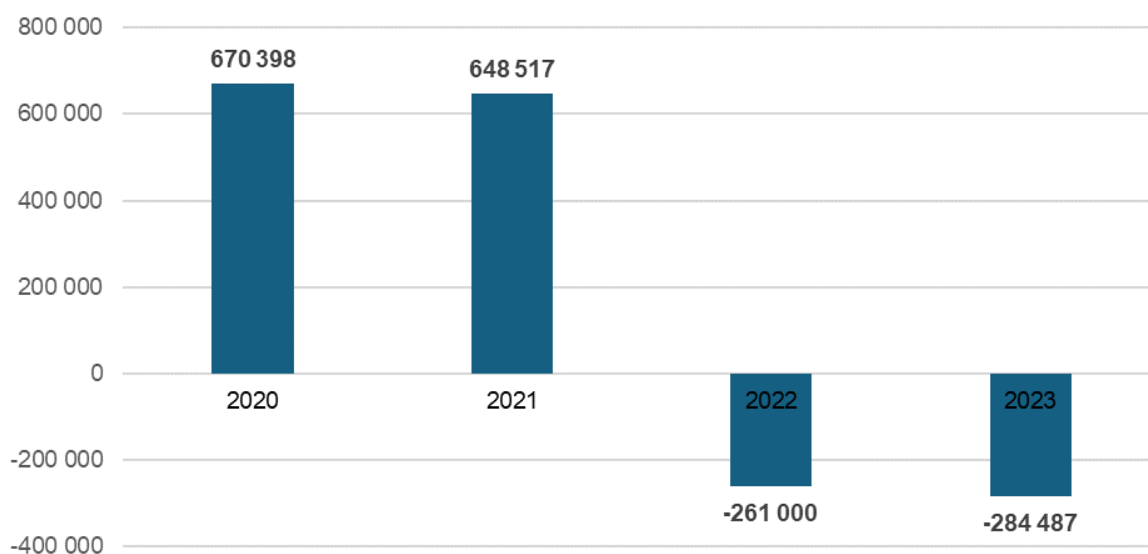
Ces deux budgets sont consacrés à la gestion d'immeubles à vocation économique et médicale. Le produit des loyers doit permettre de financer, annuellement, les charges et les intérêts des emprunts en cours.

Le budget annexe « bâtiments économiques » dispose de ressources propres permettant de couvrir l'ensemble des dépenses, notamment le fonctionnement courant, l'annuité de la dette et les charges d'entretien du patrimoine mis à disposition des entreprises. La cession de bâtiments en 2021, a permis de constituer du fonds de roulement. Celui-ci a été mobilisé en 2022 pour l'acquisition du futur pôle économie et formation, qui sera financé par emprunt (dont les annuités seront compensées par les loyers) et par avance remboursable du budget principal. Ces deux recettes d'investissement permettront de reconstituer le fonds de roulement en 2024 et 2025.

Financement des dépenses du budget bâtiments économiques

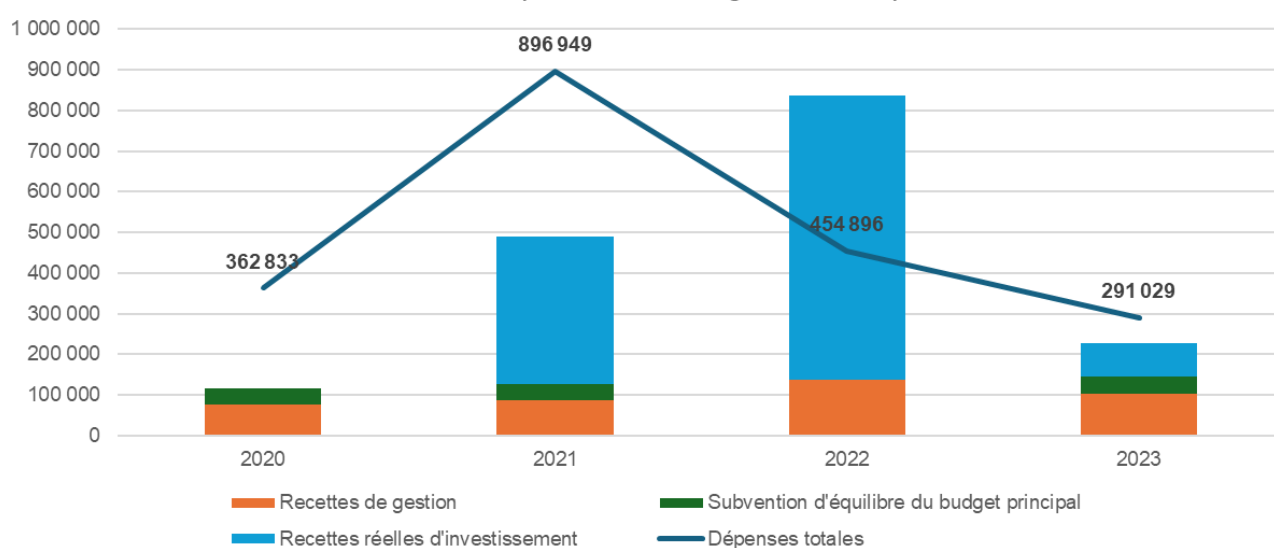


## Evolution du fonds de roulement du budget bâtiments économiques



S'agissant du budget annexe pôle médical, les recettes des loyers ne permettent pas de couvrir l'intégralité des dépenses des deux maisons de santé de Segonzac et Ars. C'est pourquoi il est nécessaire que le budget principal verse annuellement une subvention d'équilibre équivalente au besoin de financement.

## Financement des dépenses du budget annexe pôle médical



## B. ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET D'HABITAT

Les budgets annexes de lotissements regroupent les treize budgets annexes de zones économiques ainsi que le lotissement d'habitat situé aux Vauzelles, à Châteaubernard. Ces budgets retracent toutes les opérations en cours d'étude, d'aménagement, d'extension ou de commercialisation. En effet, les budgets afférents sont clôturés lorsque toutes les parcelles cessibles sont commercialisées.

Le suivi financier de ces budgets annexes permet de tenir à jour le prix de revient, d'adapter les produits de commercialisation et donc de proposer des bilans de clôture à l'équilibre.

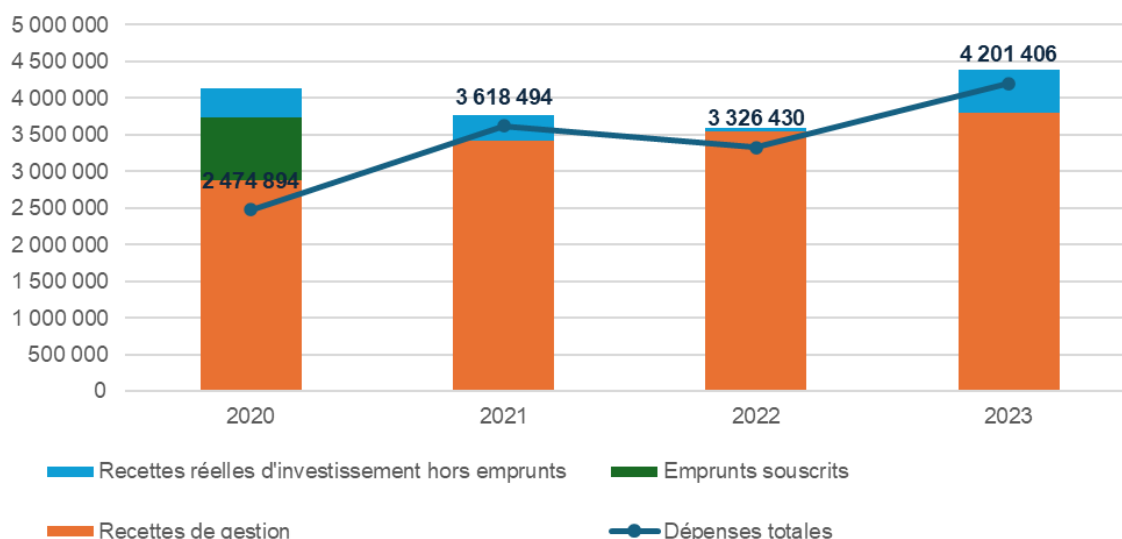
## C. TRANSPORTS

Le budget annexe « Transports » comprend le service public de transport (urbain et à la demande) ainsi que le transport scolaire.

Les ressources du service, le versement mobilité et les produits d'exploitation, permettent d'en couvrir les dépenses de gestion.

Cependant, cet équilibre reste fragile et ne permet pas le financement du programme d'investissement en faveur des mobilités. Des mesures correctrices assorties d'hypothèses de prospective financière ont été menées en 2023 et 2024 afin d'établir de nouveaux modes de financement. A noter que le versement mobilité, qui représente plus de la moitié des recettes de gestion et dont l'assiette dépend directement de la masse salariale des entreprises du territoire, fera l'objet d'un suivi renforcé dans le contexte particulier de la crise de la filière cognaçaise.

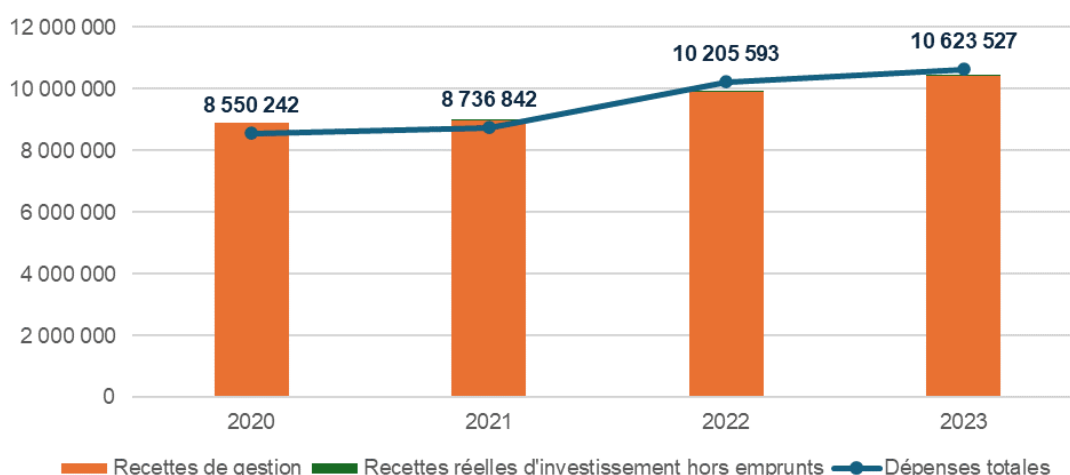
Financement des dépenses du budget annexe transport



#### D. DÉCHETS

Le budget annexe Déchets est essentiellement équilibré par le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le taux de taxe, en cours d'harmonisation depuis la fusion de 2017 ayant conduit à l'harmonisation du service rendu, permet de financer l'exploitation du service public de traitement, de collecte et de prévention des déchets, déléguée à Calitom. La contribution au syndicat départemental représente la principale charge de ce budget qui a financé en 2024 la préparation du transfert à Grand Cognac, de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés applicable à compter du 1er janvier 2025.

Financement des dépenses du budget déchets

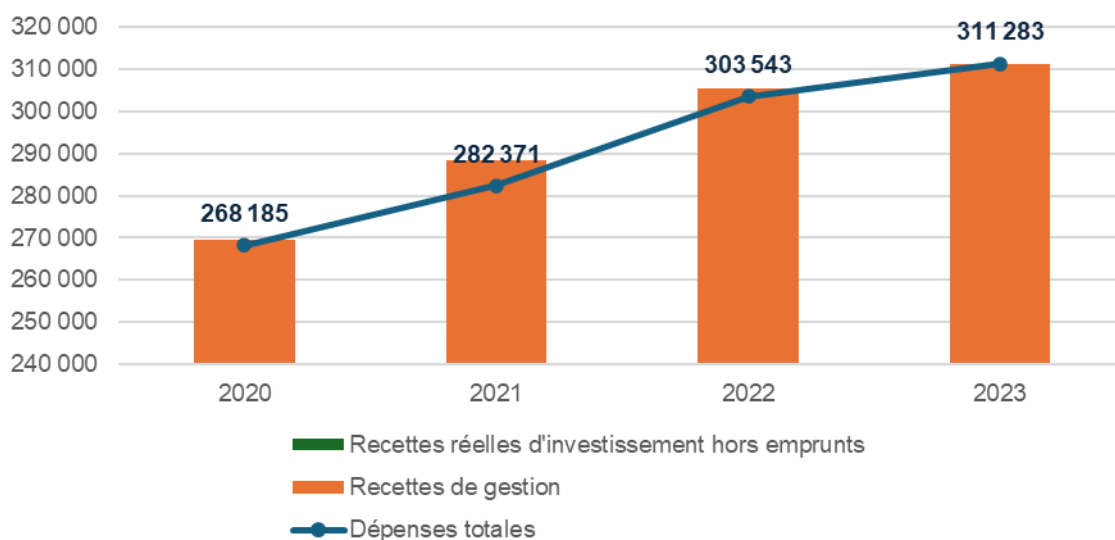


#### E. GEMAPI

La Taxe Gemapi finance intégralement les dépenses liées à la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Ces dépenses correspondent essentiellement aux contributions versées aux syndicats de bassin, auxquels sont confiées l'ensemble des actions.



## Financement des dépenses du budget annexe GEMAPI



### F. EAU-ASSAINISSEMENT

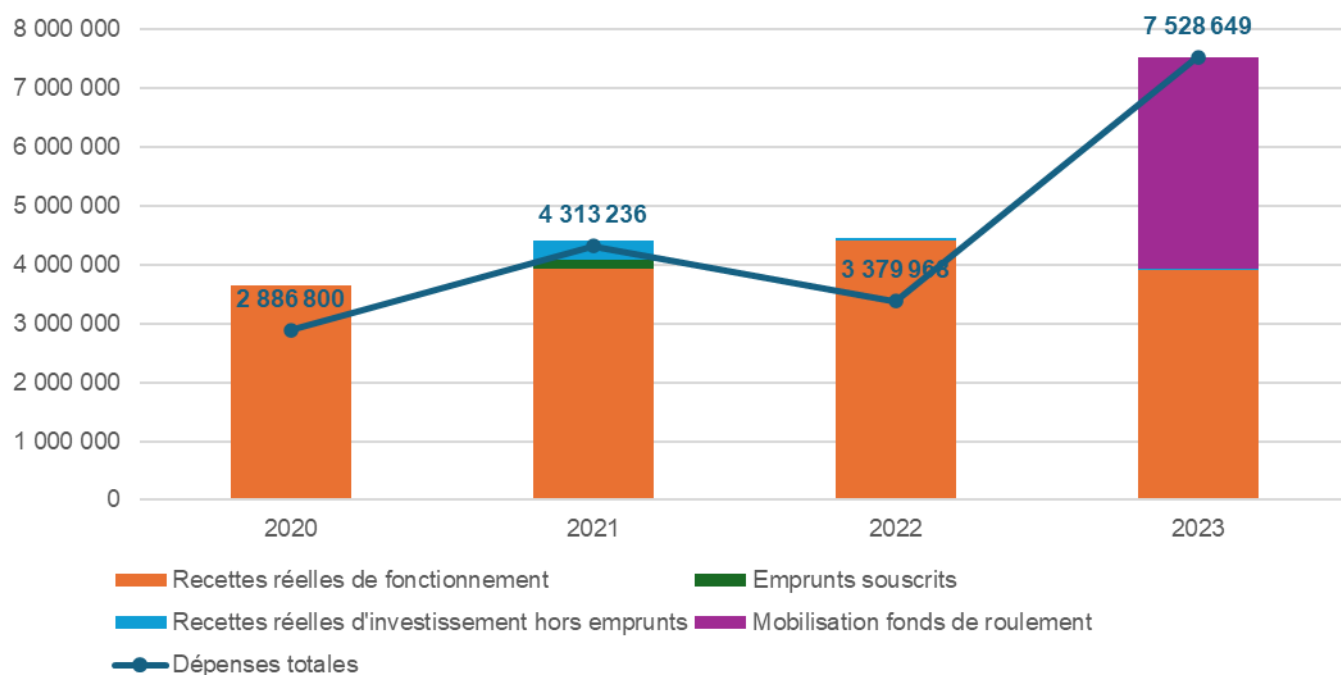
Les services d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré exclusivement par les ressources propres au service, à savoir, les redevances perçues auprès des usagers et les éventuelles dotations et subventions. Les recettes générées pour l'activité devant obligatoirement en couvrir les dépenses, la tarification est adaptée au coût d'exploitation, mais aussi d'entretien et d'extension.

Les activités liées à l'exercice des compétences eau et assainissement sont retracées dans trois budgets annexes distincts.

#### 1. EAU POTABLE

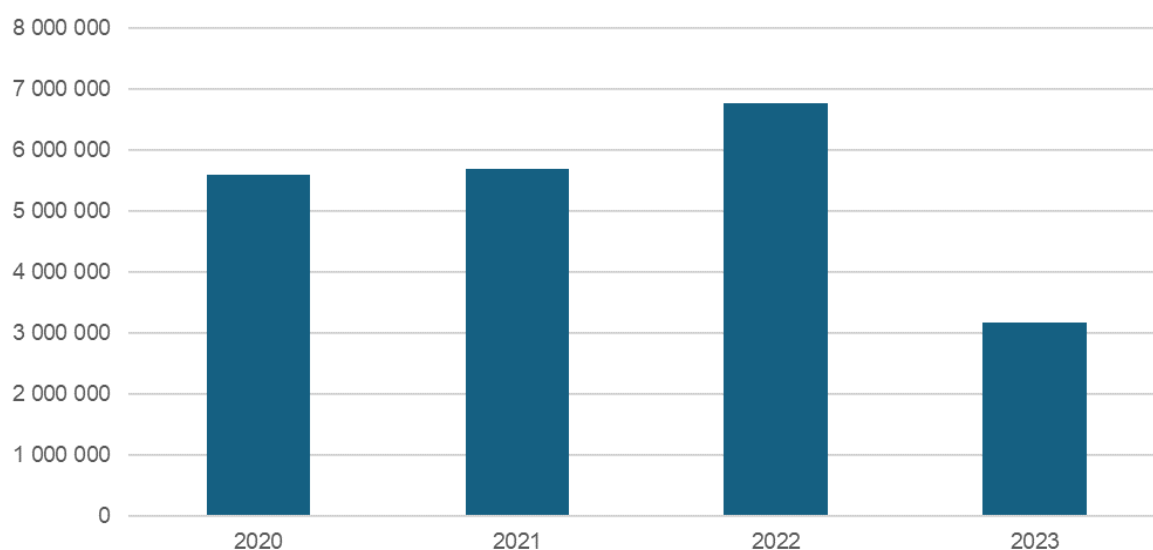
L'exercice 2023 est marqué par un pic d'investissement totalement financé par la mobilisation du fonds de roulement sans recours à l'emprunt.

## Financement des dépenses du budget annexe eau



Cette mobilisation du fonds de roulement, à hauteur de 3,6M€ est supérieure aux excédents constitués au cours des 3 exercices précédents.

## Evolution du fonds de roulement du budget annexe eau

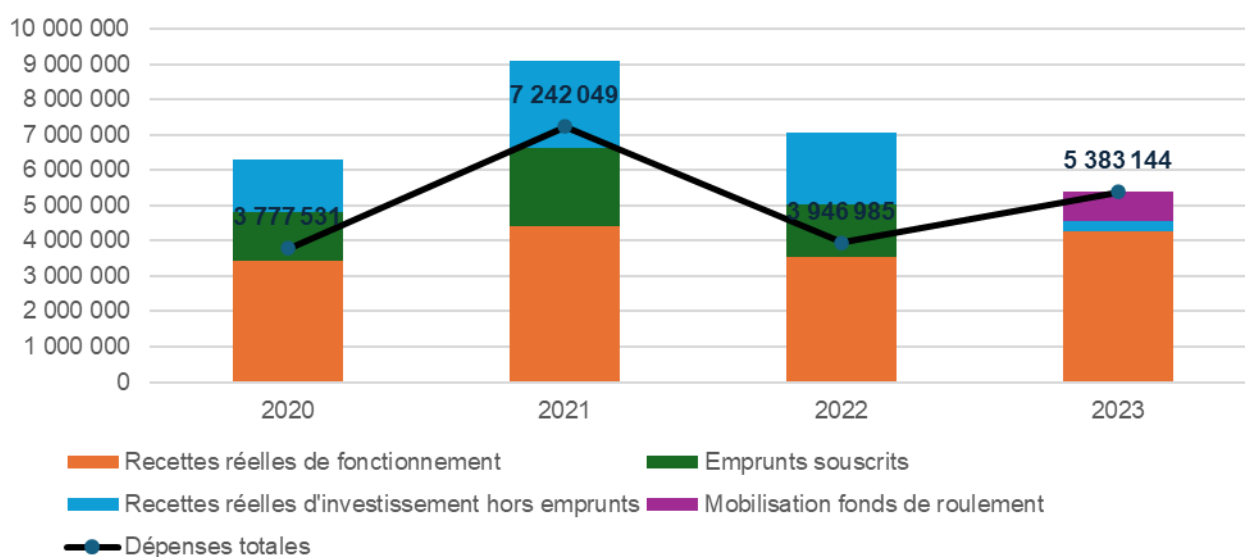


## 2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le bilan financier 2020-2023 de l'assainissement collectif est satisfaisant. Bien que la fusion des services délégués et des services en régie ne soit effective que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la rétrospective permet de démontrer que la politique tarifaire est adaptée au coût d'exploitation et d'investissement du service.

En raison de l'excédent constitué au cours des exercices précédents, en 2023, le besoin de financement a été couvert par la mobilisation d'une partie du fonds de roulement (811 000 € sur 3 €), sans recours à l'emprunt.

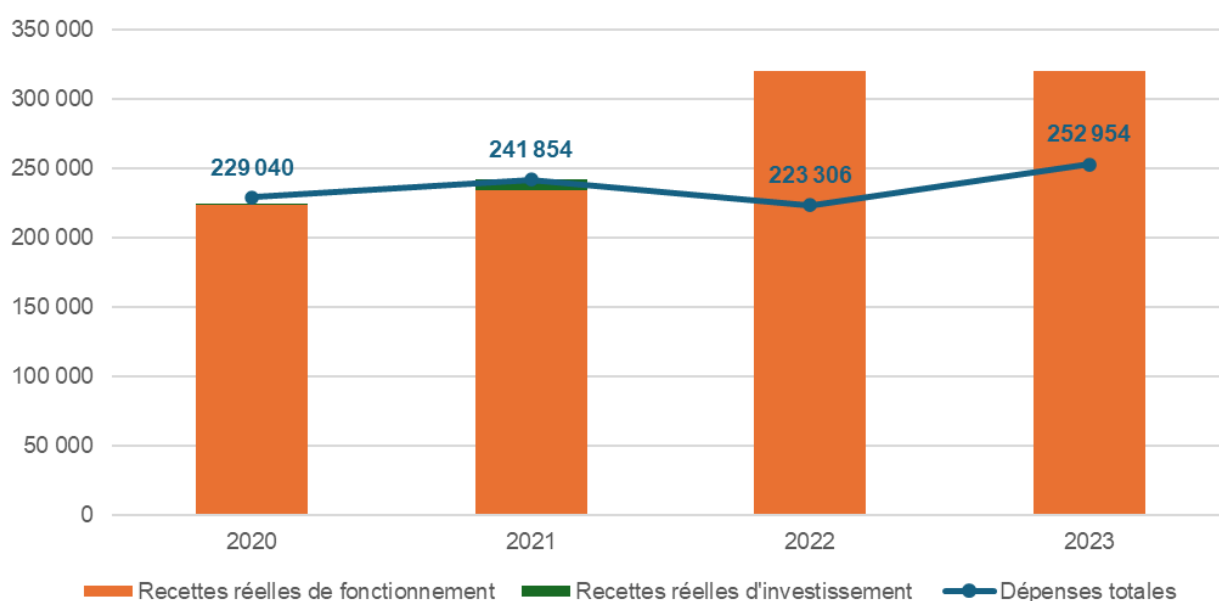
## Financement des dépenses du budget annexe assainissement collectif



### 3. ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Le service public d'assainissement non-collectif compte plus de 10 500 abonnés sur l'ensemble du territoire. Sur la période observée, le budget se trouve à l'équilibre, avec des enjeux essentiellement sur la section d'exploitation, maîtrisés grâce à la tarification des contrôles de bon fonctionnement et au fonds de roulement.

## Financement des dépenses du budget annexe assainissement non collectif



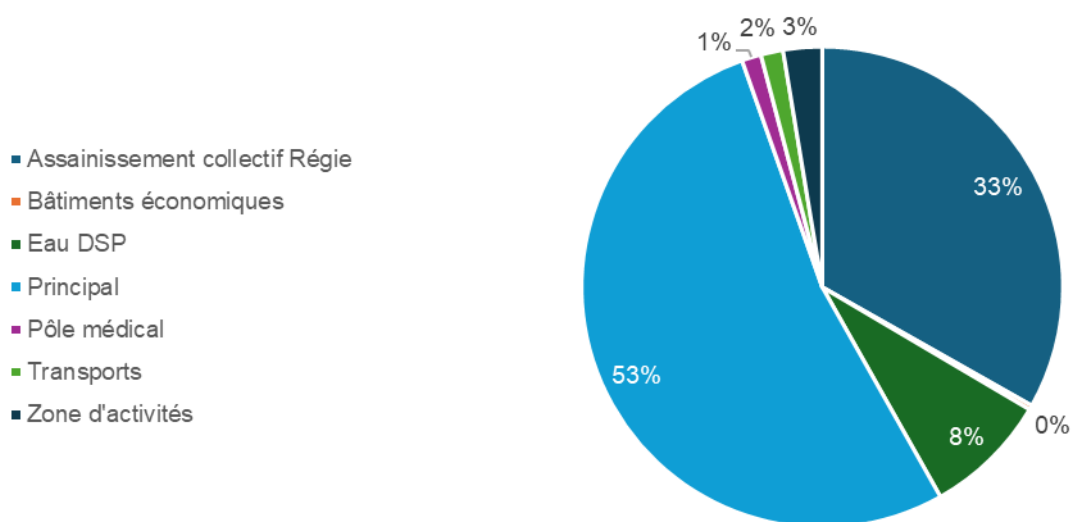
### 3. PRINCIPAUX RATIOS CONSOLIDÉS

Le poids financier des budgets annexes est en constante progression et représentait en 2023, près de 40% de la surface financière et plus de 47% de l'encours de dette de Grand Cognac. Aussi, l'analyse financière rétrospective ne serait pas complète sans examiner certains chiffres clés agrégés.

#### A. LA DETTE CONSOLIDÉE

La dette de Grand Cognac présentait au 31 décembre 2023 un encours consolidé de 46 077 456 €, réparti sur le budget principal (53%) et les budgets annexes (47%).

#### Répartition de l'encours de dette au 31/12/2023

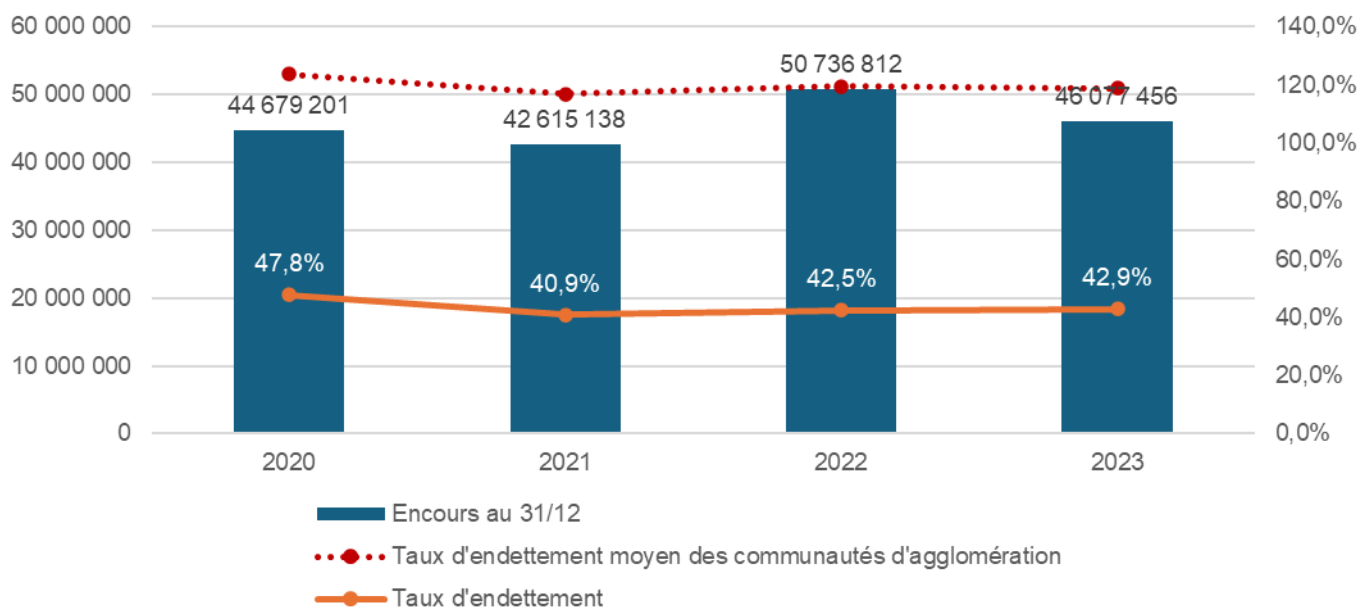


Le profil d'extinction et la structure de la dette ne présentent pas de risque particulier pour la solvabilité de l'agglomération. L'endettement est maîtrisé et malgré un fort investissement, l'encours global reste stable entre 2020 et 2023.

Le taux d'endettement de Grand Cognac est de 51% et se situe bien en-deçà du taux moyen des communautés d'agglomération situé à 78 %. Il est à noter que la dette de Grand Cognac est totalement sûre, exempte d'emprunts structurés à risque de change.

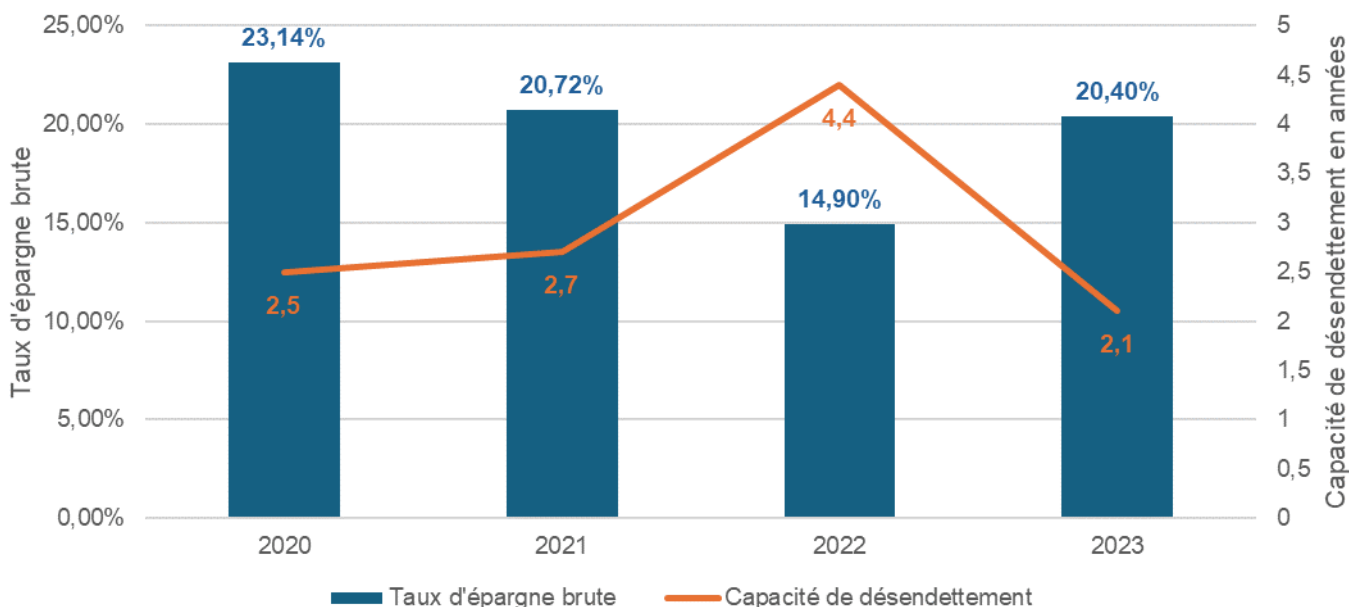
## B. CAPACITE DE DESENDETTEMENT ET D'AUTOFINANCEMENT

### Evolution de la dette consolidée : encours et taux d'endettement



La capacité de désendettement et le taux de capacité d'autofinancement brut (CaF) restent au-dessus des objectifs fixés et confirment la qualité des ratios financiers de l'agglomération.

### Capacités de désendettement et d'autofinancement consolidées





### 1. CONTEXTE FINANCIER

#### A. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE (source note de conjoncture La Banque Postale)

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1% en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible. La consommation a globalement été atone au 1er semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues. Le pouvoir d'achat des ménages ayant crû significativement après de nombreuses mesures de rattrapage, le taux d'épargne au 2ème trimestre est supérieur à celui de fin 2023 (17,9% contre 17,1%).

L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages notamment pour le logement est en net repli. En revanche, les exportations sont plus dynamiques ; au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1% grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3ème trimestre.

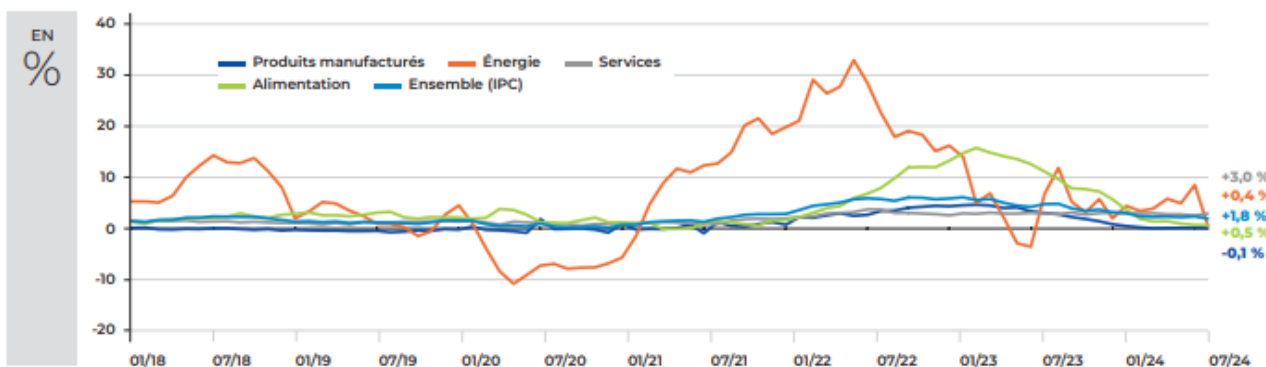
Au cours de la première partie de l'année, des emplois ont continué à être créés mais à un rythme moindre que les mois précédents. À mi-année, le taux de chômage "demeurant" assez bas (avec 7,3% de chômeurs) au regard de sa moyenne des trente dernières années.

Par ailleurs, les pressions inflationnistes se sont légèrement détendues. En août, l'inflation française mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2%. Les prix des services, reflétant les hausses de salaires, affichent encore une progression élevée mais cette dernière devrait se tempérer avec la modération salariale à venir, dans le sillage de la normalisation de l'inflation.

Sur les marchés financiers, le rendement de l'OAT (obligations assimilables au trésor) s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 points pendant l'été. Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83% le 17 septembre, à comparer à 3,11% le 7 juin).

#### France : prix à la consommation (taux de variation sur un an, en %)

© La Banque Postale



Source : Insee, LBP.

#### B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (source : présentation cabinet Klopfer, AMF)

Le PLF 2025 n'ayant pas encore été voté, un fort niveau d'incertitude perdure sur la contribution au redressement des finances publiques qui sera demandée aux collectivités. Même si l'agglomération devrait être épargnée par cette mesure, elle sera très probablement impactée par ailleurs (évalué à 1,3 M€ par Intercommunalités de France). Au global, une contribution des collectivités est attendue à hauteur de 3 milliards d'euros, soit près de 7% du montant des concours financiers de l'Etat en 2024. A noter qu'il est prévu que la ponction soit plafonnée à hauteur de 2% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités concernées.

Les principales dispositions connues à ce jour concernent :

- Une dotation d'intercommunalité qui pourrait augmenter de 90M€ au niveau national, financé par une minoration de la dotation de compensation.
- La DGF resterait globalement stable, ce qui implique une diminution en euros constants dans un contexte encore inflationniste.

- Gel du montant de TVA transféré aux collectivités par rapport à 2024,
- Diminution du FCTVA. Les premiers éléments font état d'une réduction de 800M€ du FCTVA, avec un taux qui passerait de 16,404% à 14,850%.
- L'enveloppe totale de dotations d'investissement et du fonds verts serait fortement réduite, passant de 2,5 à 1 milliard d'euros, même si compensée par l'augmentation des niveaux de financements : 35% au lieu de 30% des projets financés par la DSIL, 25% au lieu de 20% pour la DETR devront être assimilés à des investissements favorables à l'environnement selon la méthodologie du budget vert.

Les projections et la préparation budgétaire 2025 seront donc conduites dans ce climat d'incertitude et de réduction possible des recettes de compensation et de redistribution de l'Etat, qui représentent aujourd'hui plus de 70% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal en raison d'une réduction continue de l'autonomie fiscale des collectivités.

Ce contexte conduit à la plus grande prudence et à poursuivre les efforts de gestion dans un objectif d'amélioration continue de l'efficacité des politiques portées par Grand Cognac, mais pourra, le cas échéant, amener de nouveaux arbitrages sur la prospective et le plan pluriannuel d'investissement lorsque les dispositions de la loi de finances seront définitivement connues.

## 2. NIVEAUX D'EPARGNE ET CAPACITE D'INVESTISSEMENT 2025-2030 DU BUDGET PRINCIPAL

L'analyse prospective à suivre extrapole les différents constats posés dans la première partie « rétrospective » et présente les ratios d'équilibre financier qui en résultent. Le scénario présenté poursuit les objectifs :

- D'une capacité d'autofinancement brute minimum de 10%
- D'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans
- D'un minimum de fonds de roulement suffisant pour permettre de supporter les aléas.

La prospective financière à l'horizon 2030 a été dressée en établissant, tout d'abord, un bilan anticipé 2024. Ce bilan est marqué par une diminution de produit d'un montant de 939 000 €, par rapport au budget primitif, du fait d'une surestimation de la fraction de TVA compensatoire prévisionnelle notifiée par les services de l'Etat en début d'année, basée sur une croissance favorable et réactualisée à la baisse au mois de novembre 2024.

La prospective s'appuie ensuite sur des hypothèses d'évolution des charges et produits. Le résultat de ces hypothèses permet d'établir des projections de la situation financière prévisionnelle de l'agglomération.

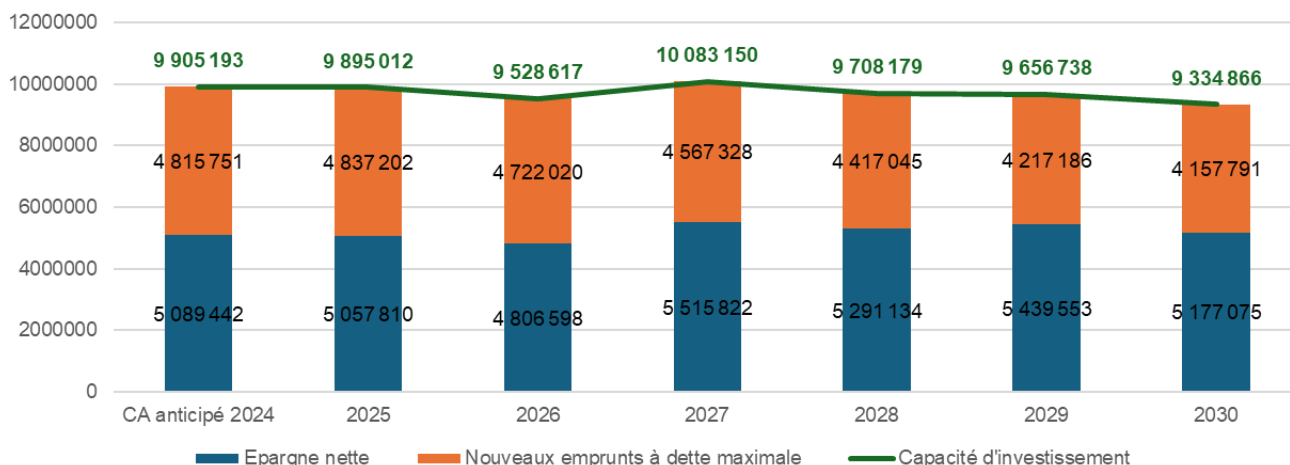
Les projections permettent d'observer si le programme des investissements est soutenable financièrement.

La capacité d'investissement projetée du budget principal repose sur deux facteurs :

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, avec un volume cible de 5M€ par an
- Le recours à l'emprunt, dans une fourchette entre :
  - o 2M€ par an permettant de conserver un encours de dette stable, ce montant correspondant à celui remboursé annuellement sur la période
  - o et 5M€ (montant maximal pour conserver des ratios soutenables à horizon 2030).

Les hypothèses de la prospective permettent de dégager 10M€ de financement des investissements hors subventions, ce qui correspond aux besoins identifiés dans le plan pluriannuel d'investissement qui regroupe les projets en cours :

## Evolution de la capacité d'investissement avec recours aux nouveaux emprunts



### 3. CADRAGE BUDGÉTAIRE POUR 2025

#### A. CADRAGE DU BUDGET PRINCIPAL

##### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Poursuivant un objectif de maîtrise générale des dépenses, le cadrage budgétaire pour 2025 est le suivant :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : l'augmentation sera limitée à +1% du budgeté 2024
- Charges de personnel (chapitre 012) : la masse salariale étant un point d'attention particulier, l'augmentation des charges de personnel sera strictement limitée au Glissement vieillesse technicité (GVT).
- Atténuation de charges (chapitre 014) : la répartition de la Dotation de solidarité communautaire à 50% en fonctionnement et 50% en investissement, adoptée en 2023, reste inchangée
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : les subventions aux associations ainsi que les frais liés aux logiciels pourront intégrer une augmentation de 1% du budget 2024 ; les contributions obligatoires et autres participations seront prévues à leur montant réel, à défaut, elles pourront intégrer une provision de 1% complémentaire ; l'équilibre d'exploitation des budgets annexes sera obtenu sans recours aux subventions supplémentaires du budget principal
- Recettes de fonctionnement (chapitre 70) : les tarifs approuvés depuis plus de deux ans pourraient intégrer une évolution.

##### 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

S'agissant des investissements, le besoin de financement 2025 (net à charge de l'agglomération déduction faite des subventions) est limité à 10 M€ afin de contenir l'endettement à la trajectoire projetée.

#### B. CADRAGE DES BUDGETS ANNEXES

##### 1. BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions du CGCT, aucune subvention d'équilibre du budget général aux services publics industriels et commerciaux n'est autorisée. Par conséquent, les recettes d'exploitation devront couvrir l'ensemble des dépenses des budgets eau, assainissement collectif et assainissement non-collectif.

## 2. BUDGETS ANNEXES DE LOTISSEMENTS ÉCONOMIQUES ET D'HABITAT

Les dépenses 2025 seront prises en compte dans le prix de cession des parcelles. Les projets d'extension ou de nouvelles zones feront l'objet d'une évaluation financière permettant d'en définir le coût de production et les prix de vente voire, à terme, les coûts de renouvellement.

## 3. AUTRES BUDGETS ANNEXES

Le niveau des subventions d'équilibre est contenu aux montants versés en 2023. Par conséquent, les charges nouvelles devront être équilibrées par les recettes du budget annexe concerné.

- **Bâtiments économiques** : le budget annexe ne disposant pas de possibilités d'endettement supplémentaire, les dépenses d'investissement des bâtiments existants seront autofinancées.
- **Pôle médical** : tout nouveau projet devra faire l'objet d'une évaluation financière permettant de déterminer l'équilibre financier de l'opération.
- **Transport** : compte-tenu des projections de résultats 2024 et de la prospective financière réalisée, le besoin de financement 2025 est limité à 1 500 000 €.
- **Déchets** : ce budget est financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; la reprise en régie ayant vocation à être réalisée sans coût supplémentaire du service, les dépenses seront couvertes par les projections de produits fiscaux sans augmentation de taux ; le financement des investissements par l'emprunt ne pourra être utilisé que sur des opérations le justifiant.
- **Gemapi** : charges et besoin de financement 2025 seront, le cas échéant, autofinancés sans recours à l'emprunt et en limitant la hausse de taux par rapport à 2024.

### 1. POLE « TERRITOIRE ATTRACTIF ET SERVICES A LA POPULATION »

#### A. L'ENFANCE-JEUNESSE

##### 1. LES PROJETS PHARES POUR 2025

L'offre de service petite enfance, enfance et jeunesse reste un élément clé du dynamisme du territoire. La compétence enfance-jeunesse portée par Grand Cognac, en complémentarité de l'action des communes en matières scolaire et périscolaire, améliore la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire.

La qualité de l'accueil est liée à celle du projet pédagogique dans l'objectif d'y inclure tous les enfants accueillis. Grand Cognac est un territoire possédant une diversité de richesse. Ainsi les enfants pourront au travers de découvertes culturelles, de sorties sportives, d'activités connaître leur patrimoine. Les professionnels seront pour leur part, accompagnés pour toujours mieux développer leurs compétences et leurs connaissances. Il est également nécessaire de sensibiliser tout le pôle de l'enfance jeunesse autour du harcèlement, de la maltraitance afin que chacun soit un acteur engagé autour de la prévention.

Une offre suffisante pour répondre aux besoins des familles est également indispensable. C'est ainsi que la capacité d'accueil de loisirs (ALSH) a été augmentée à l'automne 2024 de plus de 50 places localisées sur Jarnac et Cognac-Crouin, et cette tendance se poursuivra prochainement pour les crèches de Châteauneuf, de Cognac-Crouin et de Salles-d'Angles.

La feuille de route enfance-jeunesse, validée en conseil communautaire le 22 juillet 2021, continue d'orienter la stratégie de fonctionnement et de développement des services jusqu'en 2026 selon quatre axes prioritaires :

- Intégrer la transition écologique dans tous les aspects de la politique enfance-jeunesse ;
- Favoriser la construction de projets et d'actions avec les différents partenaires institutionnels et acteurs locaux (communes et associations) ;
- Instaurer la démarche « d'aller vers » et enrichir la relation à l'usager (communiquer sur la notion d'accueil et de qualité) ;
- Mettre en place un observatoire de l'enfance-jeunesse (enquêtes et consultations).

L'année 2024 a été marquée par la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG), et du Projet Educatif de Territoire élaborés avec nos différents partenaires (Etat, CAF et communes) mais aussi du Contrat de ville dont les actions sont déclinées au niveau du quartier prioritaire de la politique de la Ville de Cognac-Crouin qui connaîtra une nouvelle dynamique dès 2025 en partenariat avec l'Etat, la CAF et la Ville de Cognac.

#### Les actions et les projets pour 2025

Quelle que soit la tranche d'âge concernée, Grand Cognac entend renforcer la capacité et la qualité de l'accueil dans ses propres structures et dans celles que l'agglomération accompagne. La CAF de la Charente finance Grand Cognac dans ses actions pour environ 2,6 M€ en 2024, en regard du nombre d'enfants accueillis ou de certaines actions menées. Elle participe de plus au financement des chargés de coopération (80% de la rémunération plafonnée à 38K€) mais pour seulement quatre chargés de coopération en 2025 au lieu de cinq les années précédentes.

#### Les actions du secteur Petite enfance (0 à 3 ans) :

- Contribuer au suivi des études et travaux du plan communautaire pour le renforcement de l'offre petite enfance, le « Plan crèche », qui concerne les crèches de Cognac-Crouin (Gribouille), Châteauneuf-sur-Charente et Salle d'Angles ;
- Poursuivre la stratégie d'accueil des tout-petits et construire une synergie en complémentarité entre l'offre publique d'accueil et l'offre privée, individuelle et collective, en particulier l'accompagnement des Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) dont plusieurs projets sont à l'étude sur les communes de Grand Cognac ;
- Renforcer les compétences des professionnels de la petite enfance du territoire (assistantes maternelles incluses) en proposant des actions de formation et d'information telles qu'une conférence ouverte à tous et deux journées pédagogiques (une regroupant l'ensemble du service comme actuellement et une par structure avec une aide de la CAF en 2025) ;
- Conforter le dispositif Trampoline, et poursuivre le renforcement de la démarche d'inclusion ;
- Obtenir la labellisation Ecolo Crèche pour toutes les structures et lancer la démarche de labellisation de 20 assistantes maternelles volontaires ;
- Mettre en œuvre une stratégie de communication revisitée et prenant en compte la spécificité des populations d'usagers, parents, professionnels, partenaires ou collectivités.

### **Les actions en faveur de l'enfance (4 à 11 ans)**

- Stabiliser l'offre de place en ALSH renforcée à l'automne 2024 grâce à la création de places d'accueil supplémentaires par l'extension des capacités d'accueil les mercredis à Jarnac (+24 places) et la création nette de 30 places à Cognac-Crouin au sein de l'école Rosa Bonheur disposant d'un projet spécifique d'accueil de loisir favorisant l'animation de proximité dans le Quartier Politique de la Ville, en partenariat avec les autres acteurs institutionnels ;
- Renforcer et structurer la relation avec les ALSH gérés par des communes et les associations afin de suivre leurs projets pédagogiques et leurs trajectoires financières, éviter tout risque de défaillance et favoriser l'harmonisation des pratiques et des projets ;
- Améliorer le parcours réservataire du portail famille pour faciliter les démarches des familles et mettre en place un formulaire unique et partagé entre directions, adossé à un coffre-fort numérique ;
- Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap par l'emploi d'un éducateur spécialisé à mi-temps pour accompagner les équipes des dix ALSH du territoire ;
- Renforcer la végétalisation des ALSH de Grand Cognac pour créer des espaces extérieurs utilisables en période estivale (apport d'ombre) sur le modèle des « cours oasis ».

### **Les projets Jeunesse (12 à 17 ans)**

- Organiser le déploiement d'actions et de projets au sein des quartiers identifiés par le contrat de ville de Cognac-Crouin :
  - F Développer une démarche « aller vers » et « faire venir » pour capter les « non-publics » assez importants au regard de la spécificité de ce public très « volatile » ;
  - F Restaurer et aménager les locaux du Carré des jeunes en étroite collaboration avec la ville de Cognac et en associant au maximum les jeunes du quartier en vue d'une ouverture début d'année 2025 ;
- Développer l'offre de service de l'espace jeunes de Jarnac en augmentant les périodes d'ouverture de la structure (deux semaines supplémentaires par an) ;
- Conforter la synergie avec les accueils jeunes en gestion associative et border le cadre d'intervention en s'appuyant sur le renouvellement et l'animation des conventions (CTG et PEdT) ;
- Développer des actions de promotion et de prévention de la santé dans les domaines de la sexualité et des addictions en lien avec le milieu sportif notamment ;
- Pérenniser et développer les projets en lien avec les partenaires et ressources du territoire ;
- Accentuer les actions de professionnalisation des animateurs.

### **La mission Parentalité, opérationnelle, a pour priorité de :**

- D'obtenir un diagnostic affiné des enjeux du soutien à la parentalité sur le territoire en pilotant une étude d'ampleur à destination des familles et des professionnels (AMA, médecins, corps enseignants, animateurs ... ) ;
- Développer le service LAEP itinérant « Parent'aise » sur le territoire, avec pour objectifs de promouvoir la mixité des publics et l'inclusion via un travail partenarial de proximité, et de poursuivre la formation de l'équipe afin de la doter de moyens supplémentaires dans sa mission d'accompagnement et de soutien des parents ;
- Accompagner la meilleure prise en compte des familles dans leurs diversités au sein des structures enfance jeunesse. Développer la notion de co-éducation dans les pratiques des équipes. Soutenir le développement de projets transversaux à destination des et avec les parents du territoire ;
- Développer une structuration innovante de l'action des acteurs de la parentalité sur le territoire sous le label « Grandir à Grand Cognac ».

**Le dispositif des Parcours éducatifs** est un marqueur de l'engagement de Grand Cognac auprès de la communauté éducative sur ses thématiques prioritaires :

Dans le cadre du CTEAC 2025 il s'agit de construire les Parcours éducatifs 2025-2026 : édition du livret, organisation du forum, vœux et attributions en deux phases. Parallèlement, Grand Cognac contribuera à la déclinaison et à l'animation du Plan Educatif de territoire (PEDT) signé en 2024 : programmation de formations en collaboration avec le CNFPT et animation du réseau des acteurs éducatifs.

### **Action projet « été actif et solidaire » :**

Après un incontestable renouveau à l'été 2024 qui aura vu la fréquentation des animations quasiment doubler, cette opération articulera en 2025 plusieurs actions :

- Développer des actions inclusives en lien avec l'IME de FRAINEAU ;
- Créer une plaquette interne « été actif » pour mieux faire découvrir cette action partenariale avec le Conseil départemental, aux acteurs du territoire de Grand Cognac afin qu'ils s'en emparent ;
- Proposer des activités pour les 3-5 ans avec ou sans les parents ;

- Proposer une ou deux sorties familiales à l'extérieur du territoire.

## 2. DES PROJETS ENFANCE-JEUNESSE STRUCTURANTS

Concernant les investissements, l'année 2025 sera principalement consacrée à :

- L'aménagement de la cour de La Férie sur un modèle de Cour Oasis pour un montant résiduel maximum de 200 000 € HT et la rénovation d'un bâtiment inutilisé pour augmenter sa capacité de 24 places en raison d'une attente forte des familles ;
- La poursuite du « Plan Crèches » de Grand Cognac qui vise le déplacement et l'agrandissement de la crèche Gribouille à Cognac-Crouin confiée en maîtrise d'ouvrage délégué à la SPL GAMA, la construction de la crèche à Châteauneuf-sur-Charente dont les travaux débuteront début d'année 2025 et la réhabilitation et l'agrandissement de la micro-crèche de Salles d'Angles dont le programme sera livré par l'ATD16 début 2025.

## B. LE SPORT

Grand Cognac a décroché pour cette année olympique de beaux résultats en accueillant en stages d'entraînement plusieurs équipes internationales dans différentes disciplines. Ces succès sont le fruit d'une politique ambitieuse en complémentarité de l'action des communes, des relations avec les différentes institutions et acteurs du sport au niveau national et international, et de la mobilisation des forces économiques du territoire.

Cette politique contribue à l'attractivité sportive mais aussi économique du territoire, ainsi qu'au renforcement de l'action sport santé. Cette dernière opération s'est notamment traduite par l'ouverture d'un lieu dédié au centre aquatique X'eau, ainsi que des actions menées par les associations du territoire.

Fort du nombre croissant de pratiquants et de manifestations sportives, Grand Cognac est de plus en plus sollicité pour toutes sortes de pratiques qu'elles soient motivées par la découverte, l'éducation, la compétition ou le loisir. L'agglomération pourrait réfléchir en 2025 à renforcer son soutien aux grandes manifestations sportives du territoire, d'intérêt régional, et qui contribuent de plus en plus fortement à son rayonnement en leur attribuant, selon des critères à élaborer, le caractère de manifestation d'intérêt communautaire.

La politique sportive de Grand Cognac est structurée autour de quatre domaines d'actions.

### 1. GESTION ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS

L'agglomération gère et entretient désormais 22 équipements dont :

- 3 équipements aquatiques (piscines)
- 4 équipements pour la navigation sportive (canoës et aviron)
- 2 stands de tir (arme à feu et tir à l'arc)
- 1 équipement en gestion de type AOT (centre équestre).

Ces équipements sont répartis sur nos quatre centralités afin de bien mailler le territoire.

En 2024, 500 000 € ont été consacrés à la rénovation des différentes structures sportives. Grand Cognac poursuivra en 2025 ces actions qui visent notamment à réduire les consommations énergétiques avec la mise en œuvre prioritaire du plan gymnase. Le périmètre et la mobilisation des moyens programmés pour la réhabilitation d'ampleur du Parc des sports seront réinterrogés afin de mieux s'adapter aux enjeux patrimoniaux du site et aux objectifs sportifs du club utilisateur.

### 2. SOUTIEN A LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Deux associations ont été transférées des communes vers l'agglomération en 2024 : l'association sportive et loisirs du golf de Cognac et les Ailes cognaçaises (aéroclub). En 2025, le transfert du club de football de Jarnac est envisagé.

Côté financier, Grand Cognac maintiendra son soutien au tissu associatif via l'attribution de subventions aux projets et de fonctionnement des associations à hauteur de 680 000 € dont environ 47 000 € pour le financement des projets jeunes (25 € par licenciés de moins de 18 ans pour l'ensemble des associations sportives du territoire).

### 3. APPRENTISSAGE DE LA NATATION ET ACTIVITES SPORTIVES NAUTIQUES

**Côté apprentissage de la natation** : le savoir nager est un véritable enjeu de santé publique dont l'objectif est de sauver des vies.

En juin 2024, 53 classes pour 2500 élèves ont bénéficié de cet apprentissage, avec un taux de réussite de 80 % pour le test de 25 mètres en classe de CM1/CM2.

Le budget alloué restera stable en 2025 soit :

- 2 équivalents temps plein pour les séances et l'entretien de l'équipement ;
- 82 000 € pour le transport.

**Côté activités dispensées en régie :** 44 cours d'aquagym et 10 cours d'apprentissage de la natation (inclus bébé nageurs) sont proposés par semaine. Cela représente :

- Une fréquentation de 25 452 personnes sur l'année
- Un taux de remplissage des cours de 75 %
- Un montant de recette de 235 740 €.

#### 4. PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX DE RENOVATION

Grand-Cognac est compétente en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Le projet de construction d'un nouveau stand de tir sur la commune d'Ars entrera en phase opérationnelle en 2025 pour un budget de 3 200 000 € TTC.

Par ailleurs, le programme de rénovation des quatre gymnases suit son cours, avec en priorité les gymnases Claude Boucher et Félix Gaillard à Cognac.

Les études sont lancées en vue de rénover la piscine de Châteauneuf-sur-Charente pour un début des travaux en septembre 2025 et une ouverture au public en juin 2026, un budget d'opération de près d'1 M€ pourrait y être consacré. Bassins, pataugeoires et margelles très vétustes sont concernées.

En parallèle, l'agglomération va engager la construction et la rénovation de plusieurs équipements sportifs :

- Tennis communautaire à Saint-Brice : réfection de trois terrains pour 30 000 € et de deux terrains synthétiques pour 50 000 € ;
- Complexe des Vauzelles : création d'un terrain de basket 3x3 pour un montant de 60 000 € ;
- La réfection du sol de la salle de handball Jean Lacaze pour un montant de 120 000 € ;
- Complexe François Gabart à Châteauneuf-sur-Charente : création d'un local de rangement (environ 60 m<sup>2</sup>) pour un montant de 100 000 €.

### C. LA POLITIQUE CULTURELLE

Avec pour objectif de consolider l'attractivité de l'ensemble du territoire pour laquelle la culture et le patrimoine jouent un rôle déterminant, l'agglomération poursuit une action volontariste en faveur de la culture pour tous. La qualité de ses équipements, le prestige de son histoire et de son patrimoine, la diversité de sa programmation, participent en effet fortement au rayonnement du territoire.

#### 1. LA LECTURE PUBLIQUE

##### a. Le réseau communautaire

En 2024, le renouvellement du Contrat Territoire Lecture (CTL) a été sollicité auprès de la DRAC, sur une période de trois ans (2024 – 2026), pour un montant global de 100 000 €.

La première grande étape de ce contrat (~ 40 000 €) a été le lancement d'un audit organisationnel et programmatique du réseau communautaire, avec l'aide d'un cabinet d'ingénierie culturelle, Emergences Sud. Les préconisations réalisées à la fin de l'étude devront permettre d'élaborer une feuille de route autour de la lecture publique pour la fin du mandat. Il est prévu en 2025 d'y consacrer 30 000 €. Le CTL pourra alors être mobilisé pour aider au déploiement des objectifs et actions retenues, notamment en fonctionnement.

##### b. Médiathèques

Une réflexion est en cours, concernant les quatre médiathèques communautaires et le réseau Libellus en termes de pilotage, de coordination et d'organisation afin de répondre quantitativement et qualitativement à la demande croissante des familles.

**Les médiathèques de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac** poursuivent leurs offres et services avec une hausse constante de l'activité pour chacun des sites.

En fonctionnement, les principaux postes de dépenses (acquisitions et médiations culturelles) seront stables par rapport à 2024.

En investissement, la diversification des supports proposés (DVD, jeux vidéo, jeux de société) nécessite une augmentation de budget pour la création des fonds et l'achat de mobilier adapté.



2025 permettra la mise en place de projets de service afin de suivre les choix retenus à la suite de l'audit réalisé dans le cadre du CTL.

### **La médiathèque de Cognac**

La plupart des médiations de l'année 2024 ont affiché complet et le public est en attente de nouvelles propositions. La médiathèque participera donc à la manifestation nationale des Nuits de la Lecture sur le thème des patrimoines, un rendez-vous sur deux jours en janvier. L'occasion de proposer un programme pluridisciplinaire alliant conférences, rencontres d'artistes, expositions et animations pour les plus jeunes.

De nouvelles animations seront proposées tout au long de l'année pour le public adulte (rencontres d'auteurs, soirées cinéma, événements ludiques) et le public jeunesse (spectacles et parcours éducatifs), en plus des formats habituels (cafés philo, soirées jeux, lectures de contes...).

Afin de rationaliser son budget de fonctionnement et respecter l'environnement, la médiathèque de Cognac s'engage dès 2025 sur une expérimentation pour protéger les ouvrages sans recourir au film plastique.

En 2025, sur le volet investissement, il est prévu une enveloppe plus spécifiquement dédiée aux collections jeunesse qui connaissent un franc succès auprès du public.

Un renouvellement du matériel informatique et numérique est également prévu tant en renouvellement que pour faire des acquisitions sectorielles pour les animations (dictaphone, instruments de musique...). Ces matériels seront conservés pour une utilisation dans le pôle culturel.

Enfin, un budget dédié à la restauration d'une partie des ouvrages du fonds ancien est prévu afin d'effectuer les travaux les plus urgents sur les documents fortement dégradés. L'expertise technique et scientifique nécessaire justifie les coûts élevés de ces prestations (entre 25 et 30 000 € au total, dont 4500 € demandés au BP 2025)

### **Le futur Pôle culturel**

Ce projet continue son évolution et avance selon les plannings. Un nom et une charte graphique sont à l'étude. Les travaux commenceront en 2025.

#### *c. Réseau Libellus*

Le réseau connaît une augmentation continue d'utilisateurs avec un budget de fonctionnement qui reste relativement stable, hormis l'augmentation de la maintenance et de l'hébergement des outils de travail communs. En effet, le contrat lié au marché de 2019 arrive à échéance fin 2024 et un nouveau contrat a été proposé (5% d'augmentation) pour 2025.

Une enveloppe sera consacrée au rachat des documents perdus ou détériorés sans responsabilité avérée, dans le cadre de la circulation des documents du Réseau Libellus.

Une action de communication auprès des usagers du territoire est prévue.

## **2. LE CONSERVATOIRE**

Le conservatoire communautaire poursuit son développement, sa structuration et son insertion dans la vie culturelle et pédagogique de l'agglomération :

- Approfondissement des partenariats : école du spectateur, projets d'action culturelle multilatéraux, réseau départemental d'enseignement artistique, parcours éducatifs, académie musicale de Cognac (concours de piano), festival Littératures européennes, Ban de la distillation, médiathèque, etc.
- Maillage du territoire : deuxième orchestre à l'école itinérant, action culturelle décentralisée, sollicitation des communes ou associations locales (ex : marché de Noël Châteaubernard, association Arts & Bois de Bréville)
- Augmentation de la fréquentation : développement de l'atelier découverte et des interventions en milieu scolaire, évolutions pédagogiques, nouveaux cours et discipline (alto), décloisonnement partiel des enseignements.
- Rayonnement de l'établissement : positionnement stratégique, refondation de la CHAM secondaire à poursuivre, projets artistiques et pédagogiques ambitieux, travail de fond sur la communication.
- Inclusion : désignation et nomination d'une référente handicap, interventions à l'IME des Vauzelles, inclusion de quelques pensionnaires de l'IME Fraineau, formation du service à la pédagogie Dolce

La saison culturelle 2024-2025 sera à nouveau riche et diversifiée avec des projets « phares » comme le spectacle du nouvel an au Castel avec la compagnie Quiscâles (9 000 €) et l'Opéra Rock en partenariat avec West Rock/les Abattoirs et In6dance Crew (5 000 €). La saison artistique professionnelle se poursuit en 2025 (12 000€) en intégrant le « conte musical de rentrée » pour les scolaires (3 000 €). L'opéra de poche Maria Buenos

Aires créée l'année dernière est disponible pour la programmation culturelle des communes (pour un contrat de cession d'environ 6 000 €).

La réflexion concernant l'accueil de nouvelles disciplines telles que les percussions et la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) se poursuit dans la perspective de l'accroissement souhaité du nombre d'élèves, du projet d'établissement en élaboration et de l'entrée programmée dans le futur pôle culturel.

La poursuite du plan d'investissement est proposée, dans une enveloppe stable (76 000 €) concentrée sur la complétion de l'orgue, des instruments ressource, l'ajustement du parc à cordes de l'orchestre à l'école et du matériel (pupitres, lumières, équipement son) destiné à rendre le conservatoire plus autonome, plus mobile et à diminuer les coûts de location.

Les recettes des tarifs pédagogiques moyennés sur 2025 seront en hausse à environ 112 000 €.

### 3. LES DISTILLATEURS CULTURELS : MUSEES ET VALORISATION DU PATRIMOINE

#### a. Les musées

En 2025 les musées poursuivront leur nouvelle dynamique plébiscitée par le public et accueilleront plusieurs expositions : Gérard Chemit jusqu'en mars, Audrey Sedano jusqu'en septembre, et Hervé Bonsard de juin à décembre.

Les musées ont répondu à un appel à projet lancé par le musée d'Orsay intitulé « 100 œuvres qui racontent le climat », en demandant le prêt de deux œuvres évoquant les catastrophes naturelles : Eugène Fromentin : *Le pays de la soif* et Gustave Guillaumet : *Le Sahara*. Ce projet est estimé à 15 000 € et les œuvres seront visibles au MAH de mars à juin 2025.

Les musées souhaitent acquérir une œuvre monumentale « La chasse de Diane » du peintre Ducos de la Haille (50 000 €) qui viendrait compléter notre important fonds Ducos de la Haille Cette acquisition bénéficierait du fonds du patrimoine et d'une subvention de la région Nouvelle Aquitaine au titre du FRAM.

Les musées organiseront en partenariat avec le MUCEM de Marseille un colloque les 10 et 11 juin 2025 sur les collections viticoles. Avec la publication des actes le projet est estimé à 20 000 € largement subventionné par la DRAC.

Après la maison du négociant qui a réouvert ses portes en juin 2024 avec une toute nouvelle exposition des œuvres, il est envisagé de revoir le circuit de visite du M'CO. Pour cela un budget de 30.000 € est proposé pour lequel des subventions seront recherchées.

Une enveloppe dédiée aux actions culturelles est prévue qui permettra l'organisation d'une manifestation consacrée à la période néolithique, les Néodyssées (20 000 €). La micro-folie (musée numérique) continuera son parcours de médiation dans les communes.

L'enveloppe dédiée aux acquisitions d'objets et de documents passerait à 38 000 € pour développer des points boutiques sur l'ensemble des sites des Distillateurs culturels.

#### b. La valorisation du patrimoine

##### **Le château de Bouteville**

Ouvert au public en juin 2024, celui-ci ouvrira de nouveau ses portes au printemps 2025 pour une période de 7 mois de début avril à fin octobre. Cependant les travaux sur le monument continueront dans les prochaines années.

Ainsi un marché de maîtrise d'œuvre a été signé fin 2024 afin de disposer d'une équipe pluridisciplinaire ayant la capacité de mener des études de diagnostics sanitaires, structurels et paysagers, et des études de conception et suivi de travaux et des fouilles programmées auront lieu en août 2025 qu'il conviendra de valoriser.

##### **La porte Saint-Jacques**

L'ouverture de ce nouveau site patrimonial est prévue pour le printemps 2025 en partenariat avec l'Office de tourisme et plusieurs saisonniers viendront renforcer les équipes des agents d'accueil.

Par ailleurs, en raison d'un retard des travaux conduits par la société JAS Hennessy sur son site de la Richonne, le projet d'aménagement de la place du Canton initialement prévu en 2025 est repoussé.

##### **Vivre les dinosaures**

Ouvert au public en juillet 2024 à Angeac-Charente, l'équipement sera de nouveau accessible aux visiteurs pour l'été 2025, complété d'un accueil et d'un point boutique.

##### **Sauvegarde du patrimoine vernaculaire**

Une enveloppe de 5 000 € sera dédiée au soutien de projets de restauration du patrimoine vernaculaire des communes, les modalités d'attribution seront définies par la commission culture.

#### *c. Le soutien aux associations*

L'enveloppe dédiée au soutien des associations culturelles est maintenue (environ 200 000 €) et un nouveau règlement d'intervention sera proposé pour 2025.

Le soutien de Grand Cognac aux communes de moins de 1 500 habitants pour la diffusion de spectacles sera reconduit avec les Eurochestreries et les 3 coups de Jarnac. (10 000 €).

Une réflexion sera menée en 2025 afin de renforcer le soutien de l'agglomération aux grands événements et festivals qui présentent une visibilité au minimum régionale et qui contribuent fortement au rayonnement du territoire de Grand Cognac. Leur accorder l'intérêt communautaire renforcerait par ailleurs leurs capacités de financement extérieurs et soulagerait les communes qui les accueillent.

### **D. TOURISME : de la structuration au développement de l'économie touristique locale**

Depuis 5 ans, l'agglomération est engagée dans la définition et la mise en œuvre d'une politique touristique ambitieuse visant à structurer la destination autour de trois filières touristiques prioritaires, dans une démarche d'amélioration continue de l'hospitalité touristique.

Fragilisée durant les années COVID, notamment sur les marchés étrangers, la dynamique de la destination s'est enclenchée en 2022 pour atteindre en 2023 des performances dépassant celles observées en 2019 et maintenir la trajectoire en 2024 malgré un contexte touristique peu favorable en France comme en Charentes.

En 2025, à la faveur de l'évaluation du Schéma de Développement du Tourisme et des Loisirs 2020-2024, les élus communautaires seront invités à se prononcer sur une stratégie visant à doubler la fréquentation touristique de la destination à horizon 2030.

Le coût net de la politique publique du tourisme en 2025 devrait s'établir autour d'1 M€ en fonctionnement. Les principaux investissements sont inscrits au PPI et listés ci-dessous.

#### **1. FILIERES TOURISTIQUES PRIORITAIRES**

En matière de filières touristiques prioritaires, Grand Cognac entend valoriser l'œnotourisme, le slowtourisme et le tourisme d'affaires sur l'ensemble du territoire, dans une logique de bulles d'offres.

Ainsi, l'accompagnement des « **Villages de Pierres et de Vignes** » sélectionnés en 2024 se poursuivra en 2025. Grand Cognac entend notamment favoriser la découverte des villages par l'implantation de panneaux d'information touristique et la création d'une offre de visites guidées durant la saison estivale. Une attention particulière sera portée à la valorisation de ces villages à travers le site internet de destination, la création d'une brochure et la mise en œuvre d'un plan de communication ambitieux. Enfin un programme d'accompagnement sera proposé aux communes et acteurs locaux afin de favoriser l'innovation et la qualification de l'offre, incluant un appui à l'obtention de labels nationaux. L'engagement réciproque de Grand Cognac et des communes sera formalisé par une convention pour un coût net de 87 000 €.

L'agglomération coordonne l'entretien de la **Flow Vélo** grâce à un plan de gestion intégrant l'impact des aléas climatiques et donnant lieu à l'obtention d'une subvention départementale. De nouveaux équipements (barrières et solutions multi-services) seront déployés pour satisfaire les attentes des cyclotouristes tout en assurant leur sécurité. Le jalonnement de l'itinéraire (information touristique) sera poursuivi en collaboration avec le Comité d'Itinéraire, tout comme les rabattements routiers (signalisation routière) en collaboration avec les communes et le département. En complément, Grand Cognac souhaite investir dans la création et valorisation de boucles cyclables à destination des clientèles touristiques et de loisirs, favorisant la découverte et le maillage du territoire. Deux boucles devraient être finalisées en 2025.

La direction du tourisme maintiendra également ses efforts de qualification et promotion de l'offre de **promenades et randonnées**. La fiche rando coup de cœur de Bouteville et le parcours découverte de Châteauneuf-sur-Charente devraient être finalisés pour la saison 2025.

Enfin, Grand Cognac reste mobilisé pour accompagner les **porteurs de projets** s'inscrivant en lien avec les objectifs stratégiques de la destination. Un nouveau dispositif de soutien financier sera notamment proposé dans le cadre du SRDEII, visant à favoriser le maintien et l'implantation de commerces et services dans les communes touristiques labellisées.

La direction du tourisme sera par ailleurs mobilisée pour accompagner le déploiement des plans d'actions des deux grappes de « Villages d'avenir » retenues par l'Etat.

## 2. ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES STRUCTURANTS

L'agglomération poursuit son objectif d'amélioration continue de l'hospitalité touristique, notamment à travers le développement et la qualification de ses équipements d'hébergement et de loisirs.

La phase de maîtrise d'œuvre du projet de création d'**hébergements touristiques d'étape de Juac** devrait aboutir à la consultation des entreprises d'ici la fin d'année 2025. Les travaux sont programmés en 2026 avant une ouverture au public prévue pour la saison 2027 ; ce projet de 2 M€ bénéficiera de près d'1 M€ de subvention.

Le renouvellement des contrats d'autorisation d'occupation temporaire des **campings de Cognac et Jarnac** est prévu en 2025. Une rénovation des infrastructures et équipements est nécessaire pour maintenir le classement et accroître l'attractivité et la qualité d'accueil du public. Cette politique d'hébergement mobilisera 1.5 M€ sur 6 ans.

La restitution des études de faisabilité environnementale et foncière ainsi que le benchmark réalisé par la direction du tourisme permettront de préciser le projet de valorisation touristique et de préservation des **carrières de Saint-Même-les-Carrières** présenté au public fin 2024. Une consultation sera lancée en 2025 pour solliciter l'initiative privée en vue de l'aménagement et de l'exploitation touristique du site. Ce projet est mené en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune et le département de la Charente.

**La Demoiselle et la Base Plein Air** à Cognac devraient faire l'objet de petits travaux d'entretien et de réparation pour garantir l'intégrité des équipements et la sécurité de leurs usagers. Le niveau d'offres et de services sera à minima maintenu et visera l'obtention de labels tels que Vignobles et Découvertes ou Accueil Vélo.

## 3. PROMOTION DE LA DESTINATION

Grand Cognac confie l'accueil, l'information, la promotion, la coordination des acteurs du tourisme et la commercialisation de l'offre touristique locale à son **Office de tourisme**. Les conventions d'objectifs, d'occupation du domaine public et de commercialisation arrivant à échéance, il conviendra de réviser et harmoniser ces documents régissant les liens entre l'agglomération et l'Office qui bénéficiera en 2025 d'une subvention de fonctionnement de 610 000 €.

Le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en catégorie II, obtenu en 2024, permettra à l'association de s'engager vers l'obtention du label **Destination D'Excellence** puis du classement en catégorie I à horizon 2026. Ce « label » permettra par ailleurs à la ville de Cognac d'envisager un parcours vers son classement en station touristique.

L'Office de Tourisme dispose d'un **plan de promotion** associant cibles, marchés prioritaires et stratégie de contenu qui sera à nouveau renforcé en 2025 et bénéficiera de la traduction du site internet de destination, publié en 2024, désormais dans une troisième langue, l'espagnol.

La dynamique de la destination et les projets menés par Grand Cognac, son Office de tourisme et l'ensemble de l'écosystème touristique local devraient permettre de maintenir un niveau de croissance du nombre de nuitées touristiques marchandes déclarées de l'ordre de 5 à 10% en 2025, permettant de collecter 350 000 € de **taxe de séjour**. Un effort de simplification sera mené afin de soulager les professionnels hôteliers dans le cadre du recouvrement seulement deux fois par an.

Enfin, la création et mise en ligne d'un **observatoire touristique** permettra d'évaluer les performances de la destination dans le temps, et de guider les orientations stratégiques de Grand Cognac, de son Office de tourisme et de l'ensemble de l'écosystème touristique local, dès 2025.

## E. LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE

Dans le cadre de sa politique de santé pour 2025, Grand Cognac poursuivra son engagement à renforcer les infrastructures de soins de premiers recours et à améliorer l'accès aux services médicaux pour tous les habitants.

La poursuite et l'achèvement des travaux du pôle médical de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Val de Cognac symboliseront cette volonté d'offrir des installations modernes et adaptées aux besoins des professionnels. L'impact de cet investissement réalisé en délégation de maîtrise d'ouvrage par la SPL GAMA est

estimé pour 2025 à un peu moins de 700.000€ pour un coût total de l'opération réparti sur quatre années d'environ 1 102 000 € HT (prix juillet 2024). Les subventions obtenues s'élèvent quant à elles à 550 000 €.

Le réaménagement du pôle dentaire de la MSP de Segonzac est également une priorité pour 2025 et fait suite aux travaux déjà effectués en 2024 côté médecine (transformation d'une salle d'attente en bureau d'assistant médical, réaménagement de l'ancien cabinet sage-femme pour en faire un cabinet médical). Le coût de cet investissement est estimé pour 2025 à 80 000 €.

Par ailleurs, la mise à jour de l'étude pour l'agrandissement de cette MSP est essentielle pour réinterroger les professionnels sur leurs besoins, au regard des évolutions survenues en 2024, et pour arrêter un projet plus cohérent et raisonnable financièrement.

En parallèle, la participation aux frais de fonctionnement du centre de santé dentaire départemental géré par Charente Santé à hauteur de 20.000€, démontre également l'engagement de Grand Cognac à soutenir des services de soins de proximité essentiels, assurant ainsi leur continuité et leur efficacité.

Concernant l'accueil des internes, et bientôt des médecins juniors, mais aussi l'installation des nouveaux professionnels de santé, les dispositifs de soutien actuels seront reconduits :

- Aide au paiement du loyer d'habitation pour les internes : 3 000 €
- Aide au paiement du loyer professionnel pour les médecins et les autres professionnels de santé : 17 000 €
- Accompagnement du conjoint en partenariat avec le Mercato de l'Emploi : 2 400 € (accompagnement pour 1 conjoint de professionnel de santé).

2025 sera consacrée à l'étude d'un nouveau dispositif : une indemnité d'étude et de projet professionnel spécialement conçue pour des professionnels de santé en reconversion pour devenir médecin généraliste, renforçant ainsi notre attractivité pour les praticiens en devenir. Coût estimé : 11 000 €

Pour faciliter leur intégration, Grand Cognac renforcera ses mesures d'accompagnement envers les internes et les médecins juniors, avec des animations destinées à leur faire découvrir, apprécier et pourquoi pas adopter le territoire. Pour les futurs professionnels de santé du territoire, la piste d'un service de conciergerie pour notamment simplifier les démarches liées à leur installation et à celle de leur famille ou conjoint, sera étudiée et expérimentée.

Enfin, Grand Cognac poursuivra la réflexion entamée en 2024 en ce qui concerne le contrat local de santé (CLS), porté actuellement par la ville de Cognac. En effet, 2025 pourrait être l'année d'un potentiel renouveau pour le CLS, avec la possibilité de le rendre communautaire. Il s'agira de piloter des actions visant à améliorer l'accès aux soins, promouvoir la prévention et renforcer la coordination entre les différents acteurs de santé locaux pour mieux répondre aux besoins de la population, et de suivre leur avancée. L'élargissement de ce contrat avec l'Agence Régionale de Santé viserait en particulier à renforcer la coordination des acteurs de santé et des actions de prévention sur l'ensemble du territoire. Le financement de l'ARS pour un poste de coordonnateur à temps plein est de 15 000 € pour une année.

## **F. LES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE**

### **1. FRANCE SERVICES : EXPANSION DU DISPOSITIF SUR LE TERRITOIRE**

La politique des espaces France services (EFS), fortement encouragée par l'agglomération depuis l'ouverture du premier EFS à Châteauneuf-sur-Charente en 2020, au-delà des trois structures déjà en place, une quatrième, située à Val de Cognac, a ouvert ses portes le 30 octobre 2024.

Il est également prévu au début de l'année 2025, la réouverture sous bannière de Grand Cognac d'un cinquième EFS à Segonzac, précédemment géré par le groupe La Poste jusqu'au 31 décembre 2024. Cette expansion du réseau France services à l'échelle de l'agglomération permettra d'assurer une couverture territoriale optimale pour les habitants, facilitant ainsi l'accès aux services publics essentiels.

### **2. DISPOSITIF DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES : POURSUITE DES ACTIONS D'INCLUSION NUMÉRIQUE**

Lancées en février 2022, les permanences numériques animées par les conseillères numériques accueillent sans rendez-vous les usagers jusqu'à cinq fois par mois selon les communes.

En 2025, le dispositif continuera de jouer un rôle important dans l'accompagnement des usagers face aux enjeux de la fracture numérique. Les permanences individuelles et les ateliers collectifs se poursuivront selon un calendrier défini en accord avec les communes qui les accueillent, révisé chaque trimestre pour s'adapter aux besoins exprimés par les usagers, ainsi qu'aux structures partenaires telles que les médiathèques ou les structures jeunesse (accueil d'ateliers pendant les vacances scolaires). Cette approche globale et flexible permettra de garantir un service adapté et réactif.

En outre, de nouveaux projets entamés fin 2024, seront poursuivis, notamment des ateliers de prévention en cybersécurité destinés aux seniors et diffusés dans différentes communes de Grand Cognac, afin de les sensibiliser aux risques numériques. Par ailleurs, en lien avec le service culture, des ateliers s'adressant tant aux enfants qu'aux adultes pourront être proposés pour découvrir et utiliser le matériel des microfilies, comme l'imprimante 3D.

Pour mémoire, une convention pluriannuelle organise les engagements de l'agglomération et de la Caisse des dépôts. Il est notamment prévu un soutien financier à hauteur de 25 000 € pour les deux postes de conseillers pour la deuxième année de la convention à partir de juin 2025 (pour la première année de la convention, Grand Cognac a perçu 35 000 € de juin 2024 à mai 2025). Des informations à confirmer font actuellement part d'une possible diminution, voire d'un désengagement de l'Etat de sa stratégie d'accompagnement numérique.

## G. LES OBJECTIFS DE COMMUNICATION ET D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Les missions de communication s'adressent à tous les publics : habitants, acteurs économiques et sociaux du territoire, élus, touristes, futurs habitants et usagers, étudiants, mais aussi aux personnes ne vivant pas dans le département, à l'échelle nationale, voire internationale avec l'ambition de renforcer l'attractivité du territoire. Les autres actions du service sont dédiées aux agents de l'agglomération de Grand Cognac, dans le champ de la communication interne.

### 1. LES ACTIONS DE COMMUNICATION VERS LES HABITANTS DU TERRITOIRE

La mission principale est d'informer les usagers des actions menées par tous les services de l'agglomération. Les autres actions contribuent à la valorisation du territoire.

- **Soutien et promotion des événements culturels et sportifs** : Blues passion, Fête du cognac, 3 coups de Jarnac, La Fabuleuse Histoire du cognac, marathon, etc (des places à gagner, insertions presse, rdv avec la presse nationale, ...); une proposition de « Convention d'attractivité » sera proposée aux structures organisatrices d'événements majeurs pour la notoriété du territoire.
- **Un plan media renforcé**, pour les projets déployés notamment avec de l'achat d'espaces publicitaires dans la presse locale, régionale et nationale, incluant les réseaux d'affichage, des spots radio, dans les cinémas, sur les réseaux de bus, également les réseaux sociaux. Un accord avec une agence de relations presse à l'envergure nationale sera établi pour toute l'année.
- **Ban de la Distillation** - 3<sup>ème</sup> édition.
- **Développer les relations avec des acteurs médiatiques** tels que des émissions de télévision, des productions audiovisuelles (longs et courts métrages), la venue de personnalités, l'accueil et l'accompagnement d'événements au rayonnement national.
- « Les RDV de l'été et de l'automne » visant à **développer l'image du territoire**, en démontrant une véritable dynamique événementielle, et une offre de loisirs très diversifiée.
- **La promotion des actions menées** : pour la préservation de l'eau, l'environnement et la gestion des déchets par la politique de prévention ; sans oublier les services de proximité : Espaces France Services, conseillers numériques, et les professionnels de santé, l'habitat, ainsi que le développement économique, et l'enseignement ; et améliorer les besoins des usagers dans leur quotidien proposés par le pôle Enfance-Jeunesse, dont les Parcours éducatifs ; et l'implication dans la vie sportive.
- **Valorisation du site de fouilles paléontologiques** à Angeac-Charente, en améliorant l'offre pour le visiteur qui viendra compléter l'expérience immersive et interactive, pour l'été 2025.
- Une **plateforme numérique** attractive, sera développée, avec une approche usagers afin de lui apporter une réponse en peu de clics. Ce site internet intègre l'action principale de 2025, ayant pour objectif de faire comprendre à l'utilisateur qu'il côtoie tout au long de sa journée des services de l'agglomération, et

ainsi souligner le rôle de l'agglomération et ce qu'elle lui apporte. Le travail des agents sera valorisé au travers de ces messages.

## 2. POUR LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Des outils de communication spécifiques, comme le « Guide du conseiller communautaire de Grand Cognac », le « Rapport d'activités » ou le « Guide des aides à destination des communes » seront également réalisés. Sans oublier le MAG de Grand Cognac et la Newsletter mensuelle.

## 2. LE POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### A. LA POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE REDYNAMISATION DES CENTRALITES DU TERRITOIRE

#### 1. HABITAT : PROGRAMME D'ACTIONS RENFORCE POUR LUTTER CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

Le territoire de Grand Cognac est impacté par la crise du logement, notamment avec des difficultés à répondre à la demande en matière de logements locatifs, des coûts de construction ainsi que des loyers qui augmentent fortement et un foncier disponible qui se raréfie. La tension sur le parc social public a fortement augmenté, avec des demandes plus nombreuses et une quasi-absence de rotation dans les logements. S'ajoutent à ces difficultés générales des freins spécifiques au territoire avec notamment les zonages fixant les plafonds de loyers les plus bas, tant pour les logements sociaux que pour le locatif privé conventionné, ce qui accentuent encore les difficultés des bailleurs ou les investisseurs pour équilibrer leurs opérations.

Dans l'objectif de renforcer la lutte contre la crise du logement, 2025 sera l'année de la création d'un opérateur Habitat par l'agglomération, opérateur qui aura pour vocation principale l'acquisition de bâti vacant dans les centres-villes et centres-bourgs pour le réhabiliter et remettre ainsi des logements sur le marché de la location. L'étude menée en cette fin d'année 2024 et début 2025 permettra de préciser la structure juridique adaptée au territoire, les partenaires susceptibles de s'investir dans cet opérateur Habitat ainsi que le business plan. Cet opérateur pourrait aussi s'investir dans des opérations spécifiques d'habitat et d'hébergement présentant un intérêt majeur pour le territoire (logements pour les personnels de santé, hébergement saisonnier, logement pour jeunes actifs, internat mutualisé...).

En matière d'habitat social public, au-delà de l'appel à projets en faveur de la création de logements sociaux dont la première session a été mise en œuvre dès 2023, l'année 2024 a vu le lancement d'un appel à projets visant à soutenir la rénovation thermique et la mise en accessibilité des logements sociaux existants. Ce dernier a permis de soutenir les opérations de rénovation de 273 logements en 2024.

En 2025, ces deux appels à projets seront à nouveau lancés afin de soutenir :

- La rénovation thermique et la mise en accessibilité des logements sociaux existants,
- La production de nouveaux logements sociaux.

Concernant l'appel à projet 2025 visant à soutenir la production de nouveaux logements sociaux, il sera élargi à la production de logements dits « intermédiaires » (logements PLS) afin de développer la mixité sociale dans les opérations portées par les bailleurs sociaux et d'en faciliter l'équilibre économique.

Le nouveau règlement des garanties d'emprunts mis en place en 2024 permet à Grand Cognac de garantir jusqu'à 80% des emprunts conclus par les bailleurs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts pour des projets de production et de rénovation de logements sociaux sur le territoire.

2025 verra également le soutien de Grand Cognac à la création de logements locatifs communaux dans du bâti existant se poursuivre, par le biais d'un fonds de concours qui peut aller jusqu'à 30 000 € par logement.

Concernant l'amélioration du parc de logements privés, après une montée en puissance depuis leur lancement en 2023, le PIG et l'OPAH-RU se poursuivent et confirment leur intérêt pour le territoire et ses habitants. Concernant les travaux de lutte contre la précarité énergétique ou permettant le maintien à domicile pour les propriétaires modestes et très modestes, cette amélioration du parc privé se révèle bénéfique également pour les artisans locaux et la lutte contre le dérèglement climatique.

La mobilisation des propriétaires bailleurs pour créer du logement conventionné se révèle en revanche très en deçà des objectifs inscrits dans les conventions PIG et OPAH-RU ; à ce jour, un seul dossier a pu aboutir. La différence très importante entre les loyers des logements conventionnés et les loyers libres est la principale cause de la difficulté à mobiliser les porteurs de projets de logements locatifs à s'engager sur du conventionné, et ce malgré les subventions de l'ANAH, de Grand Cognac mais aussi via la défiscalisation. Afin de tenter de mobiliser les propriétaires bailleurs, il est proposé à compter de 2025 de soutenir les projets de logements locatifs « intermédiaires » qui permettent un plafond de loyer un peu plus élevé.

Le 31 décembre 2024 le dispositif SARE prendra fin. Il finançait les plateformes de la rénovation énergétique via les certificats d'économie d'énergie, avec la Région Nouvelle Aquitaine. Un nouveau cadre est proposé aux intercommunalités pour financer le service public de la rénovation de l'habitat : le PIG Pacte territorial porté par l'ANAH.

Ce PIG Pacte territorial soutiendra la plateforme « Grand Cognac Rénov' », dont l'organisation sera modifiée pour répondre aux nouveaux critères de co-financement des partenaires et améliorer le service à l'utilisateur :

- L'accueil et la première orientation pour les usagers seront assurés par notre prestataire Urbanis dans le cadre de l'OPAH-RU et du PIG ;
- Les porteurs de projets n'entrant pas dans ces dispositifs seront orientés vers le CRER afin d'être également accompagnés dans leur réflexion.

Cette nouvelle organisation devrait permettre d'améliorer la fluidité du parcours des usagers modestes et très modestes et des propriétaires souhaitant s'investir dans un projet de logement conventionné.

La Conférence Intercommunale du Logement devrait poursuivre son travail, notamment en vue de la mise en place d'une convention intercommunale d'attribution des logements locatifs sociaux.

L'observatoire de l'habitat préparera la publication du bilan annuel du Programme Local de l'Habitat (PLH) permettant notamment de faire le point sur l'avancement des actions qui y sont inscrites et leur évolution. Il permettra aussi de suivre les évolutions du marché immobilier du territoire.

## *2. HABITAT : UN SOUTIEN CONSTANT AUX PARTENAIRES ŒUVRANT SUR LE TERRITOIRE*

Grand Cognac soutient également les partenaires qui interviennent sur son territoire dans le conseil aux habitants ou encore dans l'accompagnement des publics spécifiques en matière d'habitat et d'hébergement.

Ainsi, l'adhésion à l'ADIL permet la tenue de permanences d'information dans nos quatre centralités pour offrir aux habitants un conseil de proximité sur les questions relatives au logement, en matière juridique (acquisition, vente, location, relation propriétaires – locataires, etc.), mais aussi dans le domaine de l'amélioration de l'habitat. L'agglomération adhère également au CAUE qui propose des permanences de son architecte conseil.

Par ailleurs, Grand Cognac soutient l'association Charente Habitat Jeunes qui gère la résidence habitat jeunes Nelson Mandela à Cognac et porte le dispositif Locapart 16.

Enfin, Grand Cognac, membre fondateur du GIP Charente Solidarités, contribue au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en direction des publics fragiles et finance la mise en œuvre des contrôles de décence des logements sur son territoire.

## *3. ACTION CŒUR DE VILLE, PETITES VILLES DE DEMAIN ET VILLAGES D'AVENIR*

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville (ACV), le poste du chef de projet, a été prolongé jusqu'en 2026 qui devrait marquer la fin de ce dispositif.

De nouvelles actions inscrites dans le cadre d'ACV2 ont été réalisées en 2024, comme l'étude d'opportunité sur la création d'un internat mutualisé, portée par Grand Cognac et intégralement financée par la Banque des Territoires, et qui a permis de vérifier l'intérêt d'un tel projet pour le territoire et de quantifier le besoin (à hauteur de 30 à 40 places). Compte tenu de ces résultats, une étude de faisabilité pour ce projet auquel pourrait être associée une auberge de jeunesse, sera réalisée en 2025.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), qui concerne Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac, le poste de la cheffe de projet est co-financé par l'ANAH et la Banque des Territoires. La convention signée avec le Département dans le cadre de PVD permet de financer (50% Banque des territoires, 15% Département) l'ingénierie sur des projets communaux mais également des études portées par Grand Cognac sur les trois centralités concernées. C'est dans ce cadre qu'en 2025 l'étude pour la requalification de la Maison Lagardère recevra 65% de financement.

En 2025, l'agglomération accompagnera également les deux grappes « Villages d'avenir » comprenant les communes d'Angeac-Charente, Bassac, Bourg-Charente, Bouteville, Graves-Saint-Amant, Mainxe-Gondeville, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Simon et Vibrac pour l'une et Angeac-Champagne, Juillac-le-Coq, Lignières-Ambleville, Salles d'Angles, Saint-Fort-sur-le-Né et Verrières pour l'autre.



## B. L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Grand Cognac ne dispose pas à ce jour d'aire de grands passages pérenne cependant afin de se conformer au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage et avec l'accord du préfet, Grand Cognac équipe et aménage la prairie de la Faïencerie mise à disposition par la Ville de Cognac pour la saison des grands passages ; des crédits seront prévus au budget pour la location, l'aménagement et l'équipement de ce site en 2025 à hauteur de 100.000 €.

Le projet des terrains familiaux de Segonzac, fortement impacté par l'inflation, a été retravaillé pour en limiter le coût et permettre la réalisation de ce projet sur l'année 2025. Il permettra de loger deux familles de voyageurs vivant actuellement à l'année sur les aires d'accueil du territoire non adaptées pour une résidence pérenne.

Grand Cognac a acquis en 2024 à l'euro symbolique une maison située à Angeac-Charente appartenant au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) dont la réhabilitation permettra de créer un habitat adapté pour une famille de voyageurs ; les crédits afférents seront inscrits au budget 2025.

Enfin, la gestion de la saison des grands passages, des problématiques de stationnements illicites et de l'ensemble des équipements du territoire est confiée au SMAGVC auquel Grand Cognac adhère et contribue à hauteur de 100 000 € par an.

## C. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Suite à son approbation le 25 avril 2024, le PLUi de Grand Cognac est entré en vigueur le 15 mai 2024. Les documents d'urbanisme communaux sont donc « tombés » à cette date. Cinq recours contentieux ont été déposés contre le PLUi qui nécessiteront l'accompagnement de Grand Cognac par un cabinet d'avocat sur plusieurs années.

Dès 2025 des crédits seront inscrits afin de pouvoir engager les modifications du document qui sont appelées à intervenir prochainement :

- La procédure intégrée d'immobilier d'entreprise (PIIE) afin de permettre la réalisation du projet de la société JAS Hennessy à Cognac en faisant évoluer le PLUi et le Site Patrimonial Remarquable (SPR),

Une modification simplifiée ou modification afin de faire évoluer quelques éléments ponctuels du PLUi - ou de corriger d'éventuelles erreurs mineures - pour lesquelles les communes ont été interrogées en octobre dernier. Après inventaire des zones humides réalisé dans le cadre du PLUi, un travail d'approfondissement sur la notion de fonctionnalité de ces zones pourrait être mené afin de préciser les mesures de préservation potentielles.

Un travail pourrait également être engagé sur la question du Zéro Artificialisation Nette et de son impact sur le territoire. L'observatoire du foncier pourra utilement être mobilisé dans le cadre de cette réflexion.

### 2. LA MISE EN ŒUVRE DU RLPi

Pour donner suite à l'entrée en vigueur en septembre 2022 du RLPi, un service commun d'instruction a été proposé aux communes de l'agglomération. Aujourd'hui, une quarantaine de communes adhèrent à ce service qui s'est mis en place à moyens constants, avec les agents du service ADS.

Le délai de mise en conformité des publicités et préenseignes illicites étant de 2 ans après l'entrée en vigueur du RLPi, les dispositifs inventoriés lors de l'élaboration encore présents en septembre 2024 devenaient sanctionnables. Par un courrier aux afficheurs concernés à l'été 2024, Grand Cognac a rappelé cette date buttoir de mise en conformité. Sur près de 250 dispositifs repérés en 2020, plus de 50% ont été retirés à fin 2024. Certaines communes se sont engagées en cette fin d'année sur la mise en œuvre des constats d'infraction et des sanctions. 2025 devrait voir ce mouvement se poursuivre.

### 3. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Certaines communes du territoire labellisés "Village de pierres et de vignes" souhaitent s'engager dans la démarche nécessaire pour être labellisées « Petites cités de caractère » ; l'un des critères obligatoires pour prétendre à la labellisation est l'engagement de la commune à se doter d'un SPR. Grand Cognac, compétent en urbanisme et documents de planification, sera amené à porter la procédure d'élaboration du SPR pour chaque commune qui souhaitera s'engager dans cette démarche.

## D. POLITIQUE DE LA VILLE : CONTRAT DE VILLE 2024–2030 « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Le contrat de ville « Engagements Quartier 2030 » a été signé le 23 juillet 2024 après avoir donné lieu à un investissement renforcé de Grand Cognac, de la Ville de Cognac et de l'Etat. Il prévoit des actions qui s'inscrivent dans sept priorités :

- Sport et culture
- Sécurité et prévention des incivilités
- Emploi et insertion
- Santé, accès aux soins et santé mentale
- Education, réussite éducative et soutien à la parentalité
- Citoyenneté, accès aux droits et services publics
- Habitat, cadre de vie et transition écologique.

L'appel à projets 2025 permettra de financer des actions s'inscrivant dans ces priorités. Dans ce cadre, et au regard du bilan du précédent contrat, Grand Cognac souhaite optimiser son rôle de pilote de ce contrat ; pour ce faire, un poste de chargé(e) de mission assurant le pilotage et l'animation du contrat de ville pourrait être identifié à moyens constants.

## E. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

### 1. LA TRANSITION ECOLOGIQUE : LE PCAET, LE COT ET LE BILAN CARBONE

En janvier 2022, Grand Cognac a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial (COT) quadriennal afin de mener une politique de transition écologique sur les enjeux de climat, d'air, d'énergie et d'économie circulaire. Lors de la 1<sup>ère</sup> phase de ce contrat, Grand Cognac a mis en place une gouvernance, réalisé les diagnostics sur les volets « Climat-Air-Energie » et « Économie Circulaire », construit un plan d'actions et défini des objectifs complémentaires sur les thématiques de la biodiversité, de la mobilité cyclable et de l'éco-exemplarité dans l'achat public. Cette première phase s'est conclue en juin 2024 et un soutien de 75 000 € de l'ADEME a été perçu. Durant la 2<sup>nd</sup>e phase de deux ans et demi (juin 2024 / décembre 2025), Grand Cognac s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions sur des objectifs basés sur une amélioration de 12% de nos performances en matière de « Climat-Air-Energie » et « Économie Circulaire » et l'atteinte des objectifs complémentaires.

Dans le cadre du COT, le bilan carbone « Patrimoine et Compétence » de Grand Cognac a été réalisé en 2024 avec l'appui de la Coopérative Carbone de La Rochelle. La stratégie climat fixant les objectifs de décarbonation de Grand Cognac sera finalisée en 2025 en lien avec le COT et l'évaluation à mi-parcours du PCAET qui repose sur quatre axes stratégiques : Résidentiel, urbanisme, Tertiaire / Mobilité / Agriculture, consommation, déchets / Industrie et énergie.

Pour l'année 2025, il est envisagé d'allouer 56 000 € à cette thématique selon les axes prioritaires suivants :

- Pilotage du plan d'action du COT, animation et sensibilisation ;
- Evaluation à mi-parcours du PCAET ;
- Finalisation du bilan Carbone et construction de la stratégie climat (5 500€) ;
- Réalisation d'études : Schéma directeur de réseaux de chaleur (permettant notamment l'extension du réseau de Chaleur des Vauzelles à l'Hôpital de Cognac), bilan carbone et stratégie climat, méthanisation (30 000 €) ;
- Création d'un volet Climat-Air-Energie pour compléter les Parcours éducatifs sur la biodiversité et l'économie circulaire et organisation de formations dans le cadre du bilan carbone (6 500 €) ;
- Maintien des adhésions aux associations en lien avec la transition écologique : Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER), AREC Nouvelle Aquitaine (Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat) (14 000 €).

### 2. LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

La démarche du Projet Alimentaire Territorial (PAT), initiée en 2021, poursuivra en 2025 les objectifs définis par son comité de pilotage afin d'atteindre la reconnaissance de niveau 2, symbole d'une montée en puissance du projet et de ses actions.

Un plan d'action pour 2025-2027 a été élaboré qui intègre des actions complémentaires pour approfondir les thématiques déjà investies, ainsi que de nouvelles initiatives visant à explorer des domaines encore peu ou non exploités.

La répartition de l'enveloppe budgétaire allouée est proposée comme suit :

- **45 500 € pour la diversification agricole et les productions alimentaires locales** : le dispositif de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs (hors viticulture et cultures céréalières) sera maintenu, avec une attention particulière à l'enjeu de l'accès au foncier.
- **8 500 € pour la promotion des circuits courts et de proximité et des savoir-faire locaux** : soutenir la valorisation des circuits de proximité et des produits et savoir-faire locaux.
- **3 500 € pour la restauration collective** : un accompagnement individualisé sera proposé à dix nouvelles structures, dans la continuité des actions déjà entreprises en 2024.
- 7 000 € pour la **sensibilisation des plus jeunes** : l'éducation des enfants à une alimentation saine, locale et de saison, à travers des parcours éducatifs.
- 10 350 € **pour la lutte contre la précarité alimentaire** : la deuxième édition du « Défi Familles Éco-Gourmandes » sera lancée en 2025, visant à encourager des pratiques alimentaires durables au sein de foyers en situation de précarité. Plus globalement, la recherche de synergies entre les projets de lutte contre la précarité alimentaire sera priorisée (ex : s'appuyer sur le verger partagé créé en 2024).

En 2025, de nouvelles thématiques seront abordées, notamment :

- **Promotion de la santé par la nutrition** : la mise en place de paniers bio et d'ateliers de sensibilisation destinés aux femmes enceintes du territoire constitue une action structurante pour le PAT. Elle répond à un double enjeu : améliorer la santé publique et renforcer la filière bio locale. Le coût total de ces actions est estimé à 50 650 €. En 2025, une réflexion sera également proposée aux associations locales, visant à améliorer leurs pratiques alimentaires lors d'événements sportifs et culturels.

Enfin, il est proposé de renouveler notre partenariat avec la **MAB16**, par une adhésion annuelle de 1000 €.

### 3. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Au printemps 2022, Grand Cognac a pris la présidence des comités de pilotage des sites Natura 2000 « vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et affluents » et « Chaumes Boissières et côteaux de Châteauneuf-sur-Charente ». Grand Cognac est candidat au renouvellement de cette présidence au printemps 2025.

Depuis le 1er janvier 2023, Grand Cognac a également pris la compétence « préservation de la biodiversité ». À l'automne 2023, la région Nouvelle-Aquitaine l'a retenu dans le cadre de l'appel à projets Nature et Transition, ce qui a permis de lancer une stratégie locale pour la biodiversité. Des ateliers de co-construction ont eu lieu au printemps 2024, aboutissant à l'automne à une stratégie dont le déploiement est prévu pour 2025, sous réserve de validation et de financements pour recruter un chargé de mission pour l'animer.

En 2024, Grand Cognac a été sélectionné comme site pilote pour la réintroduction du Vison d'Europe dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA Vison d'Europe). Les réintroductions commenceront à l'automne 2025. Pour 2025, l'animation des sites Natura 2000, des Parcours éducatifs et du programme 100% Chlorophylle (adapté selon les demandes des communes et des collaborations avec les espaces jeunes de Cognac et Jarnac) se poursuivra.

Pour l'année 2025, il est envisagé d'allouer 16 500 € à cette thématique répartis ainsi :

- Animation nature pour Natura 2000 (prestataire) : 4 000 €
- Animations 100% Chlorophylle : 4 200 €
- Parcours éducatifs biodiversité : 3 800 €
- Communication : 3 000 €
- Investissement (matériel de terrain) : 1 500 €.

Les financements dans le cadre de l'animation Natura 2000 s'élèvent à 35 000 €/an pendant 3 ans.

En 2024, Grand Cognac a organisé des ateliers de co-construction d'une Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB), en déclinaison de la stratégie régionale. Elle a candidaté à des appels à projet pour obtenir des financements visant à déployer cette stratégie en 2025 notamment le programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

### 4. LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

A périmètre constant, la consommation énergétique annuelle du patrimoine est en baisse constante depuis 2019 : -25% sur la période 2019/2023 dont -14% sur la période 2023/2022 à la suite des mesures d'urgence d'économie d'énergie prises pendant la crise énergétique.

Afin de poursuivre cette démarche de sobriété énergétique, une stratégie a été étudiée en termes de concentration des efforts en priorité sur les équipements soit les plus gros consommateurs soit n'atteignant pas encore les premiers objectifs du décret tertiaires :

ORDRE	PRIORITE	LIBELLE	ATTEINTE OJECTIFS DECRET TERTIAIRE			Audit énergétique
			Seuil 2030	Seuil 2040	Seuil 2050	
1	CATEGORIE 1 à 3 - DECRET TERTIAIRE Objectif non atteint	XEAU	Non	Non	Non	
2		COMPLEXE OMNISPORTS	Non	Non	Non	X
3		COMPLEXE SPORTIF FRANCOIS GABART	Non	Non	Non	X
4		HOTEL DE COMMUNAUTE	Non	Non	Non	X
5		STADE CLAUDE ROUE	Non	Non	Non	
6		ANTENNE/MEDIATHEQUE JARNAC	Non	Non	Non	X
7		PEJ CHATEAUNEUF	Non	Non	Non	
8		GYMNASSE CLAUDE BOUCHER	Non	Non	Non	X
9		MOULIN DE PREZIER	Non	Non	Non	X
10		ALSH LA FERIE	Non	Non	Non	X
11	CATEGORIE 1 à 3 - DECRET TERTIAIRE Atteinte partielle	MACO	Oui	Oui	Non	X
12		SALLE JEAN MONNET	Oui	Oui	Non	
13		MAH/MDT	Oui	Non	Non	
14		GYMNASSE FELIX GAILLARD	Oui	Non	Non	X
15		CRECHE BOUYS D'CHOUX	Oui	Oui	Non	X
16		CYRC	Oui	Oui	Non	X
17		STADE TENNIS ST-BRICE	Oui	Non	Non	

**La consommation de ces 17 sites représente 75% de la consommation totale annuelle moyenne du patrimoine.**

Il sera en ce sens proposé au budget les quatre volets d'investigations suivants :

- **Audits énergétiques** : après analyse des services concernés, budgétisation de travaux issues des préconisations sur les sites déjà audités, avec priorité sur les gymnases
- **Déploiement d'une Gestion Technique des Bâtiments** : complexe omnisports, gymnases Félix Gaillard, Claude Boucher, François Gabart, opérations de travaux neufs  
⇒ Budget : 130 000 €
- **Mise en place d'une base de données fluides** : outils destinés à moderniser l'outil de suivi actuel, à l'automatiser et à assurer un suivi beaucoup plus précis et en temps réel  
⇒ Budget : 12 000 €
- **Schéma directeur des réseaux de chaleur** préalable nécessaire à leur développement  
⇒ Budget : 30 000 €

Les orientations budgétaires des fluides 2025 prend le budget primitif 2024 comme base de référence avec prise en compte des évolutions tarifaires connues ou estimées pour 2025 et des économies d'énergies envisagées. Le budget « Fluides » moyen se décompose à 13% pour l'eau potable et 87% pour les énergies :

- Electricité : 46%
- Gaz : 29%
- Réseaux de chaleur urbain (RCU) : 24%
- Bois énergie : 1%.

### Eau et assainissement

Le budget moyen avoisine 190 000 €. Aucune évolution majeure n'étant à prévoir en terme tarifaire, il est envisagé de reconduire le budget 2025 dans cette même proportion.

### Energie

Le budget « Energie » 2025 va bénéficier pour la seconde année de baisses des prix unitaires d'énergie par rapport à ceux de 2024, notamment sur les segments d'énergie les plus importants.

En conséquence, une baisse de 3% du budget énergie est envisagée pour 2025.

Il est a noté qu'un retard dans la facturation d'EDF conduit le fournisseur d'électricité à revendiquer une créance d'environ 700.000€ sur la période 2021 - 2023 qui découle de non-conformités de factures qui ont conduit à leur rejet par les services financiers.

Afin de rester soutenable pour les finances communautaires, un échelonnement des paiements a été signifié à EDF, lequel s'effectuera sur les exercices 2024 à 2026.

### 5. LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le syndicat départemental Calitom s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés ambitieux avec pour objectif de faire baisser les déchets ménagers et assimilés de 20 % et d'augmenter

la valorisation des déchets organiques de 55% en 2020 et 65% d'ici 2025. Grand Cognac s'est proposé d'être acteur des actions de prévention sur son territoire.

Cela se traduit par des actions éco-responsables au sein des services de Grand Cognac d'une part et par un accompagnement des communes, des particuliers, des entreprises et du monde associatif dans la mise en œuvre d'actions visant à réduire la production de déchets, d'autre part.

Pour l'année 2025, il est envisagé d'allouer 343 500 € en fonctionnement (stable par rapport à 2024 – dont salaire des 3 agents préventions) et 77 000 € en investissement (en baisse par rapport à 2024) pour déployer les actions suivantes :

- Poursuivre l'accompagnement des communes à la réduction des déchets (déploiement du compostage de proximité, sensibilisation des agents, rappel des consignes de tri, mise en place de fonds de concours, accompagnement des manifestations ...);
- Poursuivre les actions de prévention dans l'ensemble des services de Grand Cognac ;
- Mise en place du schéma de gestion des biodéchets 2025-2027 en y incluant la collecte mécanisée ;
- Déploiement du compostage de proximité sur le territoire 2025-2027 ;
- Déménagement du Pôle compost à Calitorama ;
- Opération jardin zéro déchets en déchèterie (broyage, sensibilisation) ;
- Mettre en place une plateforme interne de compostage 2025-2026 ;
- Poursuivre les parcours naturels éducatifs ;
- Mobiliser les agents et acteurs du territoire autour de la thématique de l'économie circulaire ;
- Accompagner les festivals et manifestations sportives ;
- Développer la plateforme de réemploi « Le Grand Troc de l'Agglo ».

L'enveloppe 2025 consacrée à la compétence déchet est d'environ 12 819 490 €. Cette enveloppe est intégralement financée par la TEOM.

## **F. LA REPRISE DE LA COLLECTE DES DECHETS**

La reprise de la collecte des déchets ménagers et assimilés par Grand Cognac sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Grand Cognac s'est organisée tout au long de l'année 2025 pour assurer ce service qui comprend :

- La collecte en porte à porte pour les Ordures ménagères résiduelles (Omr) et les déchets recyclables
- La collecte en point d'apport volontaire pour le verre
- La collecte en point d'apport volontaire enterré pour les trois flux (Omr, sélectif et verre)
- La gestion des six déchetteries du territoire (Cognac, Châteaubernard y compris Calitorama, Jarnac, Segonzac, Châteauneuf sur Charente et Hiersac).

A cette occasion, Calitom propose de transférer une trentaine d'agents ainsi que les biens et matériels affectés à la compétence dont les six déchetteries, quatre bennes à ordures ménagères et un camion grue pour la collecte des PAVE.

En revanche, Calitom ne transfère pas de locaux permettant d'accueillir les services ni aucune ressource des fonctions supports, administratives et techniques. Grand Cognac s'est donc organisé pour installer ce service dans les locaux anciennement occupés par les services techniques communautaires à Jarnac, à la suite de leur emménagement sur le site de Châteaubernard fin 2024 mais aussi recruter les collaborateurs nécessaires à la gestion administrative et au management du service

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Grand Cognac assurera le service en continuité de modalités mais conduira une réflexion dans le courant de l'année visant à optimiser le service tout en l'adaptant aux besoins du territoire dès l'exercice 2026.

La part de contribution de Grand Cognac à la collecte versée à Calitom en 2024 était de 7 238 057 €.

## **G. LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS**

### **1. TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le service de transport scolaire compte environ 45 circuits desservant l'ensemble de l'agglomération. Depuis septembre 2024, l'accès à ce service a été facilité pour les usagers non-scolaires, et il fonctionne dorénavant à la demande pendant les vacances scolaires. Cela se traduit principalement par des dépenses de fonctionnement :

- D'environ 1 600 000 € HT pour financer les circuits de transport vers les collèges et les lycées, auxquels s'ajoutent 50 000 € HT de frais liés au logiciel, à l'impression et à l'envoi des cartes ou encore à la communication ;
- D'environ 200 000 € de subventions aux autorités organisatrices de second rang, les communes et SIVOS du territoire, pour le financement des transports scolaires des élèves de primaire et maternelle.

Le transfert de cette compétence s'est accompagné d'un transfert de charges de la Région Nouvelle Aquitaine de 1 526 822 € par an et des recettes perçues auprès des usagers, de l'ordre de 160 000 € par an.

Courant 2025, une réflexion sera conduite afin de simplifier et harmoniser les dossiers d'inscription et les tarifs du service et ainsi faciliter les démarches des familles.

## 2. RÉSEAU TRANSCOM

L'offre de transport public du réseau Transcom comporte depuis septembre 2019 cinq lignes de bus qui desservent les communes de Cognac, Châteaubernard, Merpins, et une ligne qui relie Segonzac à Jarnac en passant par Mainxe-Gondeville. Le service Trans'porte, qui propose une offre de transport en porte à porte pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes à mobilité réduite, fonctionne sur l'ensemble du territoire.

Le contrat avec la STGA, exploitant du réseau, arrive à terme au 31 décembre 2024. Il sera prolongé de 2 ans. Le coût du contrat s'établit à environ 1 600 000 € HT. En 2023, la fréquentation était en hausse de 17% par rapport à 2022 avec près de 200.000 voyages.

Les recettes des 12 derniers mois de la vente des titres de transport s'élevaient à 110 000 € HT. Comme indiqué plus haut les tarifs seront harmonisés avec ceux du transport scolaire et les modalités harmonisées.

En investissement, des dépenses sont à prévoir pour l'aménagement du futur dépôt de bus dont les opérations devraient débuter en 2025, pour un montant global d'environ 1 500 000 € HT. A terme, le dépôt actuel situé en centre-ville de Cognac rue de Bellefonds sera restitué à la ville de Cognac.

Enfin, l'investissement dans l'aménagement du réseau (toilettes conducteurs, mise en accessibilité des points d'arrêts, équipements embarqués ou au sol, etc.) devra être poursuivi, pour un montant de l'ordre de 300 000 € HT.

## 3. LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT (PGD)

La mise en œuvre des actions prévues au PGD se poursuivront en 2025 notamment :

- La mise en œuvre du schéma cyclable (budget principal), avec l'attribution de subventions aux communes pour la réalisation d'aménagements pour un montant de 200 000 €,
- La pérennisation et le développement du service Vélo Modalis pour un montant de 50 000 € d'investissement et 80 000 € de fonctionnement (subventionnés à hauteur de 60%),
- La réalisation d'un abri vélos sécurisé à la gare de Cognac pour 60 000 € (subventionné à hauteur de 13 440 €), et diverses actions en faveur de la promotion du vélo du quotidien dans une enveloppe globale de 50 000 € ;
- L'aménagement multimodal de la gare de Jarnac, estimé à 620 000 € HT porté par le budget principal.

Le budget annexe Transport est alimenté, en grande partie, par le versement mobilité payé par les entreprises de 11 salariés et plus, au taux de 0,35 % harmonisé sur l'ensemble du territoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 (auparavant à 0,30 %). Sur les 12 derniers mois connus (septembre 2022 à août 2023), les recettes de ce versement mobilité s'élevaient à 2 144 000 €. Il convient d'être prudent sur l'évolution future de ce produit, très dépendant de l'activité économique. Compte tenu de l'effet année pleine du changement de taux, et malgré un ralentissement envisagé de l'activité économique, une recette de l'ordre de 2 270 000 € peut être attendue en 2025.

## H. POLITIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers. Ce financement implique d'équilibrer obligatoirement le budget en recettes et en dépenses, avec la difficulté de devoir gérer des budgets distincts. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses, aucune subvention du budget général ne doit venir abonder le service.

Les services d'eau et d'assainissement sont gérés par trois budgets annexes : budget Eau Potable, budget Assainissement Collectif et budget Assainissement Non Collectif.

## 1. L'EAU POTABLE

Les principaux investissements seront les suivants :

### – Protéger et améliorer la qualité de l'eau

L'agglomération dispose de 29 captages sur son territoire et de 7 stations de traitement de l'eau.

La station d'Angeac-Charente verra sa filière de traitement complétée par une unité de traitement des métabolites de pesticides par filtre à charbon actif en micrograins (1 850 000 € HT).

Il est également prévu de poursuivre la mise en œuvre des programmes Re-source sur les aires d'alimentation des captages Grenelle (Houlette, Jarnac, Triac) pour la période 2025-2030 et de définir le cadre de futurs programmes de préservation de la ressource en eau sur les captages sensibles d'Angeac-Charente et de Merpins également pour la période 2025-2030.

### – Sécuriser la ressource en eau

La recherche de nouvelles ressources en eau se poursuivra avec la réalisation de deux à trois ouvrages de reconnaissance pour un montant de 500 000 € HT.

Le diagnostic du forage de Triac sera lancé (30 000 € HT).

L'étude pour la création d'un nouveau forage sur le champ captant du logis Saint Martin à Cognac sera lancée pour fiabiliser les capacités de production du site dans le temps (500 000 € HT).

### – Maintenir le bon état du patrimoine

L'agglomération va poursuivre le programme de rénovation des réservoirs pour un montant d'un million d'euros HT en 2025. Les réservoirs concernés sont ceux situés sur Jarnac.

Pour le renouvellement des réseaux, l'objectif est de renouveler 1% du patrimoine soit 15 km par an pour une enveloppe budgétaire de 2 500 000 € HT/an. Parmi les opérations programmées, le renouvellement du réseau d'eau potable sur différents secteurs de Cognac et de Boutiers pour un montant de travaux de 4 000 000 € HT aidés à 50% par l'agence de l'eau Adour Garonne (étalement de travaux sur 2025-2026).

## 2. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les principaux investissements concerneront :

### – La protection du milieu récepteur

Finalisation des études préalables (100 000 € HT) pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cognac (projet 2026-2029 estimé à 20 000 000 € HT) et lancement de la maîtrise d'œuvre associée à ce projet.

Lancement d'une étude de faisabilité pour le devenir des stations d'épuration de Chassors et de Sigogne (mutualisation, transfert vers la station de Jarnac, maintien du même nombre...) : 30 000 € HT.

### – L'entretien du patrimoine

Finalisation des études diagnostiques des systèmes d'assainissement sur les secteurs de Segonzac, Hiersac, Cherves-Richemont et Mesnac pour un montant de 220 000 € HT.

Réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Gensac-la-Pallue pour un montant de 2 500 000 € HT, aidé à hauteur de 70% par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Du point de vue de la tarification, pour l'année 2025, il est proposé de ne pas augmenter le prix de l'assainissement collectif.

## 3. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est notamment envisagé la planification de 1 500 diagnostics de bon fonctionnement des installations non collectives et l'actualisation des zonages d'assainissement.

Il n'est pas prévu de révision des tarifs pour l'année 2025. Les recettes attendues sont de l'ordre de 300 000 € pour 2025. Une réflexion sera menée pour mettre en place un dispositif d'accompagnement financier pour les travaux de réhabilitation.

#### 4. LA GEMAPI

La compétence est déléguée aux trois syndicats de bassins (Né, SYMBA et SYBRA). Le service est financé par une taxe. La recette 2025 est estimée à environ 370 000 €.

L'année 2025 sera dédiée à la réalisation des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens sur le Territoire à Risque Inondation Saintes-Cognac-Angoulême (prestation confiée à l'EPTB), dans la perspective de mettre en place des aides en faveur des travaux de prévention menés par les particuliers et les entreprises les plus exposées aux risques.

#### 5. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Grand Cognac est compétent en matière de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1er janvier 2020. Dans un objectif de bonne administration, Grand Cognac a délégué via une convention à ses communes membres, la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines pour le fonctionnement. Concernant la partie investissement, les travaux ne relevant pas de schémas directeurs des eaux pluviales seront traités au cas par cas par des conventions spécifiques.

L'agglomération n'a pas souhaité mettre en place de transfert de charges pour les investissements, elle dédie cependant un budget de 500 000 € par an aux travaux d'aménagement.

L'année 2025 sera consacrée à la finalisation des schémas directeurs des eaux pluviales sur les communes de Châteaubernard, de Cognac et de Champmillon (70 000 € HT).

### I. LES TRAVAUX ET LA MAINTENANCE

#### 1. LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE PAR DOMAINE TECHNIQUE

Grand Cognac possède un patrimoine bâtementaire, de voirie et d'espaces verts varié réparti sur tout le territoire et composé de :

- 130 bâtiments répartis sur 88 sites de toutes natures (Enfance, sport, culture, tourisme, etc.)
- 40 km de voiries réparties en voirie de zone d'activité (20 km) et hors zone d'activité (20 km)
- 40 ha d'espaces verts aménagés
- 41 km de Flow vélo
- 500 points lumineux
- Parc automobile de 87 véhicules de toutes natures.

L'année 2025 verra le regroupement et l'installation des services techniques sur le nouveau site « services techniques » dans la zone du Fief du Roy à Châteaubernard permettant la rationalisation des déplacements, la création de synergies entre les équipements, la mutualisation et le regroupement de toutes les équipes : bâtiment, logistique, voirie, espaces verts, flow vélo, stades et parc automobile, soit 37 agents au total.

#### 2. PERENNISER LE PATRIMOINE BATI ET REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE

Une enveloppe de 1 200 000 € sera proposée sur quatre axes principaux :

- Conforter le patrimoine bâti en particulier les équipements petite enfance, jeunesse et sportifs pour répondre aux besoins d'évolution
- Améliorer la rénovation énergétique des équipements (plan « gymnases » prioritaire)
- Moderniser l'éclairage public par le relamping des points lumineux (passage en led)
- Programme d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

L'étude de potentiel photovoltaïque, élaborée avec l'accompagnement du CRER, sur le patrimoine bâti répondant aux critères d'éligibilité (surface minimale, orientation, etc.), y compris des ombrières sur les parkings de plus de 1 500 m<sup>2</sup> permettra de planifier les projets prioritaires et d'élaborer le plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments, en particulier sur les 10 sites les plus consommateurs.

L'accord-cadre de travaux neufs et d'entretien (7 lots) arrive à terme courant 2025. Après analyse et bilan, il sera relancé en tenant compte des besoins spécifiques liés aux projets.

Enfin, pour répondre à la réglementation (amiante, QAI entres autres) et pour structurer la démarche de maintenance, il sera lancé des marchés adaptés (ascenseurs, SSI, portes et portails automatiques) et un marché de prestations intellectuelles pour la mise à jour des DTA.

#### 3. POURSUIVRE LE PROGRAMME DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES VOIRIES

Grand Cognac poursuit l'entretien qualitatif des voiries d'intérêt communautaire et des voiries de zones d'activités. Pour l'année 2025, il est envisagé la rénovation des voiries d'intérêt communautaire sur les communes



de Cognac (rue de la bonne chauffe) et Jarnac (avenue de l'Europe) programmée pour un montant de 140 000 € TTC.

Pour les voiries de zones, il est proposé la rénovation des rues de la zone d'activité de la haute Sarazine à Cognac ainsi que les rues les plus anciennes du mas de la cour à Châteaubernard programmées pour un montant de 210 000 € TTC.

### **Requalification de la rue de l'Anisserie**

La rue de l'Anisserie, voirie d'intérêt communautaire située à Châteaubernard, accueille un trafic supérieur à 11 000 véhicules/jour. Elle présente de fortes dégradations et nécessite d'être adaptée aux circulations douces. A l'issue des études préliminaires, des scénarios d'aménagement ont été définis ainsi qu'un phasage en trois étapes de travaux. Les études de conception seront menées en 2025 dans l'objectif de mener les travaux de la première phase en 2026, entre l'avenue d'Angoulême et le pont sur la voie SNCF. Une enveloppe d'un million d'euros est identifiée au PPI pour cette opération.

### **Ouvrage d'art de franchissement de la RN 141 à Châteaubernard**

Des crédits d'acquisition seront proposés pour permettre de se positionner lors d'éventuelles opportunités foncières sur les parcelles concernées.

### **L'ouverture de la bretelle RN 141 Cognac**

Le développement des aménagements de l'ancienne friche hospitalière qui, outre les équipements portés par Grand Cognac (hôtel d'agglomération, pôle économie-formation, développement tertiaire ...) et le Centre Médico Psycho Pédagogique de la Charente (CMPP) en cours de construction, devrait également accueillir le nouvel hôtel de police de Cognac, rend indispensable le besoin d'améliorer son accessibilité depuis la RN 141.

Ainsi, outre des prises de contact politiques, un dossier d'opportunité a été transmis aux services de l'Etat pour demander la réouverture de la bretelle d'accès, fermée depuis le déménagement de l'hôpital sur son nouveau site.

Suivant les exigences formulées par les services de l'Etat, une étude de trafic et une étude d'avant-projet ont été menés en 2024. Des crédits seront proposés au budget 2025 pour poursuivre les études de conception dès lors que l'opportunité de réouvrir cette bretelle aura été acceptée par les services de l'Etat.

La maîtrise d'ouvrage déléguée en aide aux communes se poursuivra (budget : 1 500 000 € en dépenses et en recettes).

La modernisation des engins de voirie se poursuivra par les remplacements :

- D'un tracteur équipé d'une épareuse pour un montant de 200 000 €
- Les outils portatifs pour la nouvelle pelle à pneu (pince à blocs, panier à godets, fourches) pour un montant de 25 000 €
- Du camion Berliet 19T pour un montant de 180 000 €.

## **4. GERER DURABLEMENT LES ESPACES VERTS**

Le plan de gestion des espaces verts, basé sur les principes de la gestion différenciée, validé fin 2021, a permis d'initier la mise en œuvre d'actions en 2022 visant à privilégier des plantations locales moins consommatrices en eaux et générant moins de déchets végétaux.

Ce programme va se poursuivre en 2025 pour des aménagements prévus sur les zones d'activité de Montplaisir Sud à Cognac, des Vauzelles à Châteaubernard et le site de l'assainissement sur la commune de Segonzac.

Par ailleurs, un programme de « cours oasis » a démarré en 2022 sur la crèche « Bout d'Choux » et s'est poursuivi sur l'équipement multi accueil « Saute Grenouille » en 2023. Ce programme de végétalisation des espaces extérieurs sera poursuivi sur le centre de loisirs de La Férie. Ce programme bénéficiera d'aides financières de la CAF et du Fonds Vert.

Il est aussi prévu l'achat de nouveaux matériels et engins adaptés au programme d'entretien des espaces verts : tondeuse autoportée polyvalente (broyage, tonte, ramassage ou mulching), engin « 4 en 1 » adaptée à la gestion différenciée des espaces verts, pour un montant de 85 000 €.

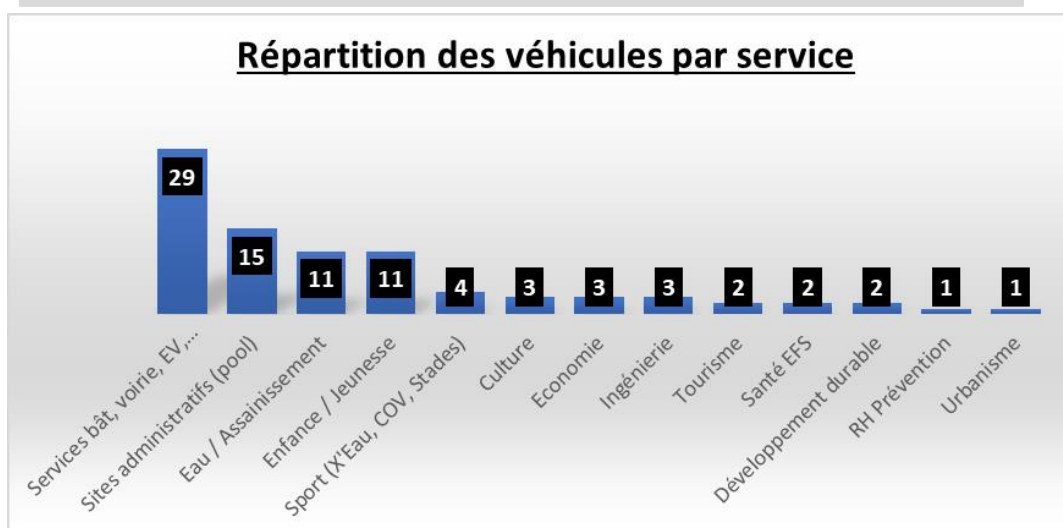
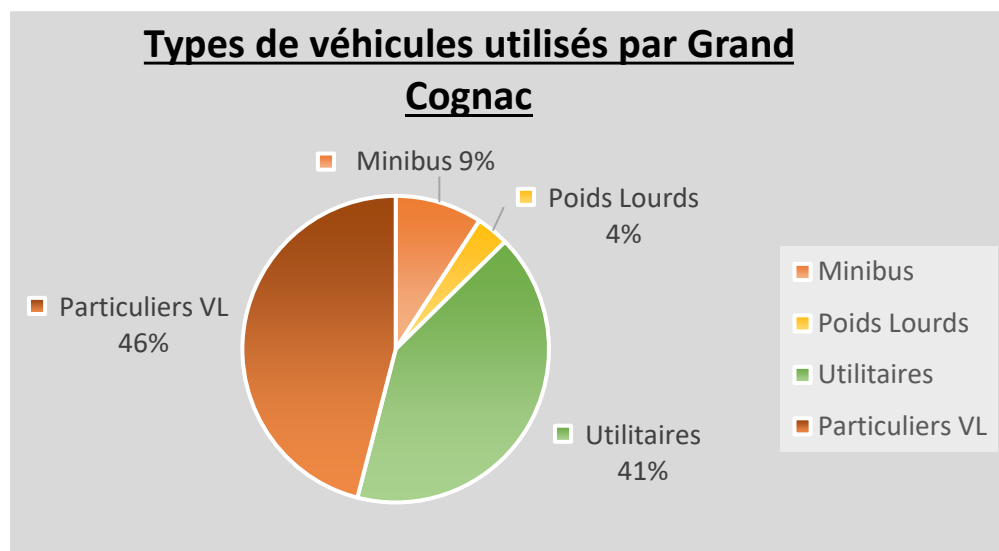
Enfin, l'itinéraire de la Flow vélo, achevée en 2022, bénéficiera d'un programme d'entretien pluriannuel en application du plan de gestion pour un montant de 20 000€ en fonctionnement et 92 000 € en investissement pour 2025. Une aide financière a été sollicitée auprès Département de la Charente au titre du schéma des mobilités douces et cheminements en site propre / volet entretien, pour contribuer au maintien de la qualité de cette infrastructure sur les 41 Km gérés par Grand Cognac.

## 5. ELABORER UN PLAN DE GESTION AUTOMOBILE

En matière de gestion du parc automobile, l'ambition sera de poser la gestion de la flotte automobile (VL – PL) pour une meilleure mise à disposition des véhicules qui permettra d'encadrer :

- Leur acquisition et leur financement (achat ou location),
- Les règles d'affectation et d'utilisation,
- La maintenance et l'entretien,
- La gestion des sinistres,
- La revente et/ou la restitution en fin de contrat.

Cela favorisera la présentation du programme pluriannuel d'investissement pour une optimisation des coûts intégrant le verdissement indispensable de la flotte à l'horizon 2035.



## 3. POLE RESSOURCES ET MOYENS DES SERVICES

### A. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### 1. ACCOMPAGNER LES ACTEURS ECONOMIQUES FACE AU RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITE

Le bassin économique cognaçais est impacté par le ralentissement des marchés du cognac. De façon immédiate, le tissu industriel local, dont une grande partie de l'activité est dépendante du cognac, se trouve affecté. L'enquête de conjoncture, réalisée par Grand Cognac et la CCI de Charente entre le 24 octobre et le 4 novembre, auprès des sous-traitant industriels fait ressortir les éléments suivants :

- 1 entreprise sur 2 déclare une situation plutôt mauvaise ou très mauvaise

- 57% déclarent une dégradation de leur situation en 2024 et 58% d'entre elles ont un chiffre d'affaires qui dépend à 50% ou plus du cognac
- 67% des entreprises projettent une dégradation ou une forte dégradation de la situation pour le semestre à venir
- 79% des entreprises envisagent une diminution, un report voire une annulation des investissements projetés
- 70% des entreprises ont d'ores et déjà agi sur le volet RH (suspension du recours à l'intérim, activité partielle...)

Aussi, une première réunion de coordination réunissant une quarantaine d'acteurs (Etat, Région, Chambres Consulaires, réseaux d'entreprises, branches professionnelles...) s'est tenue le 13 novembre 2024 avec pour objectif de partager la situation et d'initier la mise en place d'un plan d'actions coordonné visant à accompagner les acteurs économiques. La mise en place et le soutien à l'ensemble de cette démarche est évalué à 50 000 € pour 2025.

## 2. ACCOMPAGNER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL AUTOUR D'ENJEUX CLES

### a. Création, développement, innovation

Le dispositif ADEL Croissance, accompagne le développement des petites entreprises du territoire des secteurs du commerce, de l'artisanat et du service. À travers l'attribution de subventions à l'investissement les TPE, retenues par les membres du comité, ces dernières sont accompagnées dans la mise en œuvre de leurs projets de développement et de croissance. L'objectif 2025 est de poursuivre cet accompagnement à un niveau constant de façon à accompagner 15 à 20 entreprises dans l'année (110 000 €)

Les dispositifs de prêts à taux zéro confiés à la structure Initiative Charente pour un montant global de frais de gestion annuel de 7 350 € pourront être mobilisés par les petites entreprises du territoire pour des projets de croissance ainsi que via le fonds l'octroi de prêts pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

En complément, afin de sécuriser la création et les phases de croissance des petites entreprises Grand Cognac poursuivra le financement de parcours d'accompagnement ciblés pour les porteurs de projet, pouvant aller jusqu'à 2 jours, sur différents thèmes et domaines (business modèle, stratégie et développement commercial, propriété intellectuelle...) pour une enveloppe prévisionnelle de 6 300 €.

Conscient des enjeux de l'innovation pour le tissu économique local, Grand Cognac a choisi d'être membre fondateur de la technopole charentaise Eurekatech. Aussi, l'ensemble des créateurs et porteurs de projets à caractère innovant sont pris en charge dans le programme d'incubation Eurekatech. En 2024, Grand Cognac entend poursuivre ses actions avec Eurekatech sur l'accompagnement de porteurs de projets innovants mais également en développant les relations et les collaborations entre les start-ups et les PME et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) ou grands groupes du territoire (25 500 €).

### b. Soutien et accompagnement des transitions

Les actions collectives permettant d'accompagner les entreprises sur les enjeux tels que la réduction des déchets, la réutilisation et le retraitement des matières, ou encore la réalisation de bilan carbone pour les plus petites entreprises, répondent à la demande des acteurs économiques et aux enjeux territoriaux de transition. Ces programmes seront maintenus pour un montant estimé à 26 000 €.

Dans la continuité du cycle de petits déjeuners dédiés à la préservation de la ressource en eau et face à la grande mobilisation des entreprises, un programme d'accompagnement dédié aux entreprises très consommatrices d'eau sera conçu dans l'objectif d'accompagner vers l'ajustement ou la modification des process de production permettant la réduction, la réutilisation et l'optimisation du traitement des eaux de process. Ce programme destiné à une promotion de 8 à 10 entreprises est estimé à 35 000 €.

Avec la volonté de répondre aux problématiques induites pour les entreprises au regard des enjeux de transitions mais également afin de renforcer la transversalité entre les différentes politiques publiques que sont le développement économique, le développement durable et l'eau et l'assainissement, la mise en place d'un « Forum des Transitions » sur une journée sera proposé pour un montant estimé à 10 000€.

### c. Développement des Ressources Humaines et des compétences

La problématique de recrutement reste une des préoccupations majeures des entreprises du territoire notamment sur des postes en tension ou des postes spécifiques nécessitant souvent des recrutements en dehors du territoire. C'est pourquoi, Grand Cognac poursuivra des actions dédiées à la question du recrutement (accompagnement des conjoints et appui aux salons dédiés à l'emploi) et du développement de compétences clés comme la chaudronnerie à travers le soutien à l'école Fer Ensemble ouverte en octobre 2024. L'ensemble de ces actions représente une enveloppe estimée à 54 000 €.

#### *d. Appui à l'émergence et au développement d'activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire*

Afin de balayer l'ensemble des champs de l'activité économique sur le territoire, Grand Cognac soutiendra les actions permettant d'accompagner l'émergence d'activités relevant de l'ESS pour un montant prévisionnel de 7 000 €.

### **3. CONTRIBUER A L'ANIMATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**

#### *a. Cycle annuel de petits déjeuners de l'économie*

Un cycle de petits déjeuners de l'économie sera proposé en 2025 autour de la thématique de la gestion des risques, en partenariat avec l'Université de Poitiers. Seront donc traitées autour de 7 petits déjeuners des thématiques telles que le management du risque, la gestion du risque incendie, le changement climatique... et ce pour un montant global estimé à 5 000 €.

#### *b. Soutien aux réseaux d'acteurs*

Plusieurs réseaux d'acteurs économiques présents sur le territoire contribuent à travers notamment la mise en place de leurs plans d'actions à l'animation économique du territoire et à la structuration de filière. Le soutien à la mise en œuvre des plans d'actions est estimé à 70 000 €.

### **4. SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION ET L'ORIENTATION DES JEUNES**

La Mission Locale Arc Charente accompagne l'insertion et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans sur l'ensemble du territoire. Au-delà des enjeux d'emploi, de formation et d'orientation, les programmes mis en place par la Mission Locale permettent d'accompagner également les sujets liés à la mobilité, au logement, à la santé, à l'accès à la culture et aux loisirs. Pour 2025 le soutien à la Mission Locale sera réévalué à hauteur de 96 000 € et ce afin de couvrir le coût réel de l'offre d'accompagnement pour les jeunes du territoire.

### **5. AMENAGEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**

#### *a. Requalification de la Zone d'activité du Fief du Roy*

A la suite de la réalisation de la première tranche de travaux, la seconde tranche s'enclenchera en 2025. En complément, les études de conception de la tranche 3 démarreront. L'ensemble de ces opérations est évalué à 1 000 000 €.

#### *b. Accompagner la création de la déviation de la RD83*

Le projet de déviation de la RD83, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du département de la Charente, doit permettre de réduire l'inconfort et l'insécurité routière liés au trafic poids lourds sur le secteur de « Jarnouzeau », trafic généré essentiellement par des flux économiques (pas très clair). Grand Cognac s'est engagé à soutenir le projet global à hauteur de 500 000 €. Pour 2025, le montant total des dépenses est estimé à 150 000 €, essentiellement en soutien aux études préliminaires liées au projet.

#### *c. Pôle économie formation*

Les travaux de réhabilitation des 3 000 m<sup>2</sup> de la friche de l'ancien hôpital, dans l'objectif de création d'un lieu dédié au développement économique et à la formation se dérouleront en grande partie sur l'année 2025. Les crédits de paiement 2025 devraient s'établir autour de 6 millions d'€.

### **6. DEVELOPPER LE RESEAU ET L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE SUR LE TERRITOIRE**

Tout en poursuivant l'objectif de faire du territoire un territoire d'excellence en termes de formation et de recherche autour de la chaîne de valeur des spiritueux, Grand Cognac mènera un ensemble d'actions centrés autour des trois axes suivants :

- Soutien aux établissements et à leurs actions
- Développement et rayonnement de l'offre liée à l'enseignement supérieur
- Structuration d'actions en faveur de la vie étudiante et des interactions avec l'écosystème local

L'ensemble de ces actions représente un coût global estimé à 87 000 € ; 20 000 € de recettes sont projetés.

### **7. LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE**

Les différents projets de création et d'extension, validés et permis par le PLUI applicable au 15 mai 2024, seront poursuivis en 2025 :

- Création de 9ha de zone d'activité sur la commune de Mérignac pour un montant de 300 000 €
- Extension de 13ha de la zone du Pont Neuf sur la commune de Salles d'Angles pour un montant de 100 000 €

- Création/extension de 11ha de zone d'activité sur la commune de Gensac la Pallue : poursuite de l'identification de surfaces de compensation environnementale pour un montant de 700 000 €
- Extension de 6ha sur la zone du Malestier sur la commune de Segonzac pour un montant de 300 000 €.

## B. LES SYSTEMES D'INFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

La structuration des systèmes d'information et du développement numérique restent un enjeu crucial pour l'agglomération, Les aspects informatique et numérique devront être consolidé afin d'offrir des conditions de travail aux services et aux élus répondant aux besoins et aux attentes.

- Sécurité du réseau et des systèmes
  - o Déploiement du programme Cybersécurité (Orange Cyberdéfense)
  - o Mise en œuvre du portail wifi Grand Cognac (Public et agents)
  - o Mise en œuvre d'un plan de reprise d'activité
  - o Sécurisation de nos accès Internet et téléphonie Fixe
  - o Accompagnement aux agents liés aux nouveaux outils
- Téléphonie Fixe
  - o Migration de la téléphonie fixe vers une solution Trunk SIP (WEBEX)
- Reprise de la collecte des déchets (V1)
  - o Déploiement du réseau d'interconnexion SDWAN
  - o Reprise des logiciels existants et déploiement
- Réseaux
  - o Etude et continuité du déploiement des bornes Wifi interne et public
  - o Prestation de câblage et refonte de baies informatiques
  - o Mise en œuvre du réseau de l'extension de l'hôtel d'agglomération
  - o Mise en œuvre du réseau du nouveau bâtiment des services techniques
  - o Mise en œuvre d'une solution de proxy Web (Olfeo)
- Accompagnement/Formation
  - o Accompagnement des agents et techniciens sur la cybersécurité et les nouveaux outils.
- Déploiement Equipements Numériques
  - o Déploiement de l'affichage numérique au sein des bâtiments dont la mise en œuvre de solution numérique pour les futures salles de réunions
  - o Déploiement du logiciel permettant la gestion des équipements
  - o Réflexion sur la mise en œuvre d'un outils SIRH

L'ensemble de ces projets permettra de sécuriser au mieux les données et les informations indispensables à notre fonctionnement et de former les agents à la cyber malveillance. La cybersécurité sera le fil d'ariane pour les trois prochaines années, et accompagnera l'ensemble des projets.

Les précédents investissements ont permis de retrouver un bon niveau de stabilité, mais il subsiste des besoins de sécurisation afin de parfaire notre outil informatique.

L'autorisation de programme (APCP) Informatique pour la période 2017-2020 était doté de 500 000 €. Elle tient compte, depuis 2022 du schéma directeur dont les actions sont évaluées à 2,5 M€. Des choix techniques devront également être faits pour assurer la sécurité, l'efficacité et la maîtrise des infrastructures de l'agglomération en constant développement. Des arbitrages devront avoir lieu sur le niveau d'externalisation. Les investissements nécessaires s'inscriront dans le cadre de l'AP.

## C. LES RESSOURCES HUMAINES

Les lignes directrices de gestion adoptées en 2021 et la feuille de route 2023-2026 du pôle Ressources et moyens des services contribuent à guider le travail de la direction des ressources humaines :

- Dans le cadre de la politique d'hygiène, de sécurité et de qualité de vie au travail, et sur la base du Document unique : mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, transfert de la prestation médecine du travail au Centre de gestion de la Charente effectué en 2024.
- Poursuite du développement de la dématérialisation des actes et procédures RH : le service a mis en œuvre en 2024 la dématérialisation intégrale des entretiens professionnels et des fiches de paie.

- Poursuite d'actions de communication RH, de l'information et de l'accompagnement auprès des agents et des services, sur des problématiques individuelles ou collectives.

L'année 2024 a été également consacrée à la mise à jour du cadre de gestion spécifique des agents de droit privé de la régie eau et assainissement, avec pour objectif l'adoption d'un accord collectif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Par ailleurs, cette année a été consacrée à la préparation de la reprise de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés qui conduit à l'intégration dans les effectifs de Grand Cognac d'une trentaine d'agents relevant actuellement du syndicat départemental des déchets, CALITOM.

## **1. LE SITE DE L'ANCIEN HOPITAL POURSUIT SA MUTATION SOUS L'IMPULSION DE GRAND COGNAC**

La reconquête du site de l'ancien hôpital se poursuit et vise à créer un véritable pôle de services publics et d'activités tertiaires, avec notamment :

### **L'extension du siège de l'agglomération**

Les travaux ont débuté en avril 2023 pour une période de 18 mois et doivent s'achever au cours du mois de décembre 2024. Le coût de l'opération est évalué à 8 200 000 € TTC, hors acquisitions et en tenant compte de l'équipement de la salle des assemblées. Les soldes de travaux et d'études seront versés en 2025, auxquels s'ajouteront l'équipement mobilier des bureaux et des salles de réunions. Des subventions du Fonds vert et de l'Agence de l'eau ont été obtenues en 2023 pour un montant de 172 528 €, en sus du contrat départemental de 200 000 € et des 399 000 € du Fonds friche obtenus pour l'acquisition du bâtiment.

L'emménagement des services et l'ouverture au public sont prévus pour février 2025.

### **Les aménagements urbains du site**

Conçus comme des espaces communs et partagés, les espaces de stationnements et de gestion des eaux pluviales situés au sud du pôle économie-formation et sur le parvis nord seront réalisés en 2025 et 2026, de même que les plantations qui vont significativement revégétaliser et désimpermeabiliser le site. Ces travaux sont évalués à 1 300 000 €.

Par ailleurs, des études préliminaires sont en cours par la SPL GAMA pour proposer des projections d'aménagements urbains globaux du site de l'ancien hôpital et de ses réserves foncières.

En fonction des orientations retenues, des crédits d'études pourront être proposés pour définir la conception des aménagements : voirie, cheminements doux, réseaux. Les modalités de création d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du personnel de l'agglomération seront questionnées, de même que son portage technique et financier.

## **2. LES AFFAIRES JURIDIQUES, MOYENS GÉNÉRAUX ET ASSEMBLÉES**

Afin de mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont confiées, une démarche de pilotage des activités de la Direction sera conduite afin de :

- Fiabiliser l'information (recueil des informations structurées et non structurées, diffusion) ;
- Faciliter et sécuriser la décision (outils d'aide à la décision, analyses et études) ;
- Assurer le pilotage (objectifs/cibles, projets/plans d'actions, écarts et corrections).

Cette démarche repose préalablement sur la mise en place d'outils de gestion, d'arbitrage et de suivi.

Une solution de planification unique, permettant une gestion du travail centralisée, déjà existante au sein de Grand Cognac sera être déployée au sein de la Direction afin d'affecter les ressources nécessaires et d'organiser les sujets interservices ainsi que de rendre compte et de permettre des arbitrages sur les priorités. Le déploiement devrait être effectif en début d'année 2025 sans coût supplémentaire.

**Le Service de la commande publique** met en œuvre des flux financiers qui impliquent qu'une sécurité juridique optimale, les entourent. De ce point de vue, la préparation de la passation des marchés est fondamentale et notamment le choix des meilleures procédures en fonction des besoins spécifiques liés à chaque projet.

Pour ce faire, trois axes de travail vont être mis en œuvre en 2025 à iso-ressources :

1. Construire avec les différentes directions acheteuses, un Vademecum d'aide à la formalisation des besoins de l'acheteur, afin de mieux déterminer la procédure applicable en fonction du montant et des contraintes techniques et calendaires du contrat.
2. Dresser un diagnostic qualité des différentes procédures de marchés passées afin d'en tirer des préconisations correctives dans les pratiques accompagnées de formations thématiques internes, sans coûts externes et dans un format court et pédagogique.

### 3. Elaborer un règlement de la commande publique de Grand Cognac en 2025.

**Le Service Juridique garant de la conformité légale de toutes les activités de Grand Cognac**, assure la gestion des risques, la conformité aux textes légaux et réglementaires, la rédaction et la gestion des contrats ainsi que la gestion des litiges. Il participe à la veille juridique, à la protection de la propriété intellectuelle et à l'encadrement des procédures internes. Il apporte un conseil de premier niveau aux communes adhérentes qui le sollicitent ; cet engagement de Grand Cognac se poursuivra en 2025.

Compte tenu de la multitude des activités de Grand Cognac, son champ d'intervention est très large et les sujets traités deviennent de plus en plus complexes. En 2024, la professionnalisation de la gestion de son parc immobilier, de ses acquisitions et de ses cessions a été renforcée avec la création d'un service spécifique.

Deux objectifs principaux sont assignés en 2025 au Service Juridique compte tenu des enjeux globaux qui concernent les collectivités avec des conséquences financières, non évitables, potentiellement élevés :

1. Réexaminer la politique assurantielle de Grand Cognac dans la perspective d'une fin des marchés au 31 décembre 2026, afin de la rationaliser, de l'optimiser et de la pérenniser, dans un contexte tarifaire extrêmement inflationniste.
2. Accompagner la mise en place des régimes obligatoires de prévoyance et de complémentaire santé, entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026, enjeu social, financier et d'attractivité de l'emploi territorial essentiel pour Grand Cognac.

#### **Le service Assemblées et Moyens Généraux :**

L'ouverture de l'extension de l'hôtel d'agglomération tout début 2025 modifiera la gestion des assemblées. La fin de l'itinérance des instances permettra d'économiser des coûts de régie technique et la qualité des nouvelles salles (l'auditorium et la grande salle modulable) permettent d'envisager la location de ces salles à titre onéreux à des entreprises, organismes de formation... notre agglomération ne disposait en effet pas réellement d'équipement de ce niveau jusque-là.

#### **Le service Archive : le témoin de la mémoire du passé**

Le service Archive de Grand Cognac connaît un bouleversement sans précédent avec son déménagement prochain dans le nouvel Hôtel d'agglomération, bénéficiant ainsi d'un lieu plus propice à l'exercice de son activité. Compte tenu des enjeux à venir pour ce service, comme l'appropriation de ses nouveaux locaux et la valorisation des archives dans le cadre des projets culturels mais aussi des demandes croissantes des communes auxquelles il est répondu gracieusement, ses moyens pourraient être renforcés.